

Les Belgolâtres

Bulletin philatélique trimestriel
diffusé GRATUITEMENT par email sous PDF
Janvier – Avril – Juillet - Octobre
NUMERO 8 – Octobre 2021



Comité restreint



Philippe LINDEKENS



Thomas LINDEKENS



Daniel GOFFIN

Rédacteurs permanents



Jean-Claude
GUYAUX



Francis
KINARD



Mark
BOTTU



Mireille
LUTZ



Alain
PIPART



Lucien
JANSSENS



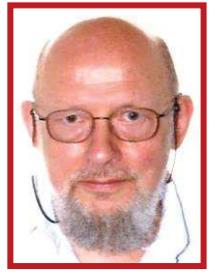
Roger
BAURAIN



Charly
BRUART



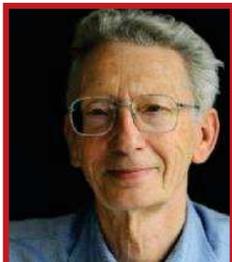
Luc
SELIS



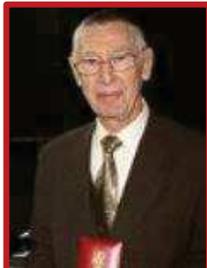
Jean-Louis
DECHESENE



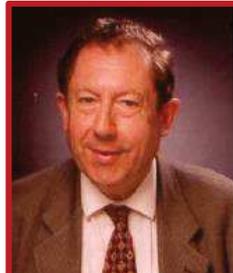
Yves
VERTOMMEN



Hubert
CAPRASSE



Jacques
PIROTTE



Gerard
LUDWIG

.....

Il reste encore des
places, lancez-vous.
Rejoignez-nous.

EDITORIAL

Tous les bulletins sont disponibles sur: all bulletins are available on: alle tijdschriften zijn beschikbaar op: www.philafrika.be/BELGOLATRES

Remerciements

La présente étude a été entièrement réalisée par l'un de nos rédacteurs Mr. Jacques Pirotte à qui nous adressons toutes nos félicitations.

Nous vous souhaitons à tous une agréable lecture de cette fantastique étude.



Table des matières 1

Avant-propos _____ **2**

Préliminaire : Manque de préparation du Service postal militaire en France

A - Traitement désuet, puis rénové en décembre 1914	_____	3
B - Improvisation tardive du Contrôle postal	_____	5
C - Echanges postaux précarisés avec la Belgique écartelée	_____	7

I) Création d'une Commission de Contrôle Postal à DIEPPE

A - Mesures limitées de contrôle en avril 1915	_____	13
B - Premières marques utilisées	_____	15
C - Préoccupation de la correspondance intermédiaire avec la Belgique	_____	23
D - Test en cours de l'uniformisation du verrouillage complet		
- du territoire de juillet jusqu'en décembre 1915	_____	33

II) Instauration du processus définitif de contrôle postal civil

A – Adaptation graduelle de l'inspection du courrier civil avec l'étranger	_____	42
B – Echos des hostilités transmis au-delà du cadre belge occupé	_____	53
C – Tout correspondance belge avec les Pays-Bas neutres mise sous la loupe	_____	57

III) Enigmes pragmatiques initiées par la Commission de Dieppe

A – Utilisation d'un indice précurseur de chimistes L.29 d'août 16 à février 17	_____	63
B – Réactions curieuses du contrôle lors d'envois critiques	_____	75
C – Initiatives particulières de Dieppe lors du renforcement imposé en mars 1917	_____	78
D _ Défiance accrue et allongée en juin 1917 envers la voie clandestine hollandaise	_____	85

IV) Le courrier étranger est contrôlé en coordination entre les zones

Un dossier complexe face aux contradictions des offensives annoncées _____ **89**

V.) Ambiance alourdie et négligente du processus de contrôle en juin 1918

A – Prise de conscience cartographique de l'évolution du conflit	_____	101
B – Processus déstructuré par l'offensive libératrice en octobre 1918	_____	107

☒ Evolution pragmatique des marques observées à DIEPPE de 1915 à 1918 _____ **118**

Table des Matières (bis) _____ **120**

Avant-propos

La correspondance belge de 1914 à 1919 suscite l'empirisme de la Commission de Contrôle Postal de DIEPPE

Mon étude a été initiée à l'époque du Cinquantenaire de la Grande Guerre. Le Cercle d'étude *La Marque postale* de Verviers était très marcophile et la recherche des traces appliquées sur la correspondance par les Commissions de Contrôle Postal des pays alliés m'a passionné. En 1960/1970, il était encore possible de collecter de nombreux témoignages. Les ouvrages de M. Deloste (1), Silverberg (2) et d'autres intéressés servaient de guides précieux pour le classement. Toutefois, la complexité des censures observées au début de la 3^e année de l'affrontement devenu mondial était rarement abordée. Le volume des échanges postaux, les longs délais de traitement et d'acheminement ainsi que l'altération des pièces soumises à l'inspection chimique multipliaient les contradictions au point de décourager toute présentation cohérente de son étude. L'histoire postale plus ciblée de l'odyssée russe de la petite unité blindée belge d'avant-garde a orienté mes loisirs.

Mais la perspective du Centenaire a ranimé l'intérêt de fouiller ce thème des contrôles postaux dans le cadre du premier confinement imposé à la Belgique envahie pendant plus de 4 ans à l'aube du 20^e siècle. L'évocation particulière et progressive de l'idée du « Cheval de Troie » a développé l'initiative empirique d'une surveillance accrue de la Commission postale de Dieppe désignée par sa situation en première ligne.

Les problèmes relevés dans ce type négligé de collection philatélique étaient restés non résolus et je salue bien cordialement Mr Tassin d'avoir pris le soin d'émettre de pressants appels à l'aide dans les articles du Studiekring Wereldoorlog I & II.(3) Les remerciements et félicitations s'adressent surtout à Mr Bourguinat pour son inflexible analyse de la masse d'archives officielles rendues accessibles et publiées dans son remarquable ouvrage d'Histoire postale française.(4) Ma recherche ancienne 14-18 mises à l'écart (*courrier d'agences de presse et service postal civil d'un intermédiaire belge aux Pays-Bas*) met à ma disposition de véritables « **boîtes noires** » bien plus performantes d'information que les actuelles électroniques car elles offrent les plus fidèles références de dates, de lieu, de parcours et d'interlocuteurs confrontés à des événements historiques super archivés depuis un siècle ! Les témoignages centralisés à la Commission de Contrôle Postal au départ ou à l'arrivée dans la France Intérieure sont d'une fidélité providentielle. Le pragmatisme des initiatives de Dieppe va révéler sa plus grande variété de marques par suite de la seule voie d'échanges postaux clandestins via les Pays-Bas restés neutres. Bien entendu cette recherche peut s'élargir au gré de tous les autres thèmes ou sièges de collections, car mon étude n'offre en fait qu'une contribution occasionnelle et partielle de l'analyse. J'espère apprendre que la confrontation de son contenu sera enrichie avec les documents recueillis par les collectionneurs passionnés d'histoire postale. Le modèle de « communication papier » prodigieusement développé au siècle précédent n'a pas perdu son attrait. Avec mon chaleureux merci pour votre intérêt ou vos critiques.

jacquespirotte@gmail.com

(1) Lt-colonel Deloste, *Histoire postale et militaire de la Première Guerre mondiale*, Ed. Echangiste Universel, 1968

(2) Silverberg, René, *Le courrier des militaires internés aux PAYS-BAS et en SUISSE (1914-18)*, Ed. P. de Méyère, 1978

(3) Tassin, Arille, Triple censure française, in *Studie Kring WO. I en I*, 2016

+ Ouvert par l'Autorité militaire (0 ★), in *Tijdschrift Wefis*, 2017, (oproep / appel)

(4) Bourguinat, Jérôme : *Le contrôle postal et télégraphique français en 1914-1921*, Paris 2010, 492 pages

PRELIMINAIRE - Contrôle Postal Militaire en France

Manque de préparation en 1914

A - Traitement désuet, puis révisé du Service postal

⊗ A 1) – **Faillite en août 1914** : la Poste militaire est surchargée par l'octroi de la franchise et par l'acheminement du courrier réparti dans des dépôts proches des frontières. L'offensive allemande via la Belgique provisoirement contenue par la résistance de certaines positions (de Liège à Anvers) avait permis l'intervention des secours français et anglais confortant l'idée des grandes campagnes du passé.

Mais l'évolution du front est muée en course à la mer de l'ennemi entraînant l'occupation des départements industriels du Nord frontaliers et la menace ouverte sur la capitale Paris.



Le destinataire n'a pu être atteint en temps utile
Délai : **157 jours** !

Echec de la recherche d'un officier depuis son départ de Lyon. Il a été entraîné dans l'extrême déplacement du front vers l'Ouest
(5 mois d'écart

Fig.1 - NONTRON / DORDOGNE // 8.8.14 >>> LYON (Faire suivre)
RETOUR / à l'envoyeur >> NONTRON / DORDOGNE // - 11.1.1

⊗ A 2) – Une réforme postale de secours est activée le 11 décembre 1914 :

Les N° de Secteurs postaux des diverses Unités militaires deviennent les références d'adresses pour l'expédition de leur courrier.



Fig. 2 - TRESOR ET POSTES / 123 // 11.12.14 >>> ASTRAKAN / (21.12.14) = 3.01.15

En tenant compte des 13 jours de décalage avec le calendrier russe > délai total (**24 jours**)
Port étranger : (25.c. Fr.) L'accord FM avec la Russie alliée n'est pas encore appliqué.
Destination : une Société belge de tramways

Le militaire a écrit cette lettre **la veille du 11.12.14.** en donnant le détail de son ancienne adresse militaire ! Le changement est sans doute signalé dans le contenu du document. Le vaguemestre du Bureau-Payeur de son Unité a de son côté utilisé avec joie la nouvelle oblitération numérotée et sélectionnée dans la liste réformée des 150 Secteurs postaux de l'Armée.

La Poste Militaire française n'a exercé aucune restriction pour cet envoi.

En Russie, la censure est rétablie avec l'étranger par l'ukase de l'empereur Nicolas II dès la déclaration de guerre le 1-8-1914.

Le cachet est frappé à **Petrograd** à l'entrée ou sortie de tout courrier extérieur.

La marque circulaire **Д. Ц. У.** « **D**(osvoleno) **TZ**(ensur) **Ou** » signifie *Admis par la Censure.* Elle est accompagnée au verso par le cachet d'arrivée à **ASTRAKAN** le (21 12 14) = **3 1.15.**

B - Improvisation tardive du Contrôle postal en France

La discrétion de la convention de l'UPU 1906 sur le service postal international en temps de guerre avait embarrassé la France soucieuse de l'inviolabilité de la correspondance et du maintien des bonnes relations avec les pays neutres. La stagnation du front *enfoncé* dans les tranchées va réduire à néant l'idée *d'une guerre courte*.

⊗ B 1) - Absence de mesures de contrôle postal jusqu'en janvier 1915

Un décret du 10.1.15 du G.Q.G. ordonne à la fois le contrôle postal du courrier militaire et civil. ⁽⁵⁾

Cette gestion revoit en France la notion de frontières pour la **correspondance avec l'étranger** :

en **ZONE** des **ARMEES** où se multiplient les Commissions de Contrôle Postal (CCP) du courrier militaire et civil sous la dépendance du GQG et Service des renseignements aux armées. Elles se distinguent par leur cachet « **CONTRÔLÉ / PAR L'AUTORITÉ MILITAIRE** » sous secret des localisations. D'abord **un retard systématique** est prévu. Il précède la mise en place d'un dispositif incisif avec emploi de bandes de fermeture de l'Administration civile.



Fig. 3 - St Pol ^s/TERNOISE / PAS-DE-CALAIS // 28.1.15 >>> PARIS (sans date)

En **ZONE** de l'**INTÉRIEUR**, on instaure des Commissions pour traiter la correspondance avec l'étranger. Elles seront installées avec des indices de localisation sur le pourtour continental et dans les grands ports du pays. Sous la dépendance du ministère de la Guerre / 2^e bureau, ces C.C.P. emploieront des cachets intitulés « **OUVERT / PAR L'AUTORITÉ MILITAIRE** ». ⁽⁵⁾

⁽⁵⁾ Bourguignat, Jérôme, *Op.cit.*, p.4

⊗ B 2) – Exemple de Contrôle postal militaire dans certaines villes d'étape

En fait, le soin apporté au traitement de ce courrier civil en zone intérieure avec cette bande de fermeture spéciale illustre la prise de responsabilité de l'Armée en vue de dégager celle de l'Administration postale lors de la surveillance de la correspondance civile.



Fig. 4 - REMIREMONT / VOSGES // 15.9.15 >>> PARIS (s.d.)

Au Bureau de la Poste civile de la Gare Régulatrice de Remiremont (annexe de la 1^e CCP à BELFORT), cette lettre de **presse d'origine civile** a été saisie par une réquisition inopinée d'un agent judiciaire assermenté pour être contrôlée par la 3^e Commission de l'Armée dans cette zone.

Jugée en ordre, elle a été restituée à la Poste civile en toute régularité reconnue par les marques.

Cette exceptionnelle bande de fermeture atteste l'institution du Contrôle postal militaire.

A remarquer le remplacement de l'intitulé classique « Contrôlé par l'autorité militaire » par « **Ouverte par...** ». Ce sera la future formule réservée à partir d'avril 1915 pour l'identification du traitement d'un courrier civil d'orientation étrangère lors de la création des nouvelles Commissions de Contrôle Postal dans la **ZONE INTERIEURE** (= *thème de cette étude*.)

N.B. Le traitement du courrier militaire dans la zone des Armées est seulement évoqué dans les pages précédentes en prévision d'une certaine coordination entre les zones des Armées et de l'Intérieur lors de futurs mouvements de fronts.

C – 1914, échanges postaux précarisés avec la Belgique écartelée

Un confinement postal surveillé durant 4 ans va être imposé à sept millions de Belges du fait de leur pays envahi à 97% au sein du principal front de guerre. A l'exception d'un contact dans le « West Hoek » (le Coin occidental non envahi avec le front de l'Yser), il est totalement séparé de toute présence alliée à sa frontière sud par la large frange de départements conquis en France.

Aucun échange direct de nouvelles n'est possible entre la Belgique occupée et la masse des civils réfugiés en **France** avec les soldats dispersés avec leur roi devant l'Yser et dans les centres logistiques ou hospitaliers accordés à l'Armée belge. Au nord du pays, l'occupation allemande entoure dorénavant les **Pays-Bas** d'une frontière commune créant une pression astucieuse sur leur neutralité forcée à maintenir en internement la fraction de l'Armée belge évacuée après 2 ½ mois de résistance à Anvers en octobre 1914.

⊗ C 1) - Deux éclaircies subsistent :
L'extraterritorialité du quartier du Havre, Sainte-Adresse, cédé au Gouvernement belge maintient la précieuse notion de Patrie garante de survie dans la lutte.
La neutralité des Pays-Bas va permettre de recourir providentiellement à la poste clandestine. Un double échange secret entre France et Hollande via l'Angleterre permet d'assurer le relais du contrôle avec la Poste militaire belge. Mais le volume de correspondance clandestine va vite devenir un cauchemar croissant pour la future Commission de Contrôle Postal de Dieppe.



Fig. 5 - Couverture de la 1^e carte des 12 secteurs du front
Impression à Stuttgart de 1914 à 1918

Suite de l'AVERTISSEMENT :

Mon étude de l'échange de courriers via la France ne tiendra pas compte de la part prise par les autorités militaires belges pour contrôler son flux clandestin dans les bureaux de censure à Calais et à Folkestone. Le Cercle d'Etudes des Guerres I et II s'en est chargé avec autorité. (6) (7)

(6) Van San, Piet & collectif, La correspondance des Belges pendant la 1^e guerre mondiale, Archives Générales du Royaume, Bruxelles, 1999, 100 pages.

(7) Hemelaers, Tassin, Plovie, Van Dooren, Van Gansberghe & Van San, La censure militaire belge, Publication du Cercle d'études des Guerres mondiales I et II

⊗ C 2) – Communications postales contrôlées par la Hollande lors des 1^{ers} mois

Pour préserver sa fragile neutralité vis-à-vis des Allemands occupés à envahir la Belgique voisine, la Hollande exerce un contrôle préventif du courrier de plus en plus fréquent avec la quasi-totalité de la Belgique envahie dans les deux sens par la France et l'Angleterre. Les zones frontalières extrêmes connaissent une grande activité principalement avec l'aide des consulats situés à Maastricht et à Flessingue.



Fig. 6 – MAZAMET / TARN // 23.10.14 >>> MAASTRICHT / NL (s. d.)

Lettre commerciale adressée de France aux Pays-Bas via des intermédiaires
Le destinataire hollandais est un *correspondant intermédiaire de fortune* utilisé par un expéditeur belge de VERVIERS identifié au verso par une petite griffe verticale. L'Hôtel Suisse à Maastricht devient vite un siège de réseau clandestin contrôlé par le **Militaire Censeur** des Pays-Bas

⊗ C 3) – Cartes d'un militaire belge du Nord français vers des intermédiaires à Maastricht

Destination belge clandestine >>>

Contenu de début de guerre où l'on donne un maximum de détails sur la composition et la localisation datée d'unités militaires ! Un message codé souligné en rouge est ajouté (on ne donne pas la durée de 56 jours pour une entérite...

Pour Madame Lemarchal Rue Herla n°1 à Terviers.
Le 10 novembre 1914.

Ma chère Marguerite, j'apprends en rejoignant le 1^{er} Bataillon du 12^e de campagne que tu as demandé télégraphiquement de mes nouvelles. Les voici : j'ai retrouvé le 14 octobre le 12^e de réserve à Westende. j'ai été me rééquiper à Colais et le 22 j'ai repris ma place. Dimanche passé j'ai été désigné pour le 12^e de campagne au je suis actuellement à 3/I, en bonne santé. j'ai vu Albert en excellent état avant hier. Les de porte très bien aussi. Je t'ai écrit une dizaine de cartes chez Hollman Vosse. Ne les a-tu pas reçues ? J'ai eu une secousse de coeur endérite mais ça va dans que cinq ou six jours. j'espère pas de porter bien à la maison et à Liège et t'envoie mes plus tendres baisers ainsi qu'à mon petit Robert, en attendant le jour où je pourrai le faire effectivement. Baisers affectueux à tous, sans oublier les brigitas Douard.



Fig. 7 - ROSENDAEL NORD // 10.11.14 >>> MAASTRICHT s.d.)

Au lieu de la bande de fermeture, utilisation d'une griffe (2 lignes) en violet :

**MILITAIRE
CENSUR**

(réduction 0,8)

Et ce n'est qu'un échantillon car il signale un envoi d'une dizaine de cartes chez Hollman-Vosse dont on trouve l'adresse de cet intermédiaire sur une carte suivante

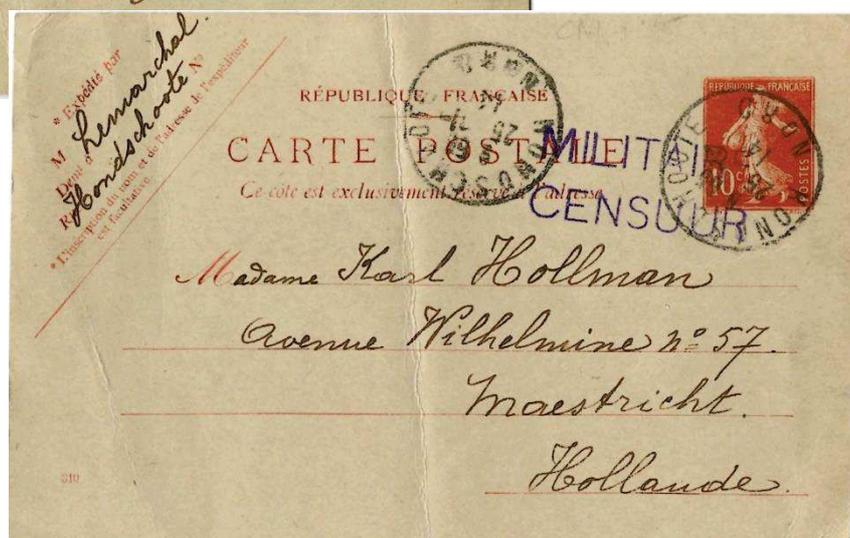
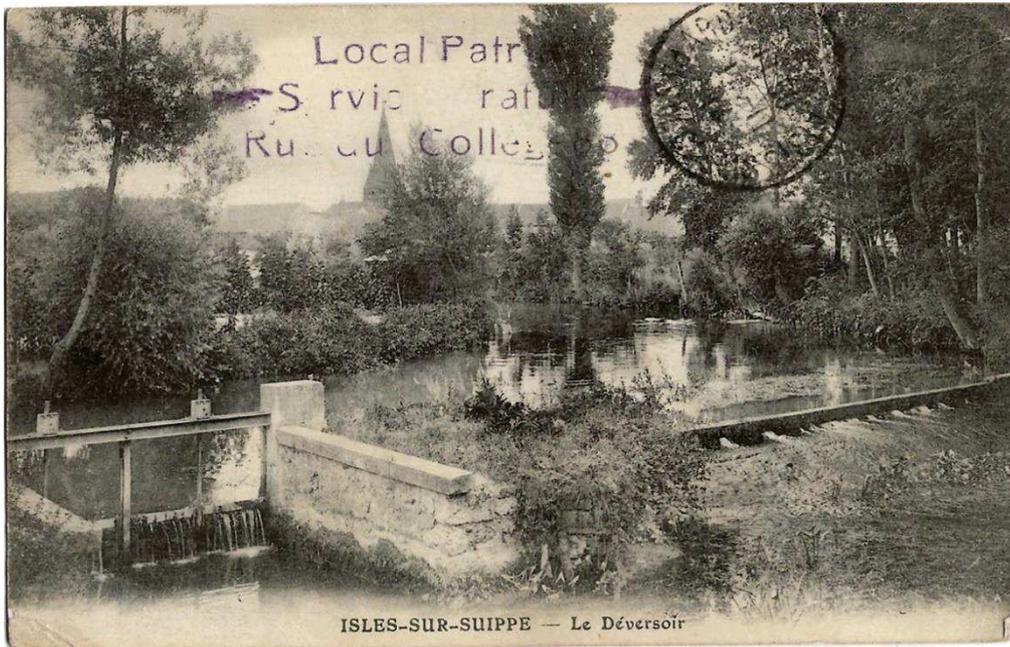


Fig. 7 bis – HONDSCHOOTE / NORD // 25.11.14 >>> MAASTRICHT (s.d.)

⊗ C 4) – Carte-vue expédiée du secteur Pas-de-Calais par un militaire belge
Envoi intermédiaire par Maastricht puis de Liège à Verviers par un Service gratuit



Au recto,
2 griffes linéaires :

Local Patria
Service gratuit
Rue du Collège 88

SERVICE GRATUIT

Cachet double cercle >
BUREAU DE
RENSEIGNEMENTS
RELATIFS AUX OTAGES
& PRISONNIERS BELGES

↔↔↔↔↔
LIÈGE
↔↔↔↔↔

3, rue des Urbanistes

L'Agence belge de
Bruxelles a créé un
certain nombre de
bureaux. L'admission de
la correspondance des
prisonniers de guerre
date du 10 /9 /1914 ⁽⁸⁾



Fig. 8 - ARDRES en CALAISIS / PAS-DE-CALAIS // 1.11.14

>>> **MAASTRICHT** (s.d.) + Adresse belge soulignée : **DISON . Belgique**

« Veille de la Toussaint, Chère Femme, Cher fils, En ce jour de tristesse, deux fois tristesse, je vous écris ces quelques mots pour vous faire savoir que je suis toujours en vie ainsi que mon ami Henri, j'ai vu bien des amis, mais il serait trop long pour vous les citer ; mon collègue Firmin a été blessé très grièvement au combat de Namur et doit être mort dans l'ambulance où on l'avait porté; nous sommes tous les deux en parfaite santé, je vous embrasse bien fort tous les deux. Compliments à tous, au revoir. Jean »

La période critique du conflit s'exprime ici en références sensibles : Namur, Isles-sur Suipe (15 km au nord-est de Reims), Ardres (15 km au sud-est de Calais), Maastricht, Liège et Dison.

⁽⁸⁾ Ludwig Gerhard : Succursale de l'Agence Belge de Renseignements à Verviers, in *Marcophila* 61, p.19

⊗ C 5) - Echanges postaux triangulaires entre 3 soldats d'une même famille :

le 1^{er}, Jean Klinkenberg, est interné au camp de HARDERWIJK aux Pays-Bas
 un 2^{ème}, Auguste Klinkenberg, est au C.I. de la D.A.1 à FÉCAMP en France
 le 3^{ème}, Martin Klinkenberg, au 4 Bat. de la D.A.2 à LOO sur le front belge

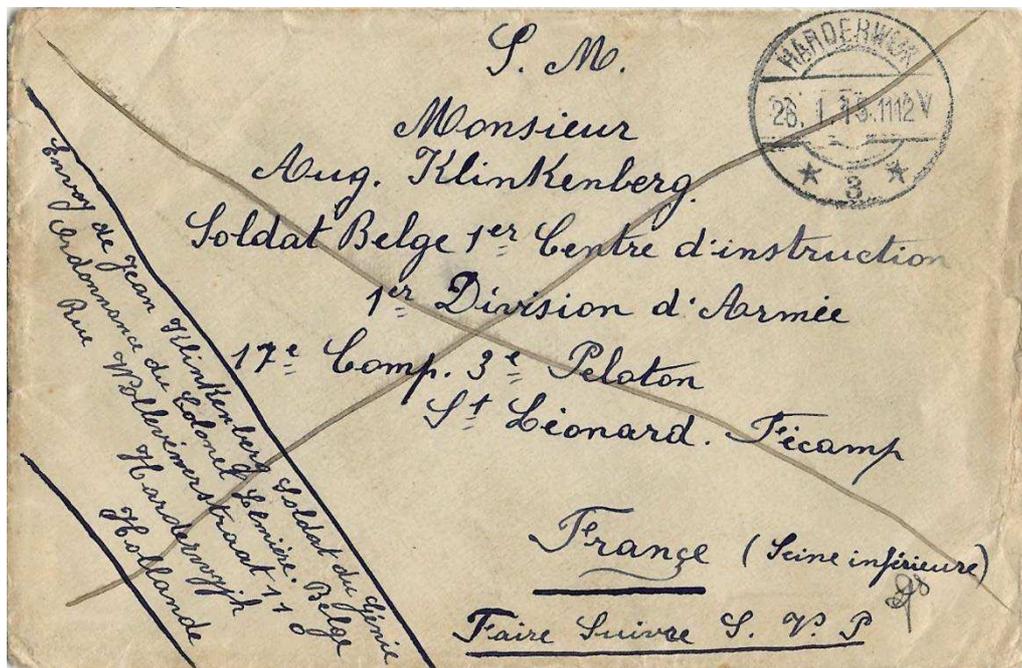


Fig. 9 – HARDERWIJK / * 3 * // 26.1.15 >>> FECAMP / Seine inf.
 Adressée en SM (Faire suivre SVP) mais transmise X hors service postal

CORRESPONDANCE DES
 ARMÉES /
 –CARTE POSTALE
 RÉPONSE /
 En franchise

Carte d'origine
 française répondue
 le 20.2.15 par un
 militaire belge du 2^e
 régiment de la 2^e DA
 située à LOO en
 Belgique non envahie
 >► *texte page suivante*

Retard systématique de
 l'envoi (10 jours)



Fig. 10 – Carte déposée en franchise dans la boîte civile de LOO sur le front belge // le 2.3.1915
 à destination de son frère soldat au 1^{er} C.I. à FECAMP / SEINE INFÉRIEURE (s.d.)

▼ (verso de la carte réponse ▲)

Le 20-2-1915

Cher frère

J'ai reçu votre carte qui m'a fait grand plaisir; j'ai répondu à la carte et à la lettre quelle ma écrit je vien écrire encore une fois à Fléron et à Liège frère Jean ma écrit aussi et j'ai répondu. Cher frère demandez un peu un camarade qui vous m' donne des nouvelles de Fléron s'il ne s'agit pas de nouvelles de mon camarade Louis. Je suis toujours en bonne santé espérant que vos carte vous apporte de même des compliments de tout les camarade de Kennerly.

Martin

Le 24-4-1915.

Cher frère

Je m'empresse de vous écrire ces quelques mots pour vous faire savoir que j'ai reçu des nouvelles de Liège de mon patron aussi des lettres de le beaux frère a cousin Jean qui a écrit de la part d'Ince. Lament on me dit que tout va bien et qu'il sont toujours en bonne santé moi aussi je porte bien j'espère que ma carte vous trouvera de même. frère Jean ma écrit et il ma envoier sont protais il en bonne santé aussi tante Lambrette a vous demande un congé pour moi mes il a été refusé par ce que il y en a trop qui en demande. Je fini ma carte en vous remerciant la main de bien espérant le faire un bientôt de près en attendant de vous revoir je reste votre frère Martin

Contenus expressifs de correspondances toujours actives entre les zones dispersées des militaires et la Belgique envahie.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

FRANCHISE POSTALE

CORRESPONDANCE MILITAIRE

envoies sans

Martin Kolinkenberg

6 Régiment de ligne

14 Bataillon

1 Compagnie 2^e Det

DÉSIGNATIONS à porter dans l'adresse

Corps d'Armée — Régiment

Bataillon ou Escadron

Compagnie ou Batterie

Section

Au besoin :

État-Major — Quartier général

Service

Monsieur

Auguste Kolinkenberg

8^e Compagnie

a Fécamp (S. inf.)

LOO 7-8 4 1V

Timbre de la Belgique rouge facultatif

Avis essentiel : 1° Pour la DESTINATION, consulter l'affiche apposée dans les bureaux de poste et les mairies. 2° Les Cartes ne contenant que des nouvelles personnelles seront transmises RAPIDEMENT.

Fig. 11 - Carte militaire française en franchise de LOO // 4.4.1915 >>> FECAMP (S. inf.)

Chapitre I

Création d'une Commission de Contrôle Postal à DIEPPE

Le 6 avril 1915, la surveillance de la correspondance avec l'étranger est instaurée à DIEPPE. Son secteur couvre les voies Nord dans la Zone Intérieure en marge de la zone des Armées. Son extension géographique par voies continentales et maritimes est définie vers les Pays-Bas, Scandinavie, Russie, Roumanie, les Amériques, Japon, Chine et Perse.

A - Les mesures limitées de contrôle durant le 1^{er} semestre 1915

Les échanges postaux civils avec les **pays neutres** bénéficient d'un plan de fortune. La stabilisation du front de l'Ouest en 1915 a amplifié le volume de correspondance et le **Ministre de la Guerre / 2^e bureau** et le **SRA (Secteur de Renseignements aux Armées)** admettent d'abord un « **contrôle par épreuve** » selon les origines...⁽⁹⁾

☒ I A 1) – Les agences consulaires ont été les premières actives

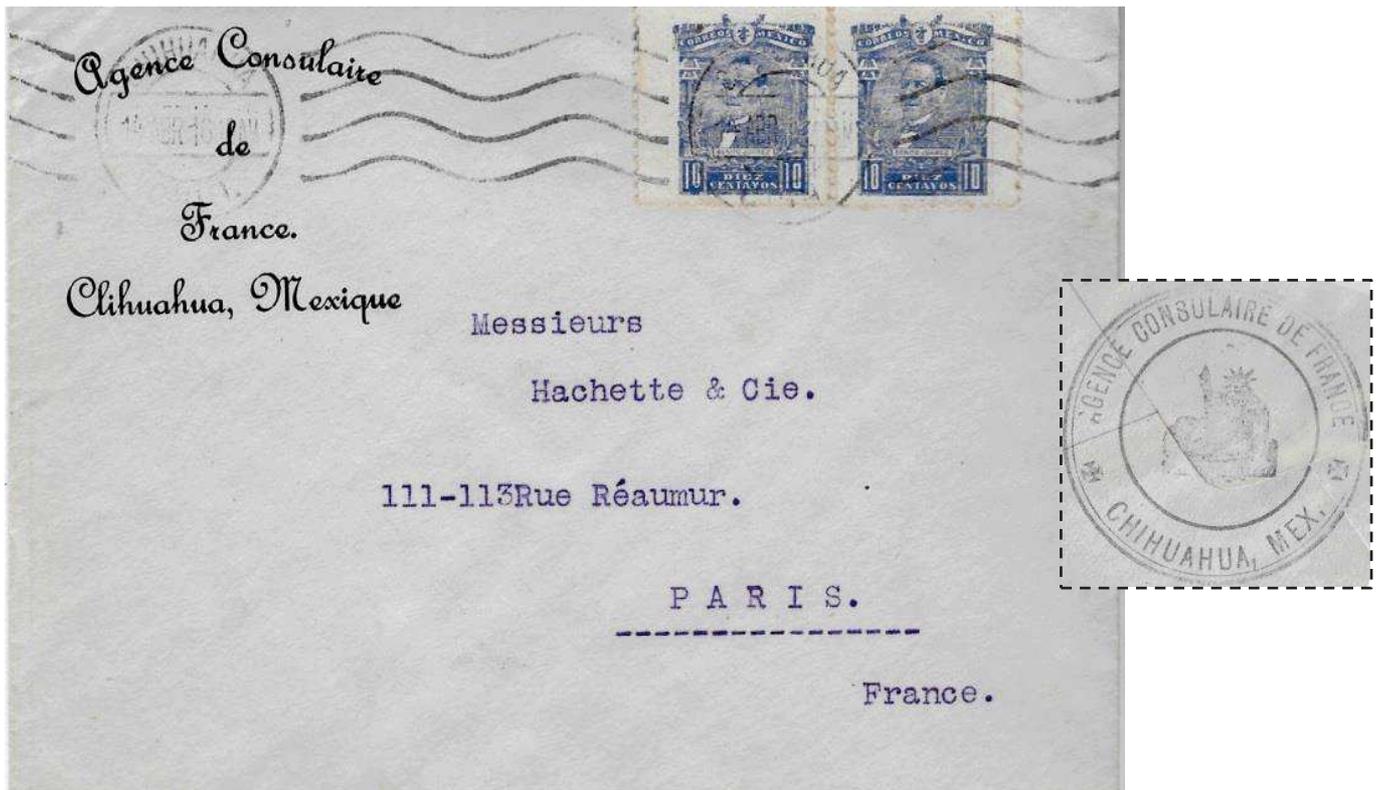


Fig. 12 - CLIHUAHUA (Mexique) le 14.4.15 >>> PARIS (s.d.)
Port : Correos Mexico / 2 x 10 Centavos

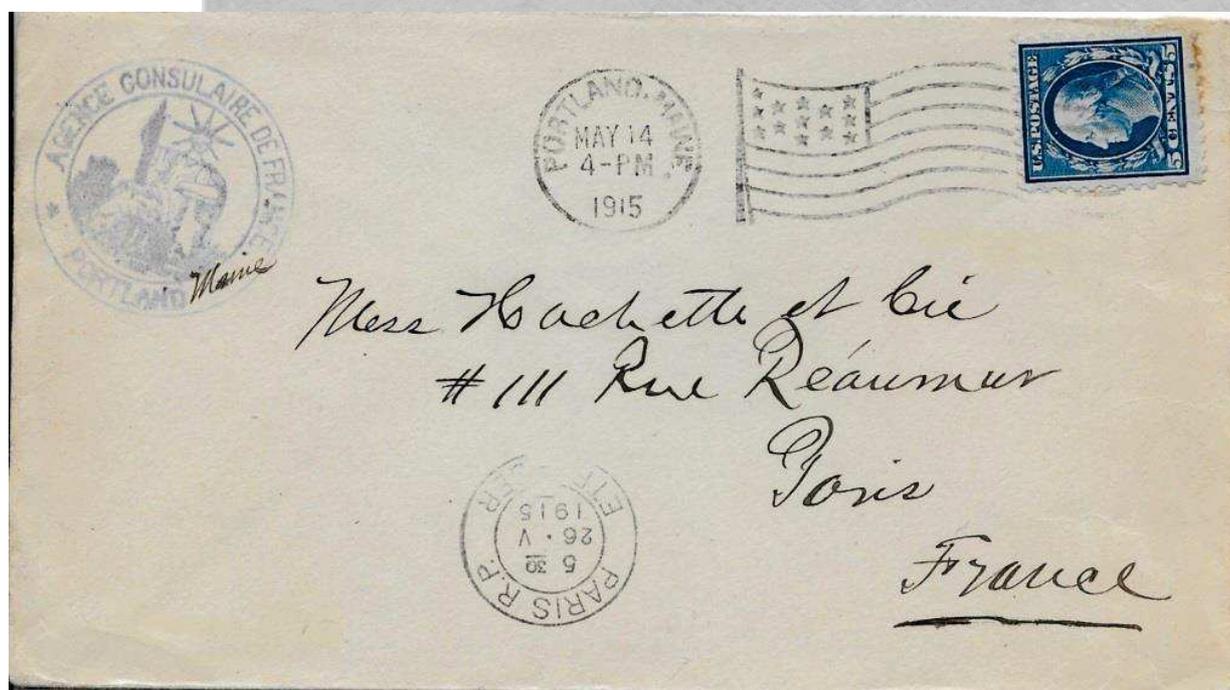
Enveloppe particulière avec sceau frappé AGENCE CONSULAIRE DE FRANCE * CHIHUAHUA MEX.*

⁽⁹⁾ - Bourguignat, Jérôme, *Op.cit.* : (Note SHD/DAT 7N954 du 6 avril 15)

☒ I A 2 & 3) – La tolérance reste étendue avec la plupart des pays neutres d’Outre-mer

Fig. 13 - LAS PALMAS / CANARIAS °// 7. 5.15 >>> PARIS (s. d.)

Port : (ESPANA CORREOS 25 Cs.) La C.C.P. de Bordeaux n’est pas encore créée et le risque d’examen de la correspondance reste très limité.



Délai :
(13 jours)

Fig. 14 - PORTLAND. MAINE // 14.5.1915 >>> PARIS R.P. / ETRANGER // 26.5.15

Port : (5 Cts US). Expédié par l’Agence consulaire de France, le pli bénéficie d’absence d’examen. Et si le courrier débarque via Liverpool, son transit est admis sans contrôle à la CCP de Dieppe.

B – Marques et processus de contrôle postal à la Commission de Dieppe

☒ I B 1) >> 1^{ère} petite griffe de 3 lignes (16/5/34 sur 14 mm) :
« **OUVERT / par / L'AUTORITÉ / MILITAIRE** »



frappée en violet au recto sur une petite découpe
de papier de fermeture blanc (5,5 x 3,5 mm)

Premier secteur sous surveillance : Pays-Bas et pays scandinaves (avril 1915)

La Section de Contrôle des Renseignements (SCR) et le ministre de la Guerre français insistent auprès de la C.C.P. créée à Dieppe pour garantir un **contrôle renforcé** du courrier avec les pays neutres liés par des frontières communes avec l'Allemagne en Europe du Nord.

« **Toute la correspondance originaire ou à destination des Pays-Bas ou de la Scandinavie doit être acheminée par une seule voie, celle de DIEPPE.** » ⁽¹⁰⁾

Au début, le contrôle *par épreuve* était envisageable pour les autres pays étrangers...

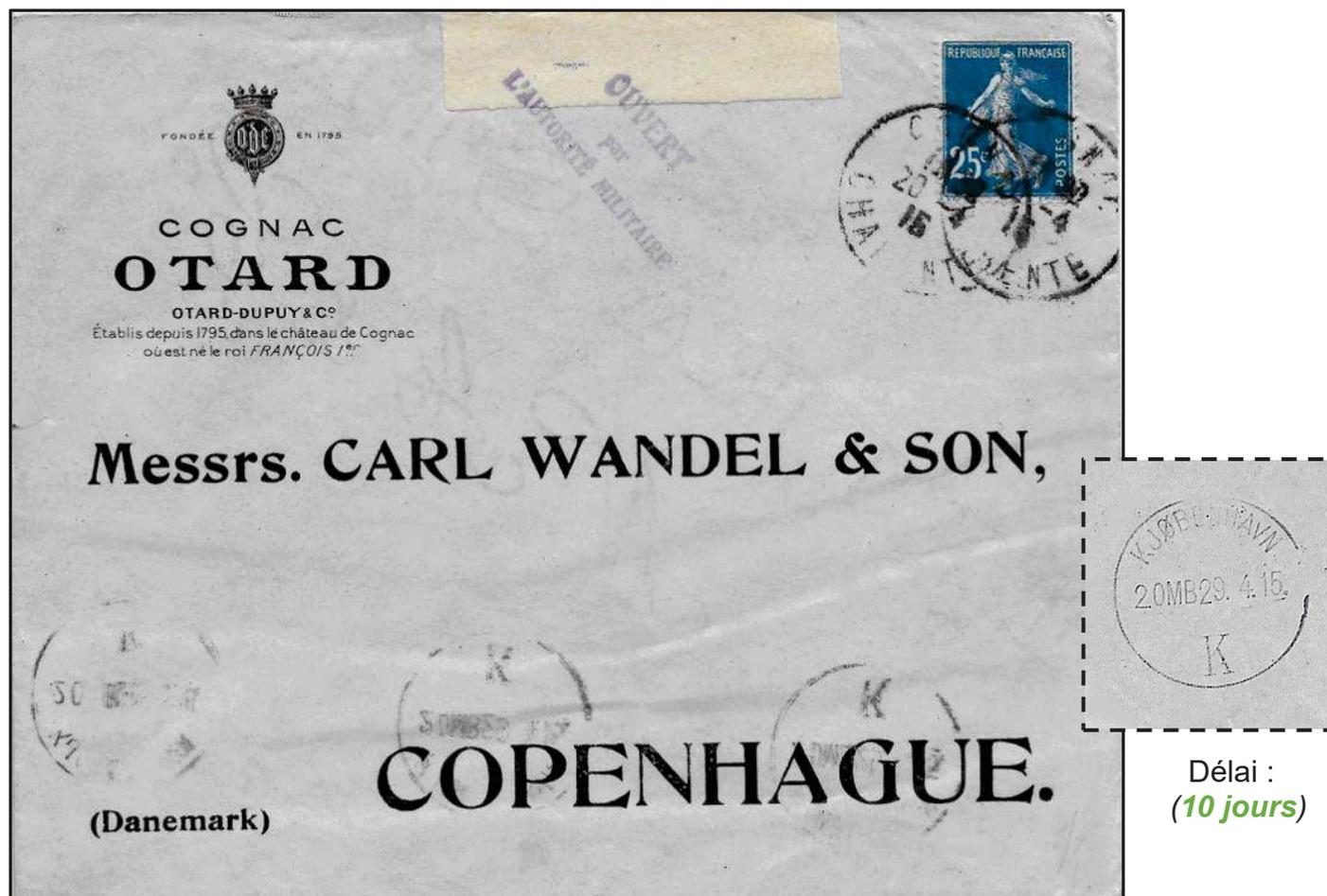


Fig. 15 - COGNAC / CHARENTE // 20.4.15 Port : (25 c FR.)
>>> KJØBENHAVN / K (Danemark pays neutre) // 29.4.15

⁽¹⁰⁾ - Bourguignat, Jérôme, *Op.cit.* : (Note SHD/DAT 16N2704 du 16 juin 15.) Confirmation de l'Instruction .

☒ I 2) – Deuxième variante de la marque de contrôle appliquée à DIEPPE

>> grande griffe encadrée (72 x 25 mm) 3 lignes en bleu « **OUVERT / PAR / L'AUTORITÉ MILITAIRE** » frappée en bleu et au verso sur découpe de **papier de fermeture blanc** (5,75 x 28 mm)



Fig. 16 - STOCKHOLM 16 / * LBR * // 20.5.15 >>> LYON (s.d.) Port. suédois (20 ore)



En confirmation du dispositif de défiance avec la Scandinavie

Fig. 16 bis Fragment de lettre d'ALGERIE datée du 14.5.15 en transit >>> **KJØBENHAVN / K // 24.5.15**

Rare bande N° 509 datée 1912.

⊗ I B 3) Les pièces recommandées et chargées sont traitées à l'écart.

Les procédures imposées sont et vont rester les plus strictes jusqu'au Traité de paix en 1919. « Le principe engage deux acteurs : un employé des postes assiste à toutes les opérations de contrôle, qui sont toujours faites par un officier. » (11) Il convient d'éviter la présence de marques diverses d'inspection. Dès le début, l'appréciation du contrôle respecte les règles définies par les autorités militaire. Très vite se manifeste un **renforcement variable des mesures**

L'exemple de la **Suisse** en contact frontalier avec les belligérants mérite d'être comparé. Elle jouit d'égards grâce à des communications bien défendues, au siège de la Croix-Rouge, à son accueil d'internés malades ou blessés et son accord conclu envers le courrier des Prisonniers de guerre. La France tente de contrôler avec prudence l'effervescence et la croissance de la correspondance du monde des affaires.

Alors que la Commission de C. P. DIEPPE seule adossée aux zones de fronts au Nord du pays est chargée d'examiner le courrier lié aux confins du monde (de l'Amérique à la Chine), la SUISSE se trouve privilégiée avec sa porte neutre entrouverte sur l'Europe par la répartition de six Commissions de Contrôle Postal à la limite extrême sud du front de guerre : une à BELFORT, deux à PONTARLIER et enfin les trois à BELLEGARDE, LYON et MARSEILLE !



Délai :
(2 jours)

Fig. 17 - Recommandé et Express de BASEL FIL.VIII / GUNDELDINGEN // 5. 6.15
>>> **PARIS / DISTRIBUTION // 6.6.15** Etiquette R / Basel 8 / N° 911
Affranchissement Helvetia tricolore (20 + 35 + 25 c) (

(11) - Bourguignat, Jérôme, *Op.cit.*, note SHD/DAT 7N949, instructions aux C.M.C.P. du 27 juillet 1915.

☒ I B 4) Sort particulier réservé à une lettre EXPRESSE reçue des PAYS-BAS neutres.

La lettre ne porte pas de vignette de Recommandation. L'affranchissement (5+22½ C) ne couvre pas non plus la mention *expresse* : l'insuffisance se traduit par une taxe écrite de 8 cents.

La frappe de la **petite griffe militaire** ne traque pas seulement le risque d'indiscrétion stratégique. Elle se justifie aussi par la préoccupation croissante des autorités à propos de l'état moral de l'Armée bloquée dans des tranchées et soucieuse de chercher des informations dans **la presse étrangère**. En plus, la mention d'expéditeur n'est pas indiquée et cela accroît la méfiance.



Délai : (5 jours)



**Fig. 18 – Recommandé Expres de 's GRAVENHAGE 2 // 16.5.15
>>> Paris 00 / Hôtel des Postes & Paris 8 / Bd des Italiens // 20.5.15**

On notera qu'ici l'usage de l'ancienne **bande de fermeture de l'Administration postale** tient peut-être à garantir la mission vigilante du Service civil à côté de la fonction militaire.

⊗ I B 5) – L’entente cordiale n’échappe pas à l’interprétation nuancée du contrôle

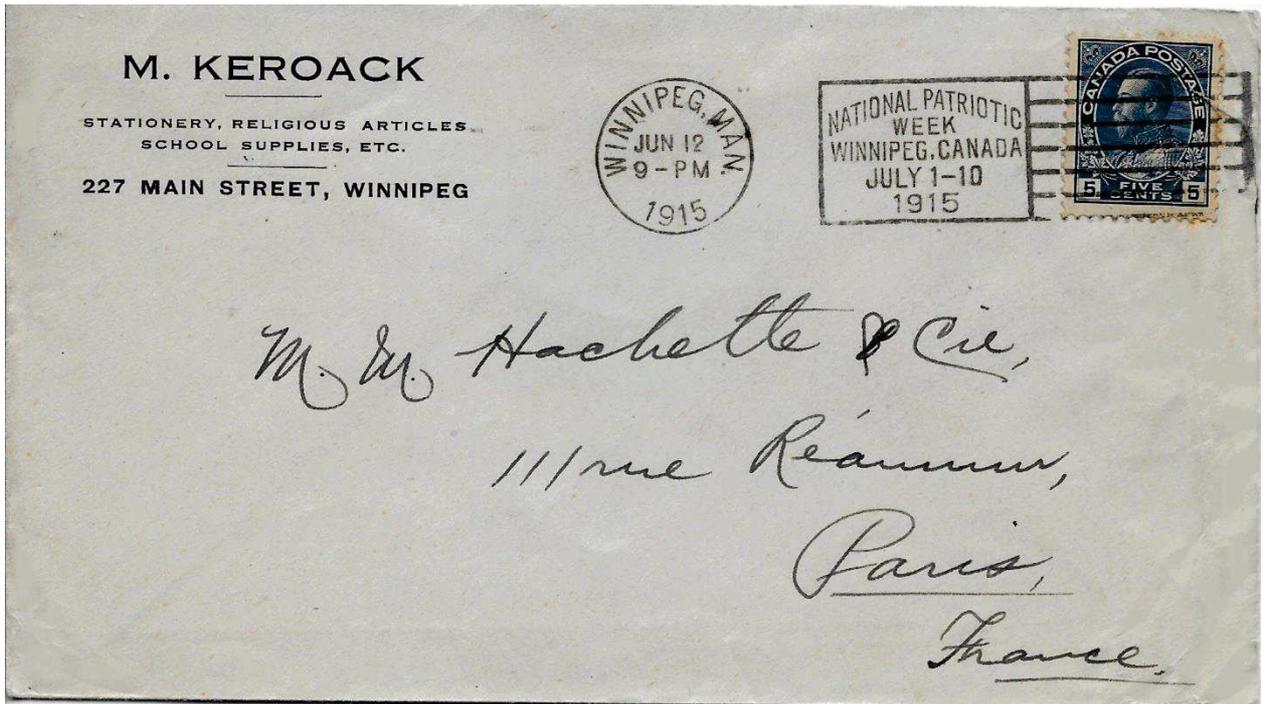


Fig. 19 - WINNIPEG. MAN. (Canada) // 12.06.1915 >>> PARIS (s.d.)

Courrier de presse Port : Canada postage (5 cents)

Le Canada envoya sur le front français les troupes du 1^{er} contingent dès la fin septembre 1914. On échelonna le débarquement de 4 Divisions de février à avril 1915. De très nombreux combattants furent victimes de l’usage des gaz par l’ennemi sur l’Yser à la reprise des combats au printemps.

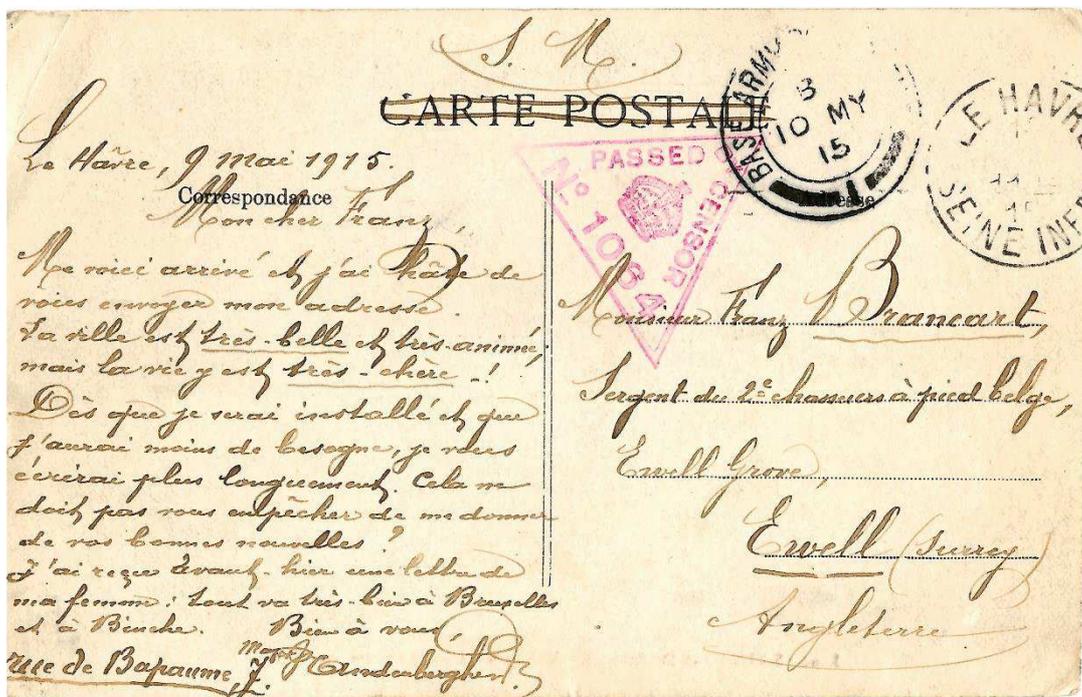


Fig. 19 bis – Carte-vue au pied de la falaise de Sainte-Adresse expédiée en Franchise S.M. de LE HAVRE / SEINE INFÉRIEURE // 9.5.15 >>> BASE ARMY POST OFFICE — 1 — // 10.5.15

L’adresse paraît militaire belge à EWELL(Surrey), mais le contenu est jugé hors du contexte
Censure triangulaire rouge anglaise + couronne : **PASSED BY CENSOR N° 1064**

☒ I B 6) – Acheminement très rapide d'un courrier russe suivant la voie nordique.

La correspondance avec les pays de l'Alliance fait l'objet d'accords préalables.



Délai :
(20 jours)



Fig. 20 – R | N°845 ODESSA / *** // (14.6.15) = 27.6.15 >>> * PARIS 4/- ?- // 16.7.15
Port : (2 x 10 Kop.)

Contrôle russe à ODESSA : Д. Ц. / N° 130 (Dovoleno Tzensura : Admis à la censure)

La France ne recontrôle pas les correspondances alliées déjà censurées au départ

☒ I B 7) –Courrier expédié du BRESIL vers les Pays-Bas.

La traversée de l'Atlantique aboutit normalement à BORDEAUX où la Commission de Contrôle postal n'est pas encore créée en mai. Il s'agit d'un **transit** via la France

Vu la destination hollandaise, la règle impose que l'examen se fasse à l'endroit de sortie du territoire pour épargner le temps d'un double examen. La voie géographique Nord est sous la responsabilité de la C.C.P. de DIEPPE qui ouvre, inspecte le contenu et autorise l'expédition de cette lettre en transit avec la bande administrative frappée par la petite griffe.



Fig. 21 - ADM RIO GRANDE do SUL / (TARDE) // 4. 5. 1915

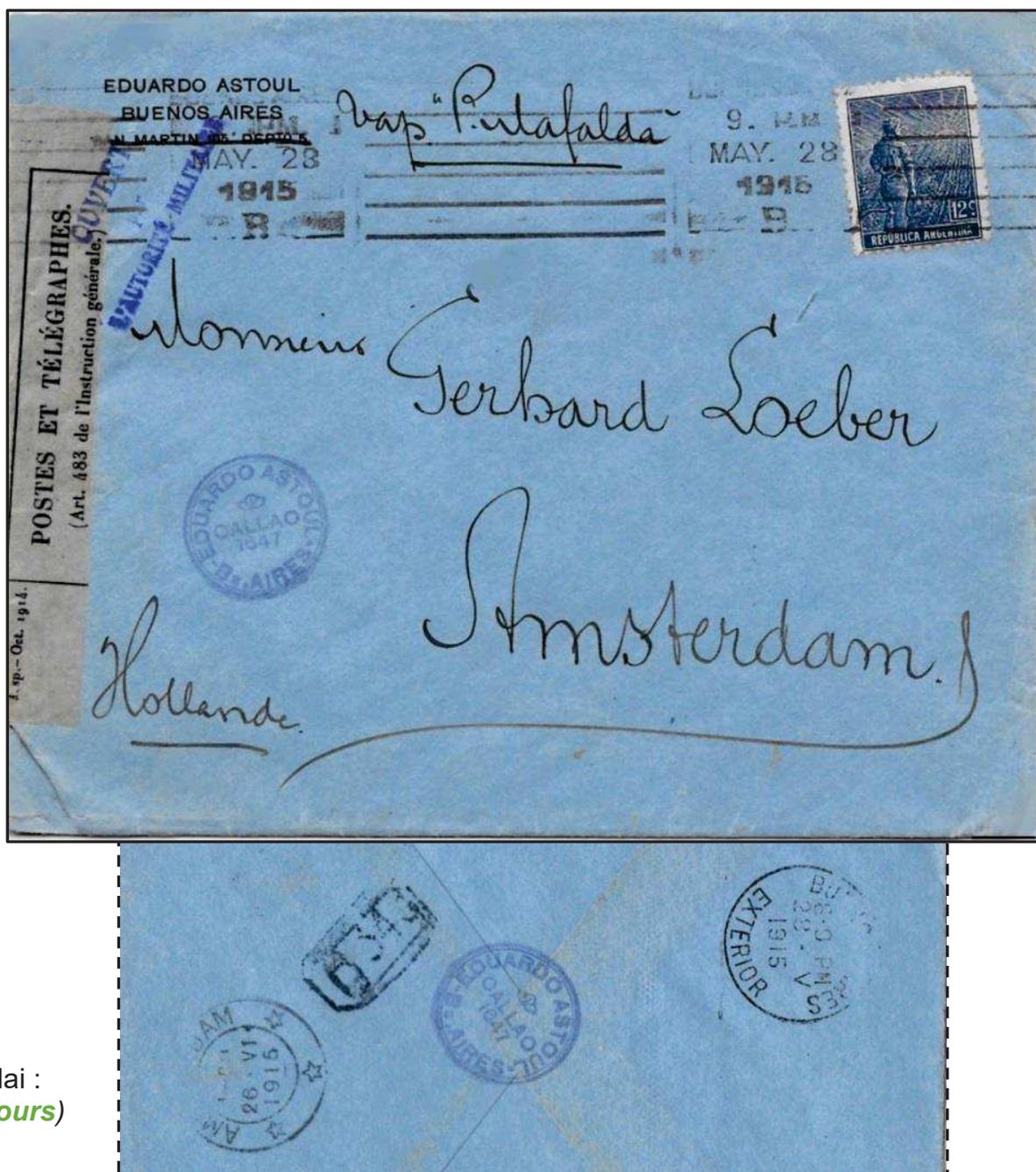
>>> AMSTERDAM / * * * // 7. 6. 1915

Affranchissement / Port étranger Brazil: (2 x 100 Reïs)

Délai : (35 jours)

☒ I B 8) – Nouveau courrier issu d'Amérique du Sud en transit vers les Pays-Bas

Le vapeur « Rutafalda » l'a délivré à Bordeaux au milieu du mois de juin. Mais ce port et ainsi que celui de Marseille ne disposent pas de Commission de Contrôle avant le 30 août 1915. Vu la décision d'opérer seulement le contrôle au point de sortie du territoire, cette mission revient donc clairement à charge de la C.C .P. de Dieppe vers les Pays-Bas.



Délai :
(30 jours)

Fig. 22 – BUENOS AIRES / EXTERIOR // 28.5.15 >>> Amsterdam // 26.6.15
Affranchissement : República Argentina (25 C)

La petite griffe bleue de 3 lignes est toujours en usage et frappée sur une découpe plus complète de la bande administrative avec le N° 509.

C – Préoccupation devant le recours croissant de correspondances acheminées avec la Belgique via des boîtes intermédiaires.

La guerre vient de reprendre son horrible fonction avec usage des gaz sur le front de l'Yser où les unités françaises et canadiennes payent durement cette sinistre initiative ennemie.

La Commission de Contrôle Postal de Dieppe créée durant la première semaine d'avril 1915 se retrouve submergée en 1^{er} ligne par un volumineux échange de correspondance civile et militaire. La seule voie de communication utilisée avec la France nécessite un transit par **l'Angleterre alliée** et les **Pays-Bas neutres**. Un futur partage de cauchemars d'organisation et d'espionnage !

☒ I C 1) - Traitement attentif d'une enveloppe expédiée aux Pays-Bas neutres

A peine active depuis une semaine en avril 1915, la Commission de Contrôle postal de Dieppe avait reçu la délicate mission d'établir des listes (*éventuellement noires*) de renseignements collectés lors de la lecture des correspondances. A juste titre car on avait déjà remarqué le procédé d'acheminement clandestin via des correspondants intermédiaires aux Pays-Bas. Même si la présente enveloppe ne contient que le précieux soutien moral nécessaire entre la population de Belgique occupée et ses membres mobilisés sur le front ou exilés en France ou à l'étranger, la petite griffe de contrôle **doit être frappée** sur une découpe de papier blanc au recto.

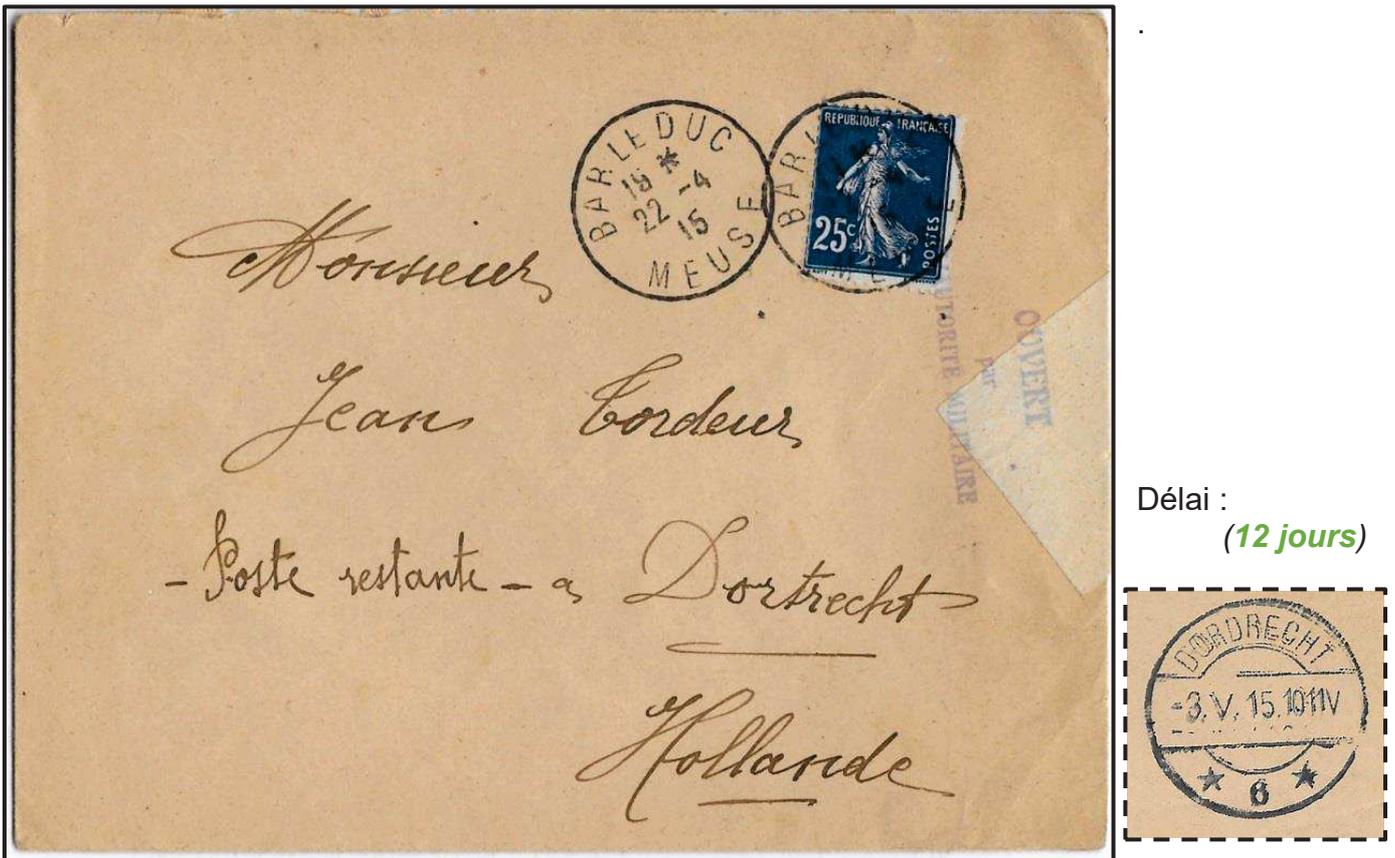


Fig. 23 - Enveloppe de **BAR LE DUC / MEUSE // 22.4.15** Port français :(25 c.)

>>> **les Pays-Bas neutres**. Arrivée à **DORDRECHT / * 6 * le 3. 5. 15**

Voir le message imprimé diffusé par cet intermédiaire privé à Dordrecht. (page suivante)

⊗ I C 2) - **Prospectus d'information sur l'envoi clandestin de courriers en Belgique occupée**
par l'intermédiaire du correspondant privé **Jean Tordeur**

Jusqu'en février 1915, **Jean Tordeur**, Bruxellois réfugié à Terneuzen en Flandre Zélandaise s'était investi comme passeur intermédiaire de correspondance clandestine avec la tolérance du Service postal hollandais. Devant la brutale interdiction allemande, il réorganisa le réseau de son activité dans le delta mosan-rhénan à Dordrecht en introduisant dans les zones occupées le courrier clandestin récolté en transit. Arrêté par les Allemands, il est abattu lors d'un transfert fin 1915. ⁽¹²⁾

AVIS IMPORTANT. — Selon le cas, mentionner toujours sur l'enveloppe intérieure l'une de ces trois indications : **ENVOI PAYÉ** — **ENVOI NON PAYÉ** — **ENVOI ET RÉPONSE PAYÉS.**

COURRIER SPÉCIAL

se chargeant de faire parvenir en BELGIQUE et dans le NORD FRANÇAIS (parties occupées par les Allemands) les lettres provenant de France, d'Angleterre, de Hollande, etc. — et VICE-VERSA.

INSTRUCTIONS. — Seules les lettres pour ces villes et leurs environs sont acceptées : Bruxelles, Anvers, Liège, Gand, Alost, Ninove, Grammont, Vilvorde, Malines, Louvain, Wavre, Gembloux, Jambes, Namur, Nivelles, Lessines, Renaix, Charleroi, Mons, Tournai, Courtrai, Iseghem, Menin, Roulers, Aude-naerde, Werwieq, Mouscron. — Lille, Tourcoing, Roubaix, Maubeuge, etc.

Les lettres doivent être conditionnées comme suit :

Ne pas dépasser le poids de 10 grammes. Ne contenir aucun renseignement sur les opérations militaires. Être mises à la poste sous deux enveloppes ouvertes, la première portant l'adresse claire et complète du destinataire ; la seconde (timbrée à 0,25 fr.) adressée à :

Monsieur Jean TORDEUR
Poste restante DORDRECHT (Hollande)

Les frais de ce service, 3 francs par course, sont toujours perçus en territoire occupé, sauf lorsqu'un *mandat international*, au nom de J. TORDEUR, poste restante, à DORDRECHT, accompagne la lettre à porter. Ce mandat sera de 1 florin 50 pour la simple remise d'une lettre, de 3 florins si l'expéditeur désire aussi payer la réponse. — Chaque mandat doit porter au dos du talon le nom et l'adresse du destinataire de la lettre payée d'avance. — Nulle lettre partant des territoires occupés n'est expédiée contre remboursement.

Prière de communiquer ce prospectus aux intéressés.

Nos porteurs partent de la Hollande une fois par semaine — à jour indéterminé. Ils remettent les lettres en mains propres et reprennent les réponses à domicile.

Un échange de lettres par notre intermédiaire prend de 3 à 6 semaines, ce délai dépendant de facteurs divers et peu réguliers : origine de la lettre, censure (des Alliés), service des bateaux, distance à parcourir par le porteur, dangers de la route, etc.

Étant donné que le transport des lettres en territoire occupé est sévèrement interdit par les Allemands, il va de soi que nous ne pouvons garantir d'une façon absolue la réussite de chaque mission qu'on nous confie. — En cas d'insuccès, la rétribution perçue par nous n'est pas remboursée.

Lorsqu'une lettre envoyée par notre entremise en territoire occupé reste sans réponse, il nous est impossible de fournir des éclaircissements quant à la cause de pareil mécompte. D'une manière générale il faut l'attribuer : ou au fait que le destinataire a refusé la lettre pour n'avoir pas à en acquitter les frais ; ou au fait que le destinataire, ayant émigré ou habitant une zone inaccessible, n'a pu être touché par nous.

Nous ne pouvons transmettre des colis ; — renseigner ou aider les personnes désireuses de quitter le territoire occupé ; — faire des envois d'argent ; — expédier CONTRE REMBOURSEMENT des lettres venant des territoires occupés ; celles-ci doivent ou être payées par l'expéditeur, ou avoir été payées d'avance par le destinataire.

Les lettres non conformes à TOUTES nos instructions, risquent de ne pas arriver à destination.

Fig. 24 - Recto & verso du carton publicitaire

⁽¹²⁾ Van San, Piet & collectif, *La correspondance des Belges pendant la 1^e guerre mondiale*, Op.cit., p.82

☒ I C 3)– Solidarité collective en vue d'un service privé de correspondance clandestine

Fig. 25 – ►

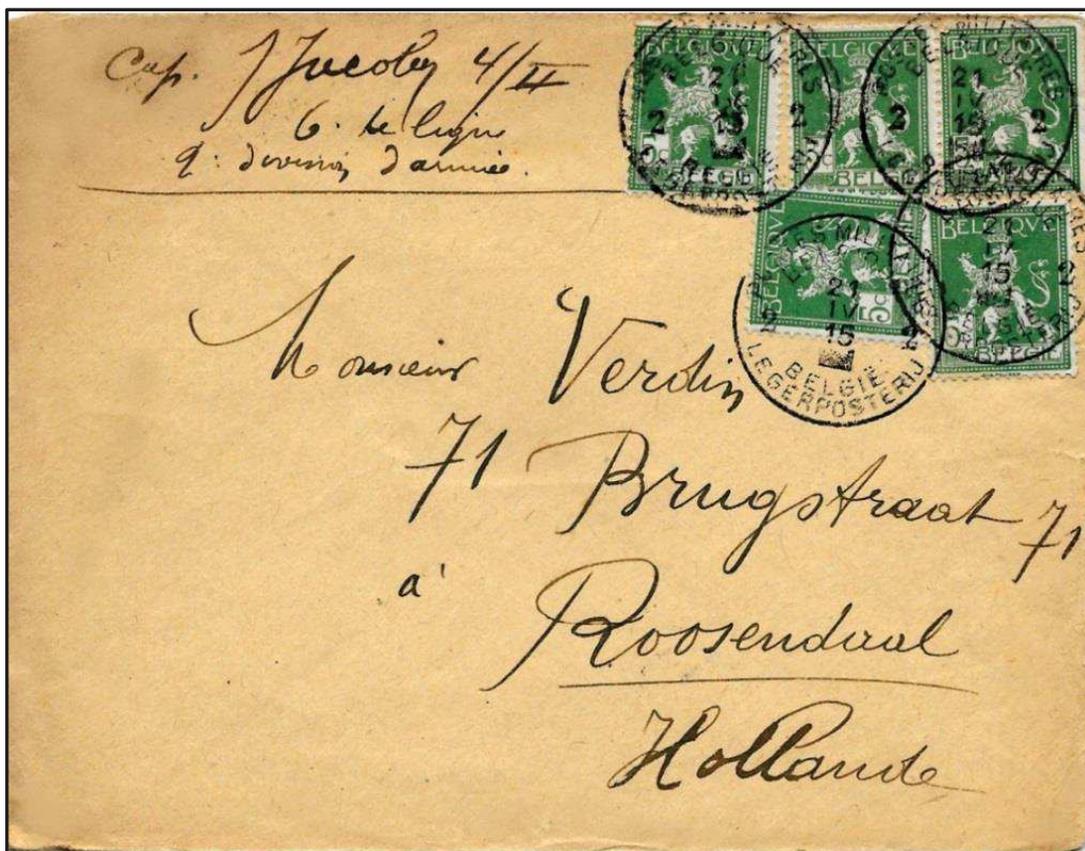
2 PMB / BLP 2
 // 21.4.15 >>>
 ROSENDAEL 2
 // 27.4.15

Port : FR (5 x 5 c.)

Délai : (7 jours)

Officier expéditeur
 6^e de ligne , 2 D.A.

Le destinataire est
 un intermédiaire
 dans une firme
 belge installée près
 de la frontière
 anversoise à
 Roosendaal



◀ Fig. 25 bis-

2 PMB / BLP 2
 // 15. 5.15 >>>
 ROSENDAEL 2
 // 22.5.15

Port belge (2x10 c)

Délai (8 jours)

Expéditeur ◀:
 GQG Groupement
 des Travailleurs
 13^e Compagnie à
 Leyele / Furnes

Destinataire final
 situé à Liège en
 Belgique occupée



☒ I C 4) – Correspondance belge expédiée de Chine à destination des Pays-Bas.

L'acheminement "*Par Sibérie*" manuscrit au recto et le **transit par la France** sont suggérés par le bilinguisme et l'oblitération de Pékin sur un timbre de 25 c de la poste française en Chine.

Au terme de l'interminable parcours continental, la sortie obligatoire de l'empire russe par Petrograd n'a pas été censurée. La poursuite par la Finlande russe et les deux pays neutres scandinaves ne donne pas l'occasion d'ouvrir le sac postal français. La traversée maritime Bergen - Newcastle est suivie du transport ferroviaire anglais jusqu'au port de la Manche où s'impose la traversée vers un port français. Le contrôle s'effectue à la C.C.P. de Dieppe mandatée pour autoriser la sortie du pays. Une nouvelle traversée de la Manche ajoute le nouveau le détour par l'Angleterre et la Mer du Nord pour gagner le rivage hollandais par Terneuzen, puis Roosendaal qui aussi n'est qu'une étape !



Le facteur [C I] de la localité sera le premier à savoir que le destinataire « Monsieur René » (voir sous la griffe) est encore à rechercher du côté de la Belgique !

(A suivre !)

Délai :
(31 jours)

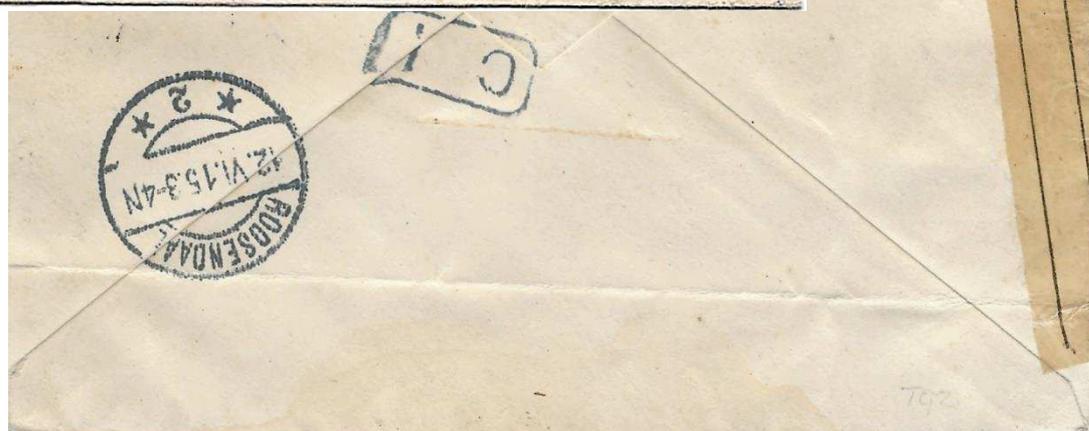


Fig.26 ☒ Pékin (Chine) // 12.5.15 > (Par Sibérie) >>> Roosendaal (NL) // 12.6.15

La coordination entre alliés belges, anglais et français soulève à ce propos de persistants conflits de compétence. Les Britanniques ont établi la censure postale dès le 1^{er} jour comme les Russes. Il faudra attendre un an avant que le contrôle français soit engagé dans une réelle restructuration. Au cœur même de l'affrontement devenu planétaire, le Bureau belge de censure prévu en France à Calais pour le courrier des militaires avec la Hollande est retardé jusqu'en septembre 1915. L'installation d'un Bureau belge à Folkestone se développera avec appui de l'expérience anglaise.

La confrontation des courriers soumis à la CCP de Dieppe jusqu'en 1919 met en évidence le souci majeur éprouvé par le repérage des communications avec la "Belgique" au sens large. Deux sources postales offrent la restitution détaillée de ce processus lors des échanges multipliés de cette correspondance belge par voie diverses entre France-Angleterre-Pays-Bas : *les services d'intermédiaires en Hollande* et *un fond d'agences de presse d'origine mondiale*.

☒ I C 5) – Références d'un correspondant intermédiaire en Hollande Alphonse Janssens

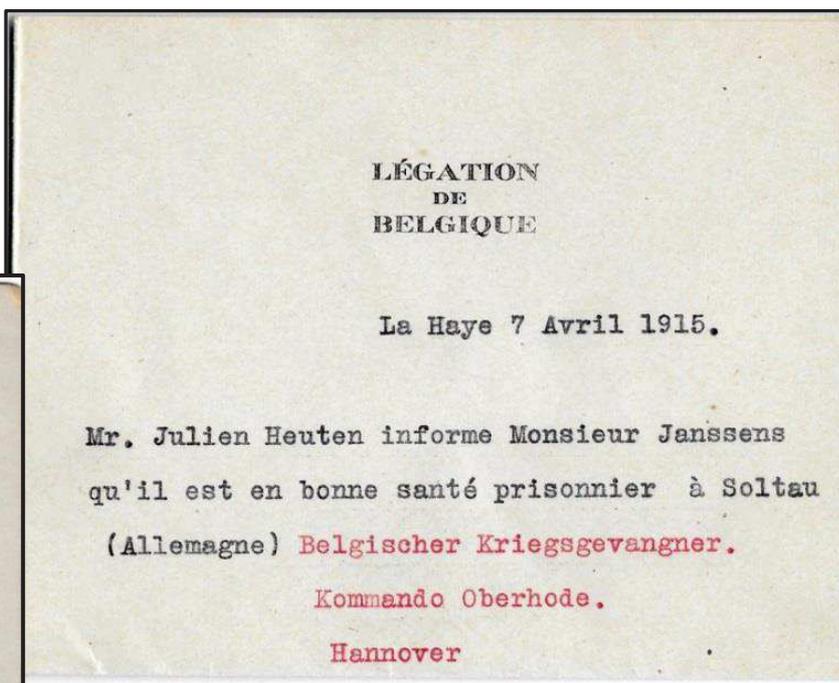


Fig. 27 bis – Avis de reconnaissance officielle précoce adressée en avril 1915 du siège belge à La Haye...

20.1.1916

Cher petit Alphonse

Merci de ta gentille lettre et de son contenu.

Mes félicitations pour tes progrès : je vois avec plaisir que tu profites de tes jeunes années pour te préparer un brillant avenir. Tu es bien aimable de m'offrir ton aide pour écrire à Liège : afin de ne pas attirer d'ennuis à mes correspondants, j'écris par Groningue et mes lettres arrivent.

Mes respects à tes chers parents et à toi, mon affectueux souvenir.

Fig. 27 – La carte illustrée envoyée par son oncle révèle l'action de ce jeune liégeois réfugié.

☒ I C 6) – Envoi posté au Bureau postal belge accordé au siège du Gouvernement belge dans la ville du **Havre** et expédié en Recommandation vers les **Pays-Bas neutres**.

La C.C.P. de **Dieppe** a laissé le pli transiter sans contrôle vers la Poste militaire belge à **Calais** où le Bureau de censure est toujours en voie d'installation. Celui de Folkestone s'est aussi abstenu par égard au lieu privilégié d'expédition du Recommandé.

La vigilance de **LONDON** lors du transfert de la lettre vers un correspondant intermédiaire aux Pays-Bas traduit la réticence anglaise en retardant sa livraison pendant près d'une semaine !

Courrier d'aspect commercial
Affranchi en recommandation selon le port belge
(20c.+25c.)



Délai : (8 jours)

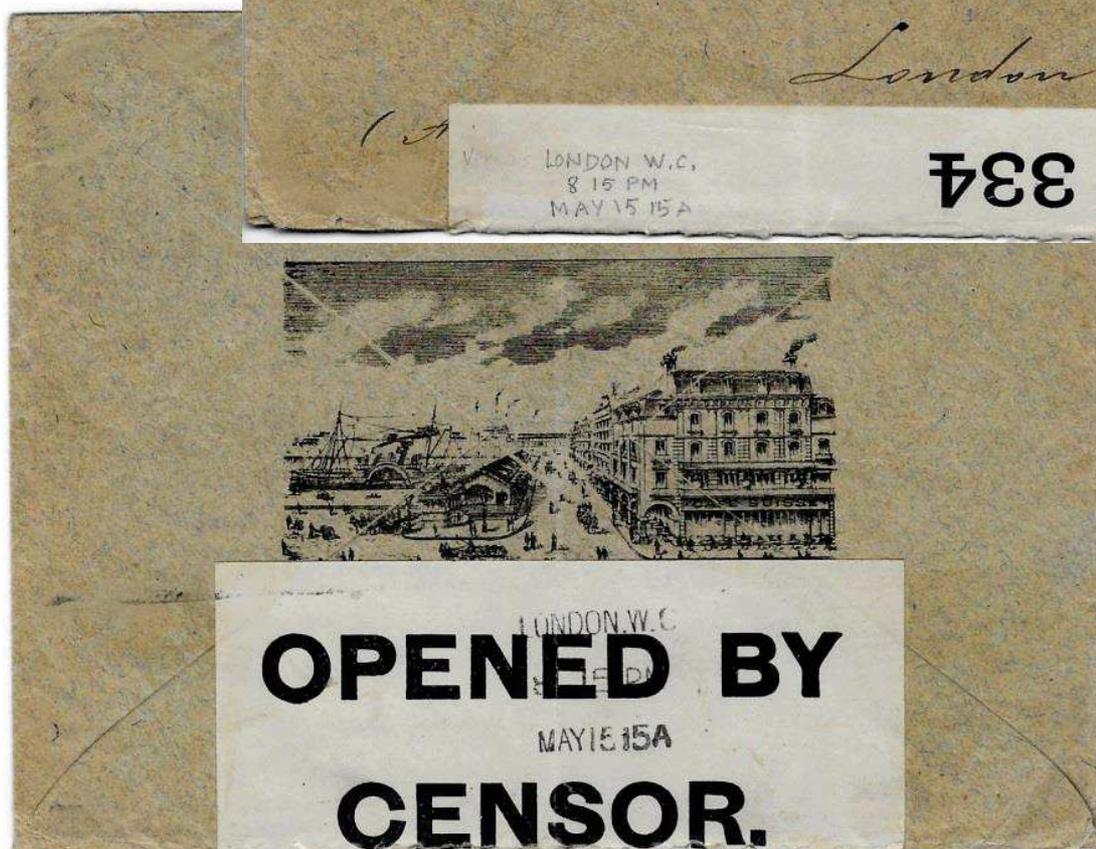
**Fig. 28 - LE HAVRE (SPECIAL) / SEINE^{INF} // 17.6.15
>>> REGISTERED // LONDON.E.C. / 44 // 21 JU 15
>>> SCHEVENINGEN 7 // 24.6.15**

Avertissement : cette lettre est présentée comme un des 1^{ers} documents acheminés de France en Belgique par le correspondant intermédiaire **Alphonse Janssens**, réfugié aux Pays-Bas. Son exceptionnel service permet de restituer le fonctionnement empirique de la Commission de Dieppe de 1915 à 1919 à la manière de la plus exceptionnelle « boîte noire » retrouvée...

☒ I C 7) - Censure du Bureau militaire de Londres sur un courrier belge jugé suspect expédié vers l'Angleterre sans aucun contrôle de la C.C.P. de Dieppe... !

N.B. La lettre n'est pas postée à DIEPPE, mais à **Eu**, siège du C.I.A. Centre d'Instruction d'Artillerie belge.

On peut donc supposer un contact militaire



Délai :
(4 jours !)

Fig. 29 - EU / SEINE INFÉRIEURE // 12.5.15 >>> London W. C. // 15 May 15
. Port. : (+25 & 10 et 5 c mal défini en surpoids ?)

Le renommé Café Suisse à **Dieppe**, dont une flèche discrète souligne le N° de téléphone, soulève méfiance chez les Anglais qui suspectent à juste titre l'existence d'un **correspondant intermédiaire de pays neutre**.

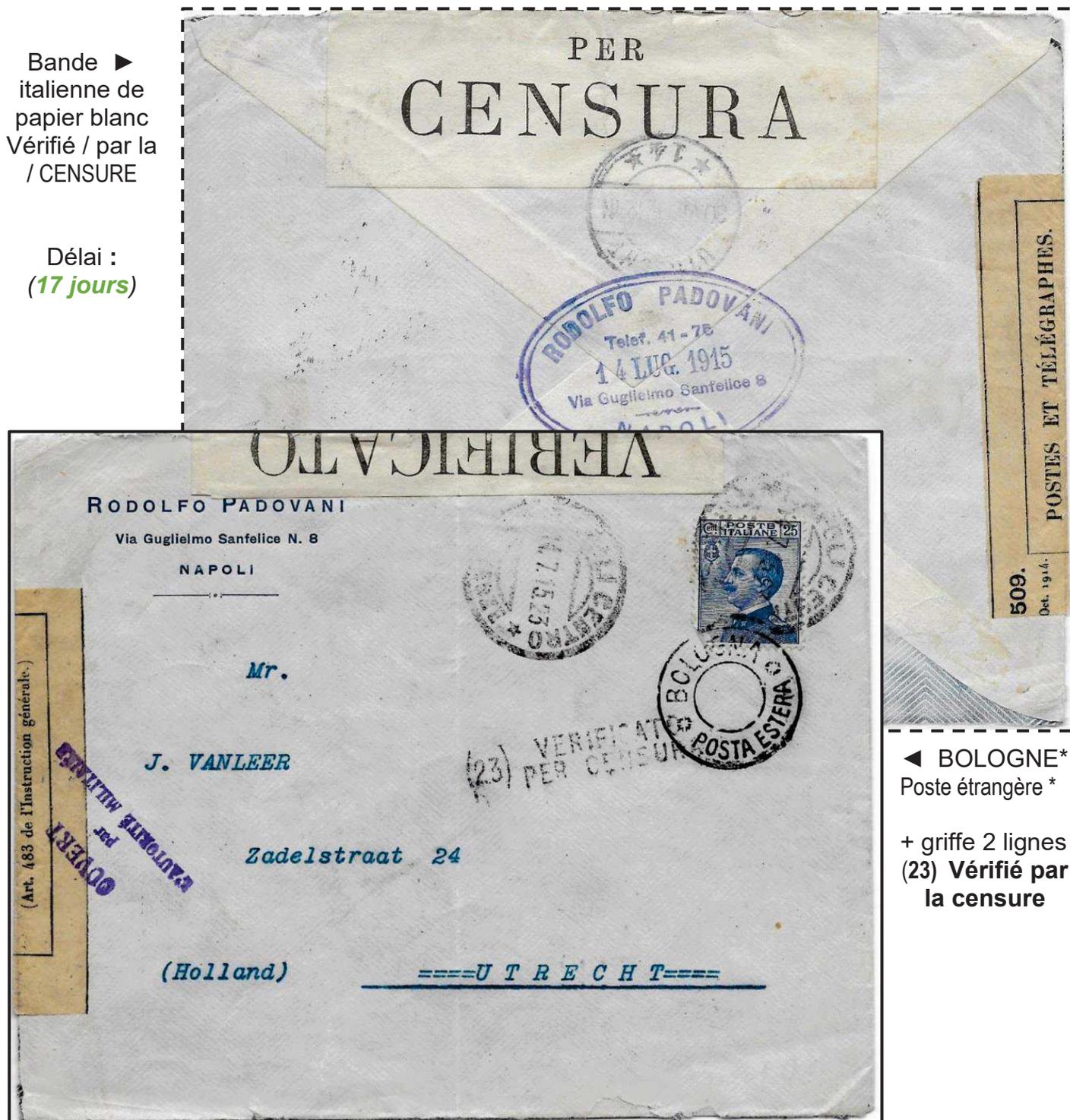
☒ I C 8) – Traitement d'une lettre d'ITALIE en transit en France vers les Pays-Bas neutres.

Les relations avec ce nouvel allié potentiel sont houleuses... (**Double contrôle**)

L'Italie a déclaré la guerre à l'Autriche depuis 2 mois à peine. Pour confirmer son engagement avec les Alliés, elle pratique la censure de son courrier vers les pays étrangers restés neutres ! Mais elle tarde pour rompre ses relations avec l'Allemagne. Dieppe contrôle ce transit vers la Hollande...

Bande ►
italienne de
papier blanc
Vérifié / par la
/ CENSURE

Délai :
(17 jours)



◀ BOLOGNE*
Poste étrangère *

+ griffe 2 lignes
(23) Vérifié par
la censure

Fig. 30- * NAPOLI CENTRO // 14.7.15 >>> Utrecht / * 14 * // 30.7.15 Port italien : (25 cent.)
Lettre contrôlée à DIEPPE lors du transit nord vers les Pays-Bas avec la petite griffe violette
3 lignes frappée sur une ancienne bande administrative N° 509 datée 1914

☒ I C 9) – Censure anglaise inattendue d'un courrier français vers la Hollande.



Délai :
(12 jours)

Fig. 31 - DIEPPE / SEINE INF^{RE} // 17.8.15 >>> SCHEVENINGEN / * // 28.8.15**
Lettre affranchie (25 c.) au port français vers l'étranger et expédiée par le bureau civil de Dieppe.

La destination clandestine belge de cette lettre sans indication d'expéditeur militaire n'a donc pas encore été repérée. Elle n'est pas communiquée au Bureau belge de Calais (*où la censure est toujours en cours d'installation à cette date*). Le pli ne transite pas non plus à Folkestone qui n'est pas concerné. Ignorant le caractère intermédiaire du destinataire, la C.C.P. de Dieppe a négligé d'exercer le contrôle requis vers la Hollande neutre. Une cause d'énerverment pour le Bureau de Londres qui ouvre et censure tardivement la lettre refermée par la bande OPENED BY / CENSOR.

⊗ I C 10) - Clôture électrifiée à la frontière belgo-hollandaise en août 1915

Le long de la frontière Nord du pays envahi, l'ennemi termine l'installation d'une barrière électrifiée en août 15 pour imposer aux Pays-Bas une neutralité surveillée.⁽¹³⁾ « Des centaines de morts y sont restés, mais des milliers l'ont franchie ... » Le sort des réfugiés et de la fraction internée de l'Armée s'y inscrit aussi sur le plan postal.

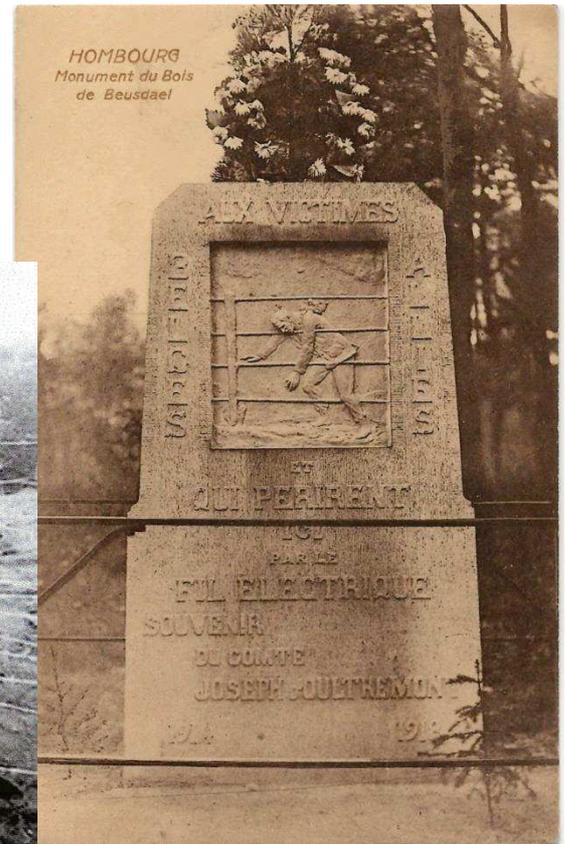


Fig. 32 – Clôture haute tension placée dans la zone des Fourons avec postes de garde et patrouilles permanentes. Carte-vue ancienne stèle détruite en 1940 et remplacée.

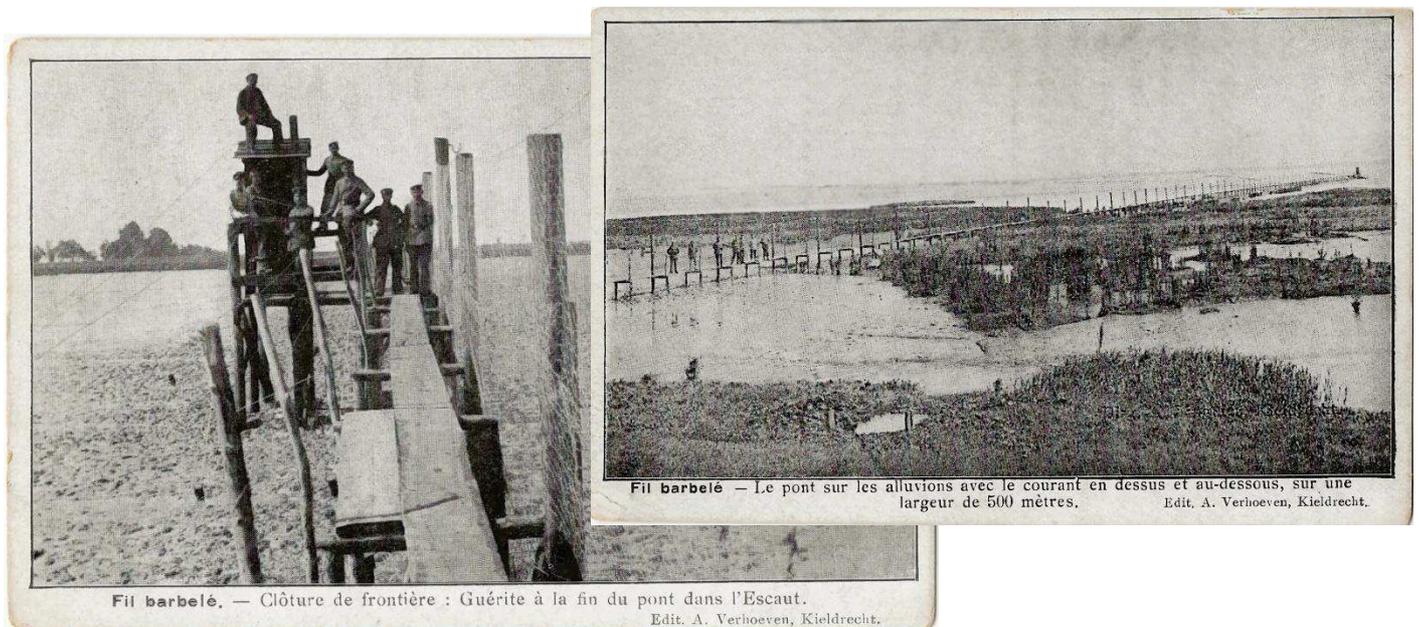


Fig. 32 bis – Cartes-vue de la Absperrung jusqu'à l'Escaut près d'Anvers

⁽¹³⁾ Vanneste Alex, Le premier rideau de fer ? La clôture électrifiée..., in *journal Banque Dexia* n° 214, 200/4

D - Test d'uniformisation du verrouillage complet du territoire français au cours du deuxième semestre 1915

Après l'improvisation de la localisation des trois premières **Commissions de Contrôle Postal** en bordure du front à **Belfort**, **Pontarlier** et **Dieppe**, la perspective d'un développement des hostilités amplifie le volume et la suspicion des communications postales.

La réalisation du verrouillage du territoire français impose la création de nouveaux centres de traitement du courrier avec l'étranger au cours des mois d'août et septembre 1915 dans la zone frontalière à **Bellegarde** et **Lyon** et dans les ports de **Bordeaux**, **Marseille** et **Alger**.

Le ministre de la Guerre juge nécessaire de resserrer par un test provisoire l'utilisation de **marques similaires** localisant le contrôle de toutes les Commissions et déchargeant toute responsabilité de l'Administration postale traditionnelle.

- ⊗ I D 1) - Les marques testées : >> estampille circulaire d'allure administrative (Déesse assise), précisant le nom de la Commission (DC 36/26 mm)
>> griffe de 2 lignes dans un cadre carré (35 x 37 mm)
OUVERT PAR / L'AUTORITÉ MILITAIRE



Fig. 33 - Sélection désordonnée dans le temps des 7 premières dotations fournies

☒ I D 2) - Vers la présentation officielle

A Pontarlier



Première **C.C.P** créée après Belfort pour examiner le flux de courrier issu des prisonniers de guerre français et allemands dès le début du conflit.

Les nouvelles marques sont frappées au recto sur bande de fortune en papier blanc utilisée au début d'avril en attente d'une fermeture avec la mention militaire revue.

Le choix de l'encre rouge est provisoire. La double frappe d'un même côté de la bande n'est pas correcte.

Fig. 34 a - BERN 1 / BRIEFEXPEDITION // 18.8.1915
>>> PARIS XVII / R.JOUFROY // 21.8.15

Délai : (4 jours)

☒ I D 3) - Initiative indépendante de la Commission de Contrôle Postal de Dieppe



Fig. 34 b – Fragment d'une lettre expédiée de ROTTERDAM // 10.9.1915. Port (21/2 ct NL)

Une **estampille** double cercle d'allure administrative (Déesse assise) confirmant l'intervention militaire avec **nom de la C.C.P.** a été remise dans toutes les Commissions créées en France. Le Ministère de la Guerre voulant dégager la responsabilité des Postes a donc adjoint une **griffe d'allure encadrée** (35 x 37 mm) en 2 lignes : « **OUVERT PAR / L'AUTORITÉ MILITAIRE** »

Mais curieusement, la **C.C.P. de Dieppe** utilise d'août à septembre cette référence en 3 lignes avec une **grande griffe linéaire** (30/7/48x16 mm), On la voit frappée sur une ancienne bande N°509 au recto avec le sceau circulaire au verso ! Elle se retrouve encore le 20 décembre.

☒ I D 4) – Suite de l'adaptation imprécise du nouveau processus

Délai : (7 jours)



Fig. 35 - 's GRAVENHAGE / * * * // 5.9.15 "Via England "
 >>> unité militaire belge à **CAYEUX-sur MER / Somme // 12.9.15**

Usage de la griffe linéaire seulement observée à Dieppe avec toujours l'inversion des frappes au recto et verso. La bande administrative des Postes N°509 n'est pas encore remplacée.

☒ I D 5) – Traitement classique d'une correspondance civile Recommandée



Délai :
(10 jours)

Fig. 36 – Rec. NANTES R P / LOIRE INF^{RE} // 26.9.15 >>> NIJMEGEN / * 8 * // 5.10.15
Port vignette Fr. Recommandé étranger : (25 c. + 25 c) Courrier d'apparence commerciale
Ancienne bande administrative des Postes N° 509 de 1914

☒ I D 6) – Rude censure britannique d'un envoi recommandé français jugé suspect

Pas d'adresse de l'expéditeur...
Pas d'identification d'« intermédiaire »

Exemple multiplié de récupération via la censure britannique. Le retard prolongé de l'ouverture du dispositif postal et de contrôle belge à Calais engendre fréquents conflits d'acheminement du courrier belge.

Avec vignette Fr S^{IE} ADRESSE n° 348, ce recommandé est affranchi au port étranger (25c.+25c.)

Délai total (7 jours) de S^{IE} ADRESSE à Scheveningen via DIEPPE /SEINE INF^{RE}// 18 * / 30.10.15 > contrôle ? < DIEPPE /SEINE INF^{RE}// 8 * / 31.10.15

Avec blocage de REGISTERED) / LONDON E.C./ 10 // 2.11.15

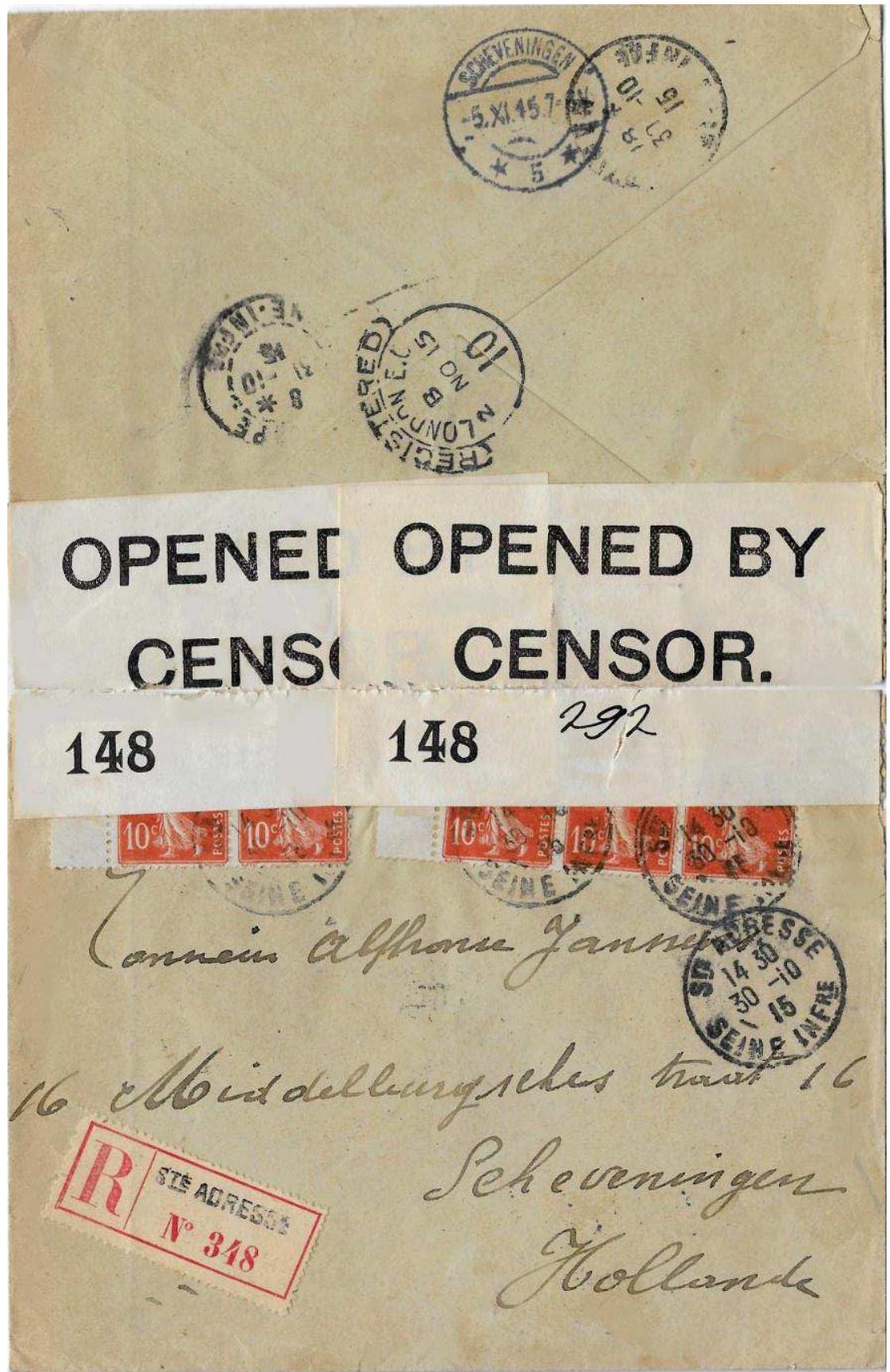


Fig. 37 – S^{IE} ADRESSE / SEINE INF^{RE} // 30.10.15 >> (DIEPPE / SEINE INF^{RE} // 8 & 18 * / 30.10.15) >> REGISTERED / LONDON E.L. / 10 // 2.11.15 >>> SCHEVENINGEN / * 5* // 5.11.15

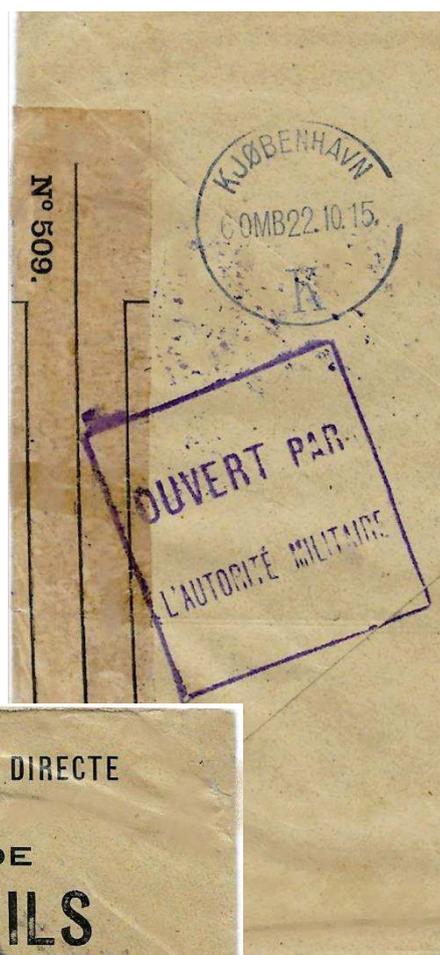
⊗ I D 7) – Initiative anticipative : la CCP de Dieppe introduit un indice de responsabilité

La présence d'un **indice numérique** est observée en violet au recto, partiellement recouvert par la bande de fermeture. (*Explication page suivante.*)

14

Une autre instruction du 16 juin 1915 de la S. R. du ministère de la Guerre insiste sur la reconnaissance stricte de la voie du Nord vers les Pays-Bas / Scandinavie dans la répartition du secteur de contrôle attribué à Dieppe (14)

A partir d'octobre 1915, les attributions réorganisées dans la "Zone de l'intérieur" étendent le réseau à toutes les frontières. Vu le volume de courriers, on évite les surcharges de traitement. Ainsi peu importe le lieu de départ ou de transit du courrier, son contrôle ne doit être exercé qu'au **point de sortie** du territoire. Ce document originaire de Bordeaux destiné à transiter par mer via l'Angleterre jusqu'au **Danemark** est examiné à Dieppe en sortie par la voie Nord. Même si cette fois le *port de Bordeaux* possède une *Commission de Contrôle Postal* depuis l'été.



Délaï : **(10 jours)**

Attention ! : L'apparition de l'indice 14 ne désigne pour l'instant que l'identification officieuse du chef d'équipe d'un bureau de contrôle

Fig. 38 – BORDEAUX LA BASTIDE / GIRONDE // 13.10.15 >>> KJØBENHAVN / K // 22.10.15

(14) Bourguignat, op.cit. , p.22 : SHD/DAT, 16N2704

☒ I D 8) – L'introduction de l'identification des "chefs d'équipe"

8

C'est un des processus demeurés permanents jusqu'à la fin de la guerre en 1919. Cela paraît logique de connaître le responsable d'un traitement truffé d'instructions sur base de lectures complexes de documents variés préalablement triés. L'ambiguïté est telle que l'on a peine à départager le rôle du lecteur de celle du censeur-contrôleur. En principe les deux sont militaires dont un est obligatoirement officier responsable majeur !

La grande estampille officielle mentionne le nom de la C.C. P. que le cachet carré définit sous autorité militaire en renfort du ministère de la Guerre. Par contre, le responsable du contrôle reste dans l'anonymat.



Dieppe adopte la marque que l'on frappe au verso sur la bande transparente N°509 de l'administration des Postes et Télégraphes et datée 1914

Fig. 39 - ☒ de Paris XX / 2CO R. des PYRÉNÉES // 7.10.15 Port étranger Fr. : (5 x 5 C.)
>>> SCHEVENINGEN / * 5 * // 16.10.15

La régularité du traitement est acquise. Les marques officielles du test sont appliquées avec soin. L'indice numéroté 8 du chef du bureau désigne en principe un officier qui doit gérer plusieurs bureaux, car les archives consultées par Mr Bourguignat mentionnent une présence inférieure à sept officiers à Dieppe y compris le président de la Commission en ce début d'activité.

La 1^{ère} série observée d'octobre à décembre 1915 a utilisé ce type bricolé de chiffres (7 mm) :



☒ I D 9) –Allongement du contrôle suivant la directive durcie pour la "voie du Nord"



Délai :
(21 jours)

Fig. 40 - PARIS – 116 / 9.11.15 >>> STOCKHOLM 2 / * * // 29.11.15

⊗ I D 10) – Dernière étape du test précurseur du processus d'uniformisation annoncé

Délai :
(7 jours)



Fig. 41 – LOON-PLAGE / NORD // 10.12.15 >>> SCHEVENINGEN / ● 7 ● // 16.12.15
Port étranger français (25 c.) alors qu'existe un envoi possible (20 c) par poste belge au Havre. Le correspondant intermédiaire liégeois actif à Scheveningen n'a pas encore été noté dans les listes de repérage dans les diverses commissions. Le faible engagement de la France dans le contrôle français n'a guère accéléré la création d'un dispositif à Calais alors qu'en Angleterre, la mobilisation des 1ers jours équipe les Belges dans un Bureau de censure à Folkestone.

La précédente **figure 37** a révélé la réaction d'énerverment des Anglais devant le courrier recommandé de Ste Adresse vers cet intermédiaire relativement négligé à Dieppe.

Il faut toutefois remarquer le matériel plutôt rarement utilisé à Dieppe pour ce présent contrôle. L'estampille de type administratif présente la Déesse assise entourée d'une couronne de petits caractères du modèle Arial au lieu de l'écriture Roman choisie pour **MINISTRE DE LA GUERRE** avec sigle de séparation de 6 points au lieu de l'étoile.

L'indentification numérique du chef d'équipe responsable du contrôle de la lettre ressemble à un **0** souligné de particularités



Chap. II - PROCESSUS DÉFINITIF du contrôle avec l'étranger (1916)

Le 30 novembre 1915, une instruction annonçait l'adoption et la répartition de nouveaux cachets dans la France métropolitaine. ⁽¹⁵⁾

En vue de simplifier et d'accélérer la manipulation des courriers, un seul **timbre de double forme ovale** résume trois informations.

En couronne la mention : « **OUVERT / Par l'AUTORITÉ MILITAIRE** » et au centre un **numéro d'ordre** qui désigne à la fois la commission et le chef d'équipe responsable de l'inspection



Fig. 42

La frappe de ces cachets ne précise pas le siège de la Commission, ni le nom du contrôleur.

Les 5 premières Commissions de Contrôle créées (Voir page 33) doivent recevoir une dotation de **50 numéros** destinés à l'identification de leurs divers **bureaux** à mesure des besoins.

A – Adaptation graduelle du mécanisme de la C.C.P. de DIEPPE

⊗ II A 1) Mécanisme de la Commission de Contrôle Postal de Dieppe.

Durant le 1^{er} semestre 1916, la Commission de Dieppe est confirmée dans le plus vaste champ de contrôle postal. Au Nord du front de guerre (Belgique occupée, Pays-Bas et Scandinavie) s'ajoute l'Amérique du Nord par Liverpool et l'Extrême-Orient par la Roumanie et Russie.

La Commission compte alors 5 officiers. En décembre, elle reçoit une première dotation de 15 cachets ovales en cuivre numérotés de 1 à 15 vite suivie d'une quinzaine d'autres comme le révèle la sélection chronologique des prochains documents. C'est l'occasion de découvrir les initiatives inattendues et strictement privées que Dieppe va multiplier pour maîtriser l'inquiétante évolution du contrôle. Il faudra même les aborder en énigmes un siècle plus tard tant elles diffèrent de l'activité disciplinée de la trentaine de Commissions de Contrôle Postal parsemées en France durant les 4 années du conflit. C'est à l'issue des 5 mois de test que les autorités supérieures ont engagé la distribution prévue de près de 1000 cachets pour leurs bureaux (fig.33 à 41)

Un document schématique trouvé aux archives ⁽¹⁶⁾ donne *en page suivante* le plan graphique de la répartition de ces dizaines de cachets reçus à la C.C.P. de Dieppe hors d'improvisation.

Le dispositif est réparti dans **4 Sections** sur un critère linguistique : Section Roumanie (4) (5)] Section Amérique (6 =Reco) (7) (8)] Section Scandinavie (11)] Section Pays-Bas (16) (17) (18) (20) (22) (24) (25) (26 > 28 = Reco/chargées) (29 = Président)] ► Chaque section comporte une division en Recommandées et Sous-Sections (au pluriel) que j'appelle Bureaux. Cette **identification numérique** incomplète et variable selon la mise en service est donnée sous réserve à partir de ma collection dénuée de tout intérêt de perspective de recherche des 1000 cachets. Mais parce qu'elle accentue le pragmatisme profond et unique qui va caractériser Dieppe.

Déjà observés en octobre 15 (**fig.39**) lors du test de verrouillage du territoire avec le relevé numéroté des chefs d'équipes maintenant préservé dans le cachet ovale, ces 18 premiers indices débiteront la liste des lecteurs (**fig. 45 à 47**). D'août 16 à février 17, usage d'un indice **L. 29** du laboratoire qu'une improvisation transformera en cachet ovale (**0 ✕**) jusqu'en 1918. Viendra l'initiale d'identité des opérateurs chimistes **E G J K M** puis les grandes lettres des chimistes de métier et leurs divers paraphes... On ne découvre un tel particularisme dans aucune autre Commission de contrôle postal. Généralement les indices utilisés comptabilisent les sous-sections. Ainsi au début, on voit 4 indices numérotés à Bellegarde et Marseille en plus des N° de série ovale accordée aux Bureaux. A Pontarlier, on ajoute de doubles-initiales tandis qu'à Bordeaux un petit nombre de 2 à 6 offre un complément d'informations que Marseille adoptera sur le courrier de l'Armée d'Orient.

⁽¹⁵⁾ J..Bourguignat, op.cit., SHD/DAT, 7N949, MG / 2° Bureau/SR, p.27

⁽¹⁶⁾ J..Bourguignat, op.cit., tableau schématique du mécanisme, page 33

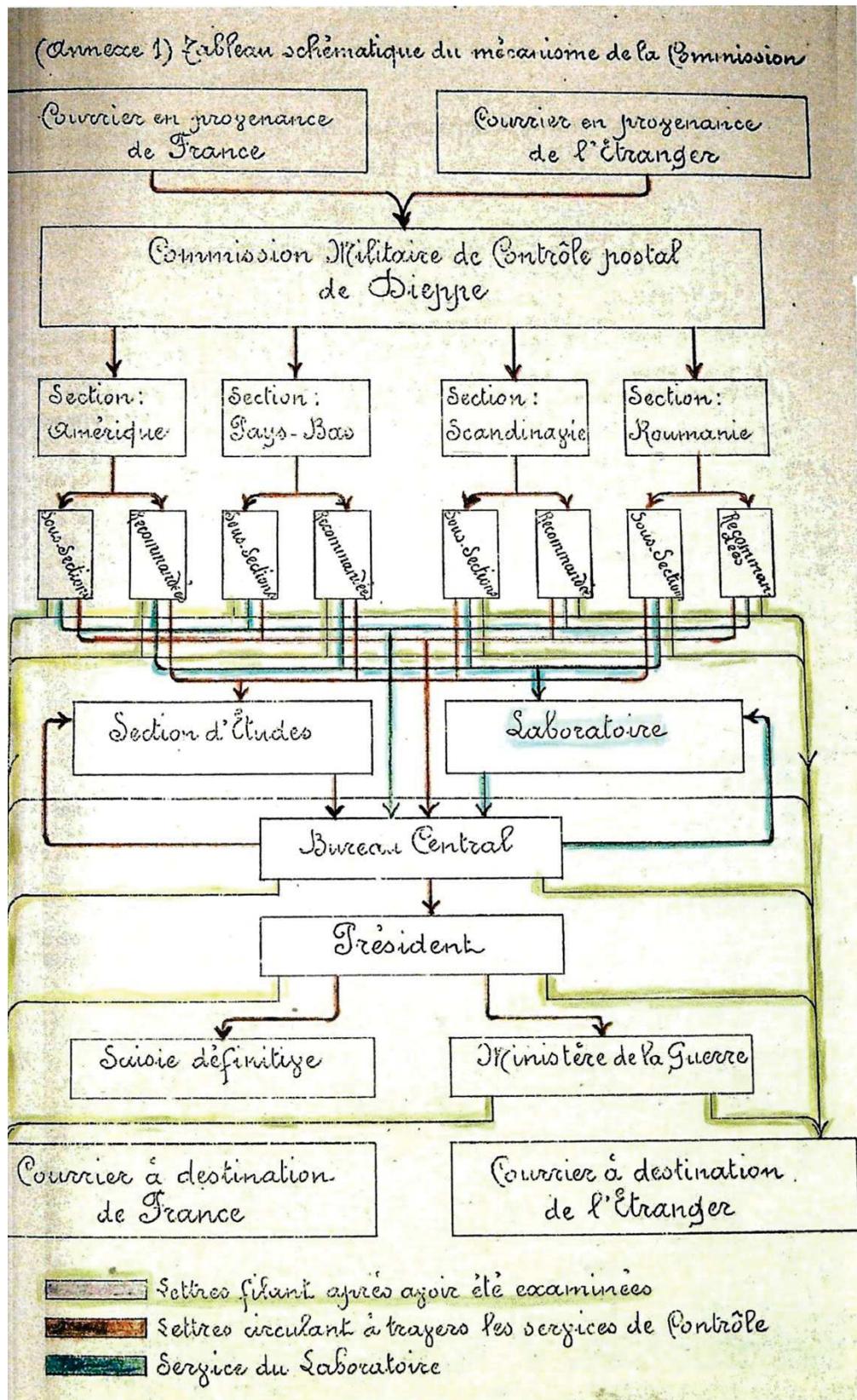


Fig. 43 -Tableau

Figure 19 : tableau schématique du mécanisme de la CCP de Dieppe ; le laboratoire recherche les encres sympathiques (voir paragraphe 6.4).

☒ II A 3) - Début janvier : **une seule frappe** du cachet au verso sur une bande récupérée



Délai : (8 jours)

Cachet de facteur hollandais

Indice de **lecteur** ajouté à l'ancien relevé du test **32** (hauteur 9 mm)

Bande variante de fermeture papier (1^e ligne + longue et + haute sans point final)

Fig. 44- LOON – PLAGE / NORD // 31.12.15 >>> SCHEVENINGEN / * 7 * // 7.1.16
 Port étranger français : (25 c) Destinataire correspondant intermédiaire reconnu.

Le cachet du Bureau (24) est de rang élevé parmi la dizaine de Sous-Sections hollandaises prévues pour l'instant. Leur numéro identifie l'officier responsable des équipes sollicitées. Le petit indice chiffré ne leur sert plus, mais est bien utile pour connaître le "lecteur" au cœur du contrôle. C'est la première distinction entre contrôleur/ censeur et lecteur si souvent confondue...

☒ II A 4) – Début janvier, **une seule frappe** au verso hors bande cristal administrative



Délai :
(7 jours)

Lecteur :

13

Bande
"cristal"

Fig. 45 - AMSTERDAM / * 62 * // 7.1.16 >>> PARIS R.P. / ETRANGER // 13.1.1916
Départ et port hollandais : (12^{1/2} Ct) Suivi de correspondance de presse étrangère
Nouveau n°(20) = Sous-Section hollandaise frappé une seule fois. Ancien Indice de lecteur 13

☒ II A 5) – Mi-Janvier, une seule frappe au recto hors d'une bande intitulée militaire



Bande de fermeture multiple à découper hors d'une feuille

Lecteur :



Délai : (14 jours)

Fig. 46 -- NOISY LE SEC / SEINE // 17.1.16 >> ROTTERDAM / * // 29.1.16
>>> SCHEVENINGEN / *** // 30.1.16**

Port étranger français :(25 c.)

Destinataire correspondant intermédiaire reconnu.

-Nouveau cachet numéroté (17) = Sous-Section hollandaise frappé une seule fois au recto hors d'une nouvelle bande militaire révisée et découpée. Ancien cachet de lecteur 6 frappé en bleu.

La 1^o série observée d'octobre à décembre 1915 a utilisé ce type bricolé de chiffres (7 mm) :



☒ II A 6) - Mi-Janvier, une seule frappe au verso hors de la bande intitulée militaire

Délai :
(7 jours)

Lecteur :

18



Fig. 47 – AMSTERDAM / * 17 * // 17.1.16 >>> PARIS // 23.1.16

Départ et port hollandais : (2^{1/2} + 5 + 5 Ct) Suivi de correspondance de presse française

- Cachet numérique Bureau (22) au verso toujours hors bande.
- Ancien indice lecteur numéroté 18 par assemblage de 2 chiffres (7 mm) lors du test 1915

⊗ II A 8) – En février, une seule frappe au verso sur la découpe de la bande militaire



Toujours
emploi de
bande avec
cadres CPM
multiples

Délai : (7 jours)

Lecteur : 28

Cachet du
facteur hollandais

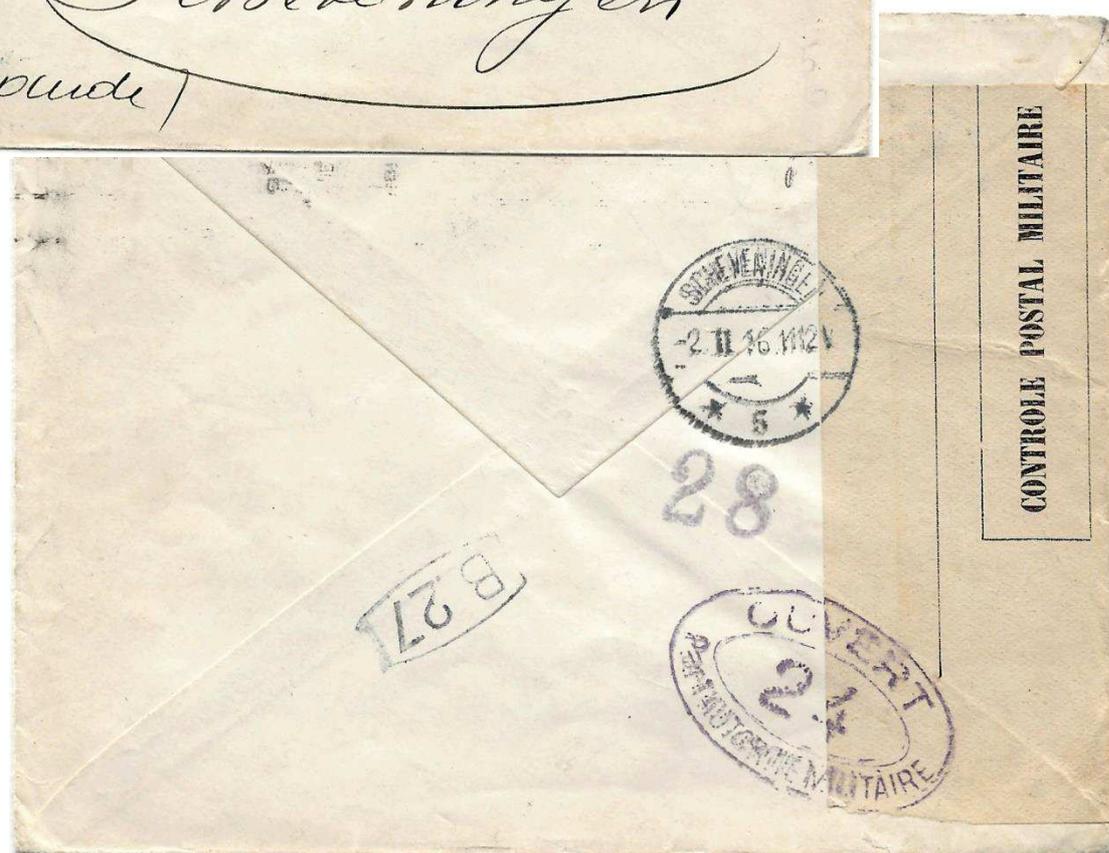


Fig. 48 - PARIS 4 / R. D'ENGHIEN // 27.1.16 >>> SCHEVENINGEN / * // 2.2.16**

Port étranger français :(5+10+10 c.)

Destinataire correspondant intermédiaire

- Cachet numérique Bureau (24) au verso sur la bande clairement découpée d'une feuille.
- Indice numéroté d'un nouveau lecteur 28 grand format 9 mm de la 2^e série ajoutée en 1916

☒ II A 9) – En mars 1916, application définitive de la double-frappe du cachet ovale



Lecteur :
21

FIG. 49 - AMSTERDAM / * // 14.3.1916 >>> PARIS (s.d.)**

Départ et port hollandais : (12^{1/2} Ct) Courrier de presse

- Cachet numérique du bureau (20) en charge d'un chef d'équipe de la section hollandaise.
- L'inviolabilité de la fermeture de la lettre libérée nécessite une frappe recto/verso sur la bande
- L'indice numéroté du lecteur 21 est de la 2^e série frappée en chiffres écartés grand format

☒ II A 10) – En mars 1916, la garantie de protection de fermeture est bien pratiquée



Délai :
(10 jours)

Fig. 50 - 's GRAVENHAGE / * 10 * // 16.3.16 >>> PARIS R.P. / ETRANGER // 25.3.1916
Port étranger hollandais : ($2^{1/2}$ +5 +5 Ct) Envoi issu d'une filiale d'agence de presse belge

- a) L'adresse imprimée en français sur l'enveloppe met en évidence la vigilance très développée envers le courrier de presse décrivant le destin imposé à la Belgique en temps de guerre.
- b) Le Bureau (18) est déjà le 5^e indice numérique différent rencontré après $2^{1/2}$ mois d'activité.
- c) A remarquer l'utilisation du cachet de Bureau (18) au lieu de l'indice lecteur 18. (Fig.47)

B - L'écho des hostilités est transmis au-delà du noyau belge occupé.

☒ II B 1) – La discrétion française se maintient auprès des pays toujours neutres

Usage d'une
ancienne
bande CPM
multiple à
découper
d'une page
papier blanc

Lecteur : 67



Sous-
section
roumaine
(4)

Délai :
(25 jours)

Fig. 51 - BRAILA-CENTRAL ° // 21.2.16 >>> PARIS R.P. / ETRANGER // 11 3 1916
Port étranger en Roumanie : (15 et 10 bani) Correspondance bancaire

Un n° (4) frappé en Sous-Section roumaine frappé recto/verso sur la bande militaire découpée.
Le n° de lecteur 67 fait partie d'une série utilisée dans un bureau de la Section orientale.

Le ralliement de la Bulgarie aux Empires centraux en octobre 1915 bloque l'accès du courrier par la Méditerranée vers Marseille. Le cheminement se fait par la Russie alliée, les pays scandinaves neutres et l'Angleterre pour aboutir à la C.C.P. du Nord à Dieppe.

⊗ II B 2) – Relations de correspondance très ouvertes vers la RUSSIE alliée



Recto / verso :
 griffe rectangulaire
 2 lignes **Ouvert par**
la Censure militaire
 / v. **Petrograd**
 sur les 2 côtés d'1
 double découpe de
 bande blanche :
PETROGRAD
CENSURE MILITAIRE



Délai : (30 jours)

Fig. 52 - Reco PETROGRAD .I* 28 * // (16.3.16) = 29 3 16 >>> PARIS ETRANGER // 27.4.16
 Courrier de presse recommandé déposé dans le bureau civil local 28. .Port :(5 +5 +10 kopecks)
 Au 1^{er} jour de guerre, la Russie a mobilisé son lourd réseau de censure. Seule voie de sortie par
 la capitale rebaptisée Petrograd. Au verso s'ajoute une 3^e marque encadrée avec le même texte
 en 2 lignes que sur la bande mais en plus une 3^e ligne « **Censeur militaire N° 541** ».
 La marque de l'expéditeur en 5 lignes noires est celle d'un distributeur de journaux et gazettes.

☒ II B 3) – Début avril, transit de NORVÈGE / front belge via l'Angleterre et la France



Lecteur : 49

Fig. 53 -- SANDEFJORD (NORVEGE) / * // 8.4.16 >> (Via England)**
 >>> **ARMÉE BELGE, B 122, Cie p** (Bataillon du génie divisionnaire) // (s.d.)
 Port étranger norvégien : (2 x10 ORE) Correspondant privé vers militaire

- ...
- Un 6^e cachet numéroté Bureau (11) désigne une Sous-Section de la **Section Scandinavie**.
 - L'indice numéroté (6 mm) lecteur 49 provient d'une série distincte ouverte pour cette équipe.
- A noter l'existence d'un 1^{er} tri (ouverture, repérage des langues, etc.), puis de la fermeture que l'on dénonce comme temps perdu à découper des bandes cadrées hors des feuilles imprimées. Ce document est un des derniers traités ainsi par ceux appelés manipulateurs ou 1^{ers} lecteurs.

☒ II B 4) - Les relations postales avec les Etats-Unis s'intensifient



Délai : (23 jours)



Sous-Section américaine (6)

Lecteur : 3

Fig. 54 - PHILADELPHIA.PA / REGISTERED 424 // 3.7.1916 A. R. (Accusé de réception)
 >> NEW YORK/REG'D(21)FOR'GN // 4.7.16 >>> PARIS R.P. / DISTRIBUTION // 25.7.16

Port U.S. étranger (5 Cents) Cercle artistique de Philadelphie aux U.S.A. toujours neutres
 Nouvelle bande de papier sombre non transparent issue d'un ruban avec un simple cadre.

☒ II B 5) - Courrier d'Amérique centrale transmis par Nouvelle-Orleans, U.S.A.



Sous-Section américaine (7)

Lecteur : 53

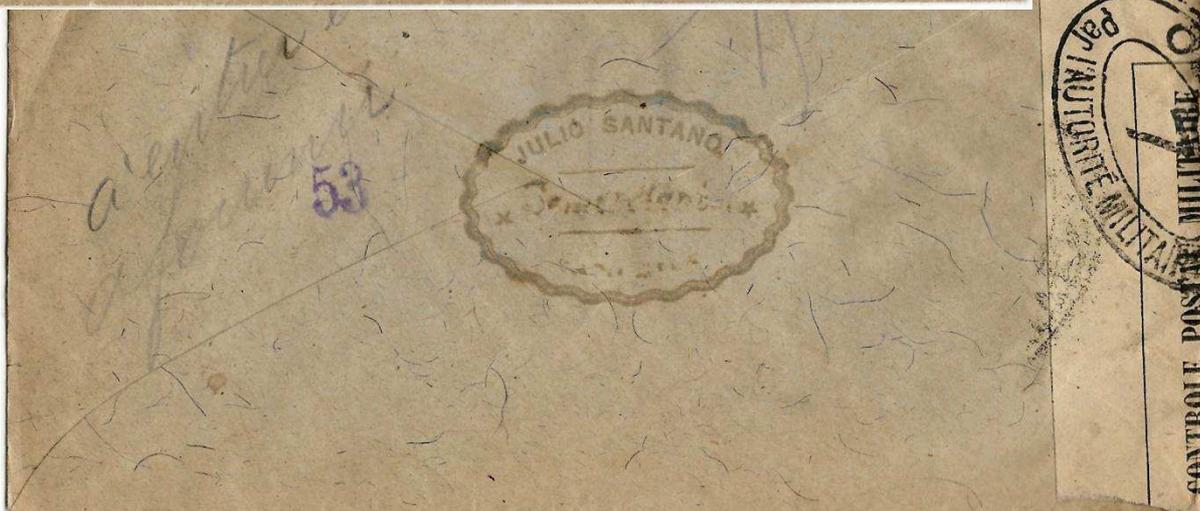


Fig. 55 - SERVICIO INTERNACIONAL . CORREOS DE GUATEMALA // manuelle 15.8.16
 >> Via Nueva Orleans >>> PARIS // (s.d.) Verso
 N.B . Destinataire Maison Arthur MAURY...



Prélèvement révélateur d'un découpage longitudinal de la nouvelle bande en ruban avec un seul cadre imprimé

☒ II B 6) - A partir d'octobre, la C.C.P. va respecter l'exigence de l'examen chimique

Lecteur : 66



Fig. 56- NEW YORK.N.Y. / MADISON SQ.STA 2 // 18.8.1916 >>> PARIS / (s.d.)
Port U.S. étranger (5 Cents) Courrier privé des U.S.A. toujours neutres à cette date

Nouveau cachet désignant le chef d'équipe de la Sous-Section (8) dans la Section américaine. Une nouvelle série d'indices numérotés est ouverte : le 66 désigne un de ses lecteurs principaux. La croissance du volume de la correspondance à traiter soucieux les autorités militaires qui demandent aux Services postaux de limiter l'indication de la date de réception...

Mais l'insistance des autorités s'accroît pour obtenir plus d'attention des C.C.P. devant une menace liée à l'emploi d'encres sympathiques dans certains courriers introduits par des intermédiaires neutres. Ces mesures visent évidemment les pays partageant des frontières communes avec l'extension des territoires ennemis ou des zones conquises...

C – Mise de la Belgique en général sous la loupe des contrôles



☒ II C 1)

Délai : (8 jours)

A remarquer le N° du lecteur **31** écrit au crayon

La bande de fermeture se déroule d'un ruban de papier collant de 35 mm de largeur que l'on coupe tous les 10 cm...

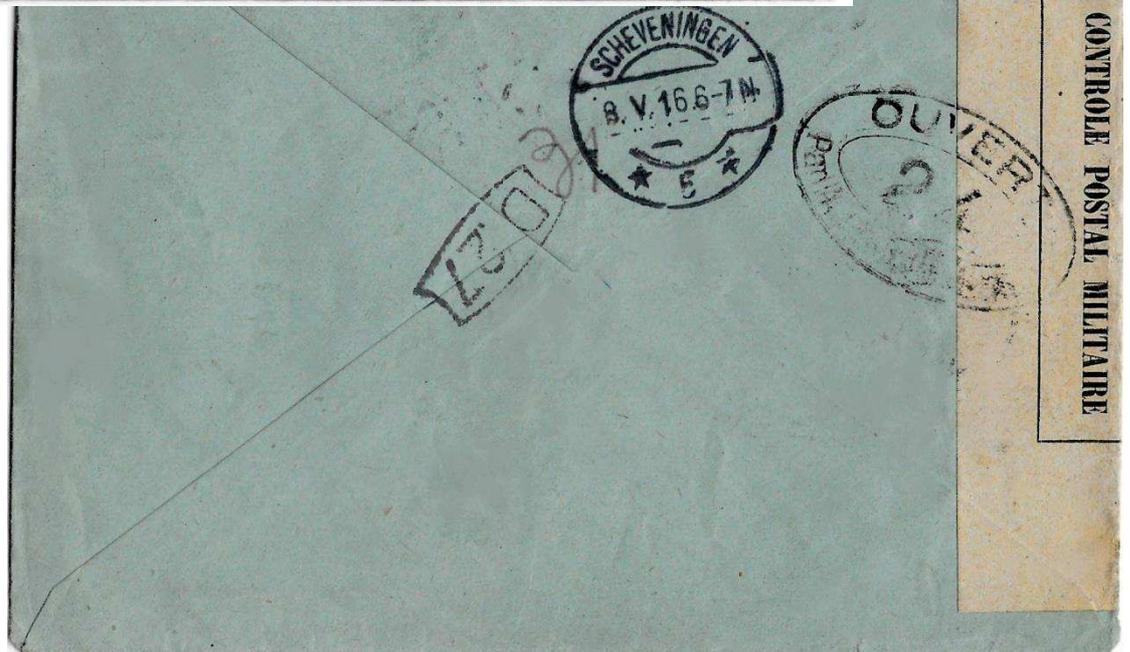


Fig. 57 - S^T JEAN CAP FERRAT / ALPES M^{ME} // 1.5.16 >>> SCHEVENINGEN / * 6 * // 6.5.16

Port français utilisé pour l'étranger : (25 c Fr.) Correspondance d'hôpital militaire belge !
Le timbre du Bureau (24) se retrouve généralement sur le courrier des intermédiaires hollandais.
La nouvelle bande affirmant le contrôle militaire devient définitive. Le cadre (60 x 14 mm) portant les 3 mots imprimés se déroule en une seule ligne continue sur un **ruban de papier**. (Vu fig. 55)

☒ II C 2) – L'organisation postale semi-officielle créée entre le Havre et la Hollande

Censure
hollandaise
111



Délat : (7 jours)

Fig. 58 - Recommandée LE HAVRE (SPECIAL) / SEINE INFRE // 18.5.16

>> LONDON REGISTERED // 17 MY 16 >>> S'GRAVENHAGE / × 1916 × // 24.5.16.

Le port étranger (25 + 25 c Fr) de l'affranchissement pressent déjà un acheminement via Dieppe car il ne porte pas l'oblitération du Bureau belge du moment à St^e Adresse. Il n'y a pas de relais à Folkestone et le transit du sac vers la Hollande s'effectue au bureau de Londres. Mr J. de Bueger, Secrétaire du consulat à La Haye, sera dans quelques mois la discrète mention évocatrice de cette initiative semi-officielle d'échange de courriers par des bureaux intermédiaires clandestins...

☒ II C 3) - Acheminement insolite de 64 jours d'une carte via 6 pays en zone de guerre la Belgique occupée, l'Allemagne ennemie, les Pays-Bas neutres et les trois pays alliés : Angleterre, France. Plus en France : les positions-arrières de l'Armée belge, les populations réfugiées et le Gouvernement au Havre / Ste Adresse.



Délai : (64 jours)

Fig. 59 - Recom. TESSENDERLOO / 19() // 13.5.16

- >>> TILBURG / * 2 * // 20.5.16
- >> BAARLE-HERTOG / * BAAR LE DUC // 28.6.16.
- >>> (Cabourg) PMB / -BLP // 5 7 16.

Port (B occ.) : (E.P. 10 centimes + T. 25 centimes)
Etiquette 48 : recommandé adressé en Hollande

+1 1^o censure allemande en Belgique occupée

griffe 3 lignes encadrées : Geprüft / Ctr Überwachung stelle / Truppenübungsplatz Beverloo

+2 2^o censure en Allemagne: griffe DC : ' 'Auslandstelle Aachen * // * Frei gegeben

A TILBURG en Hollande, une nouvelle adresse est inscrite sur un papier blanc découpé et collé au recto sur le quart inférieur droit de la carte ▲ J.G. Médecin militaire attaché

à l'Hôpital militaire belge à CABOURG (France)

Une estampille ovale en néerlandais du Comité belge pour réfugiés à Tilburg s'y trouve frappée pour assurer l'envoi de la carte à **BAARLE-HERTOG / BAAR LE DUC**

A observer en bord gauche, l'indication de l'adresse de l'expéditeur-intermédiaire de Tilburg.

+3 Censure de sortie hollandaise: # une marque violette : 39 .(# Chiffres plus réguliers qu'à Dieppe !)

+4 A la base belge de censure située à FOLKESTONE en Angleterre, frappe du cachet circulaire (C.F.) décelable sur le côté droit du papillon blanc collé.

>>> L'arrivée **en Normandie** à l'Hôpital militaire belge installé à **CABOURG** est confirmée par le cachet postal militaire bilingue : **PMB / -BLP // 5 7 16.**

⊗ II C 4) - Rappel de la distinction entre Zones des Armées et de l'Intérieur (Voir p. 5)

« En fin de l'année 1916, le Contrôle postal aux Armées (sera) réorganisé : les C.C.P. existantes (seront) supprimées. Une C.C.P. par armée est créée auprès du Bureau-Frontière, détachant des sous-commissions : une traite la correspondance militaire avec l'étranger, une autre avec l'intérieur. Une ou plusieurs sous-commissions pratiquent des réquisitions dans les villes où est centralisée la correspondance civile pour le "retard systématique." (17)

La CCP doit envoyer un rapport hebdomadaire au G.Q.G./ 2^e bureau / Section des Renseignements aux Armées, secteur postal 1 et à l'Armée dont elle dépend. »



(4 x 2,5 cm)

Le cachet numéroté affecté aux officiers lecteurs de ces C.C.P., (souvent confondu avec celui de l'Intérieur) présente des chiffres *Italiques* et une mention "CONTRÔLÉ" en place de "OUVERT".

La liste des 220 N^{os} d'ordre reste secrète pour éviter toute localisation.



Fig. 60 - Carte-vue expédiée en S.M. de **CALAIS / PAS DE CALAIS // 16.6.16**

>>> **interné belge à HARDERWIJK** (s.d.) Dépôt en boîte civile par un militaire !

« La CCP de Calais dépend du Gouverneur de la place. Elle agit en 1^{ère} sous-commission postale de Dieppe en contrôlant le courrier en transit découvert dans le **bureau de poste civil**. La C.C.P. est ici de type fixe, plutôt rare aux Armées où elles évoluent suivant la ligne de Front. » (17) Avant la directive de fin 1916, elle avait créé une griffe *ovale* au lieu de la griffe classique 2 lignes (voir Fig.3, p.5.) Son modèle *centre vide* a sans doute inspiré la future griffe de 1917 annoncée ci-dessus.



(4,5 x 2,5 cm)

(17) J. Bourguignat, Op.cit., p.120 et p.115 (Calais)

☒ II C 5) - Tentative habituelle d'envoi de courrier de militaire par poste civile



Délai : (9 jours)

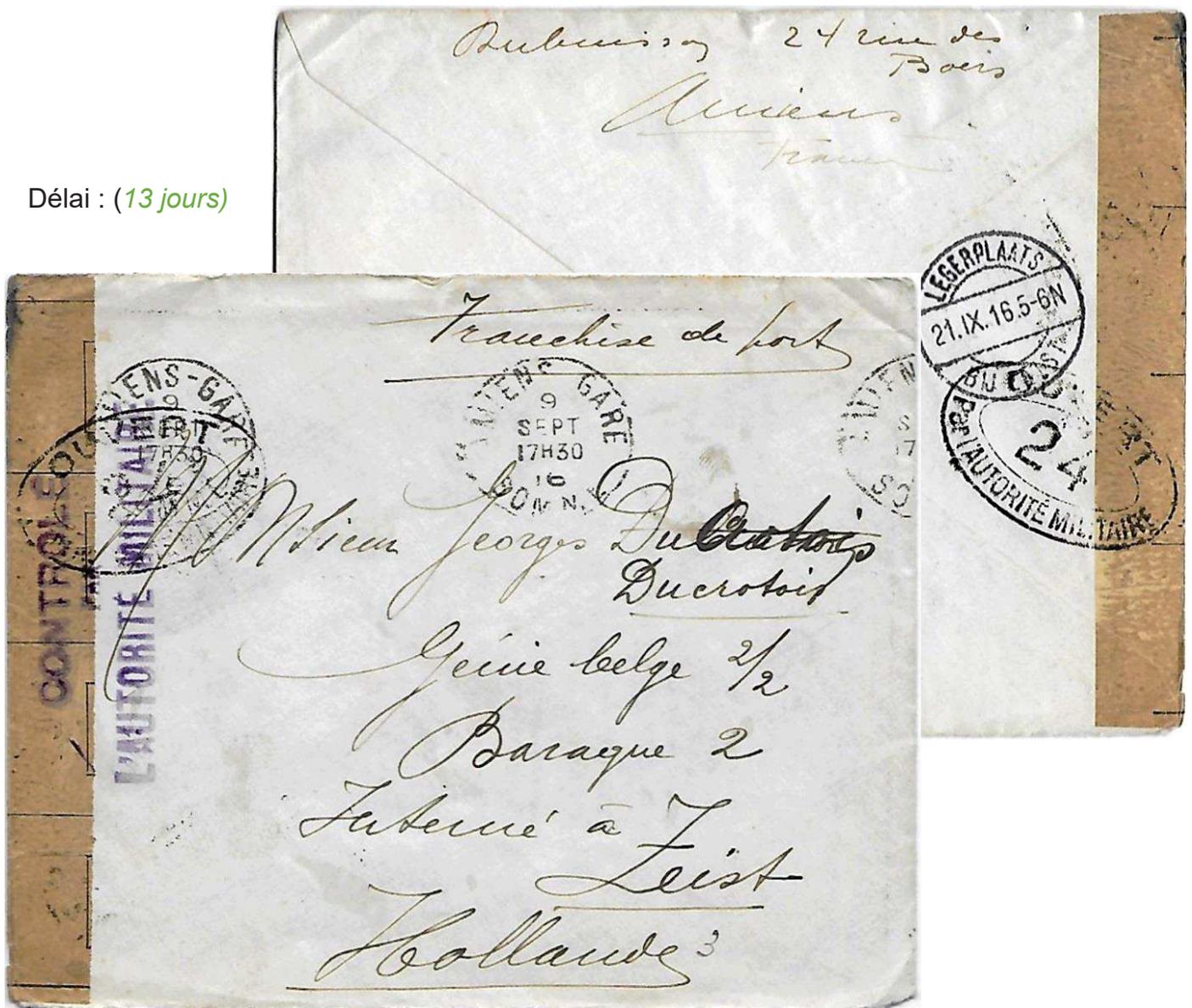
Lecteur : 33



Fig. 61 - DIEPPE / SEINE INFRE // 14.7.16 >>> SCHEVENINGEN / * // 22.7.16**
Lettre déposée affranchie 25 c. Fr. au bureau de poste civil de Dieppe.

La C.C.P. de Dieppe ne tolère pas cette enfreinte à la règle militaire des armées françaises. Mais en fait ce militaire belge s'est délibérément détourné du Service postal militaire belge de Calais et Folkestone qui ne concerne pas l'Armée française. Mais c'était sans tenir compte qu'un lecteur **33** de la Sous-Section hollandaise (**24**) tenait à jour la liste des intermédiaires où l'adresse Janssens à Scheveningen était sans arrêt consultée...

⊗ II C 6) - L'envoi en franchise militaire a forcément entraîné une saisie inopinée



Délai : (13 jours)

Fig. 62 – AMIENS – GARE / SOMME // 9 9.16 >>> LEGERPLAATS / BIJ ZEIST // 21.9.16

Lettre adressée en franchise vers un **militaire belge interné** au Camp de **Zeist**

Ce courrier écrit sous adresse civile et déposé dans la boîte d'Amiens-gare méritait à la fois une taxation postale et le blâme partagé des armées belge et française vu la destination en Hollande neutre suspectée. Il est saisi lors du contrôle inopiné d'un commissaire du Bureau-frontière de la Gare régulatrice d'Amiens proche du front. A cette date, l'usage du cachet numéroté obliquement désignant l'officier-lecteur n'est pas encore prescrit par la S.R.A. Après lecture, rédaction de son rapport, fermeture, il frappe la griffe 3 lignes "**CONTROLE / PAR / L'AUTORITE MILITAIRE**" sur une bande. Son jugement est de soumettre la lettre à la C.C.P. de Dieppe en Zone de l'Intérieur.

Le Bureau (**24**) d'une Sous-Section hollandaise de Dieppe instruit par l'annexe ne l'ouvre pas mais sécurise la bande restée intacte avec une double frappe pour autoriser la libération curieusement rapide du document.

Chap. III - ÉNIGMES de la COMMISSION de DIEPPE

Devant la menace accrue des indiscretions dispersées auprès des pays neutres, en particulier aux Pays-Bas, la C.C.P. de Dieppe va aligner empiriquement son activité sur le terrain au point de détenir le record d'utilisation de marques particulières de contrôle en France.

A.- Restitution d'un indice précurseur « L. 29 » resté non identifié

☒ III A 1) - Exemple d'envoi civil « anonymement daté » d'un courrier militaire



Lecteur : 7

Le délai moyen
(10 jours)
avec un départ
± estimé au
21.8.1916

Fig. 63 - Port FR (25 c) annulé par l'estampille Armée belge. Expéditeur noté sous la bande :
4^e batterie du CIA / Eu / Seine inférieure >>> ROTTERDAM / *** // 1.9.16.

Lettre examinée par le lecteur 7 de la Sous-section hollandaise (17) où le chef d'équipe donne l'autorisation de l'envoyer sous fermeture d'une nouvelle bande CPM. Mais on remarque que la bande recouvre en partie une **petite griffe bleue** frappée et qu'on la replace fort maladroitement. Cela n'arrivera plus, car sa conception a été inclinée pour figurer au 3/4 hauts de la diagonale !

Que représente-elle ? Les collectionneurs vont la retrouver ainsi frappée obliquement au verso des lettres ou recto des cartes de quasi tout le courrier soumis au contrôle avec la Hollande durant plus de 6 mois (d'août 16 à février 17).

D'où la tendance à la considérer comme un élément codé de censure hollandaise qui aime les multiplier dans les listes entretenues dans son territoire.

Ainsi depuis un siècle, cette petite griffe bleue curieusement numérotée 29 reste intégrée dans le relevé aux Pays-Bas d'une soixantaine de marques de censures dans les divers catalogues.



☒ III A 2) - A noter que Mr Silverberg (*) a prudemment évoqué une possible réserve...



54a) « L. 29 » (*)	13 mm. x 4 mm. sans cadre	B.	1916	
55a) « R. 3 » (*)	11 mm. x 12 mm. sans cadre	V.	sept. 16 Wijk a/Zee	
56a) « R » (*)	9 mm. x 15 mm. sans cadre	V.	mars 18/nov. 18 Rotterdam	fig. 50
57a) « H » (*)	14 mm. x 12 mm. sans cadre	V.	nov. 17/juin 18 Scheveningen	

Il faut ajouter à ces cachets des chiffres violets de 2,5 mm, 4,5 mm ou 7,5 mm (fig. 18, 19 et 51) que l'on rencontre sur les documents et qui représentent en 1916/18 le numéro des lecteurs.

(*) Ces cachets n'ont pu être identifiés avec certitude, peut-être pouvez-vous nous aider à ce faire ?

Fig. 64 - Extrait d'un tableau en page 62 de l'ouvrage de Mr Silverberg (18)

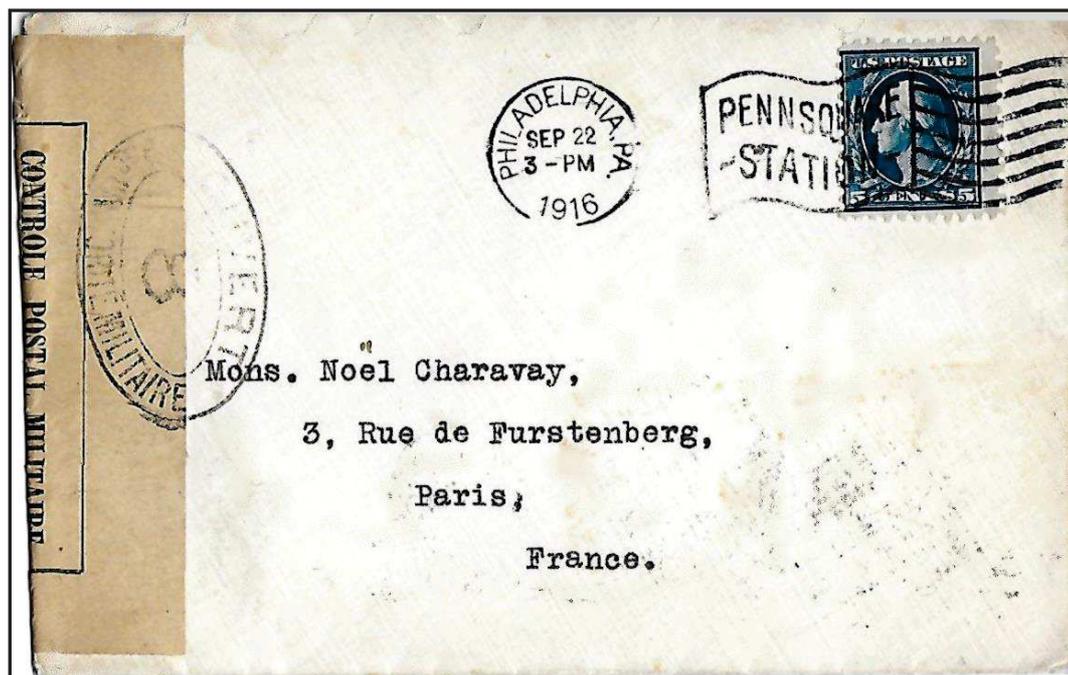
Nous allons découvrir la curieuse origine et fonctionnalité de cette marque imaginée à la C.C.P. de Dieppe mais que ne reconnaissaient pas Mrs Deloste et Silverberg consultés il y a 50 ans et Mrs Bourguignat et Tassin rencontrés il y a 4 ans. Alors je ne disposais pas d'un classement assez ordonné de ce matériel collectionné. J'avoue avoir abandonné ce thème truffé de complications et controverses pour mon autre passion : l'épopée du Corps expéditionnaire belge des A.C.M. en Russie de 1915 à 1918.

En mars 2016, à la suite de la reprise d'intérêt réanimée par le centenaire de la Grande guerre, des articles de Mr Tassin au Studiekring Wereldoorlog I souhaitaient trouver de l'aide à propos de la complexité des nombreuses marques de censure utilisées en particulier à Dieppe.

Son appel ("*oproep*") m'a capté vers une contribution d'étude et de clarification du Contrôle postal français durant la Grande Guerre. La publication de Mr Bourguignat m'offrait le support de sa magistrale consultation des Archives militaires rendues accessibles. Mes plus vifs remerciements !

(18) René SILVERBERG, *Le courrier des militaires internés aux PAYS-BAS et en SUISSE (1914-18)*, Ed. P. de Méyère, 1978

☒ III A 3) – Présence sur un courrier américain contrôlé par la Section hollandaise...



En position classique inclinée sur le haut $\frac{3}{4}$ droit de la diagonale du verso

L. 29

Lors du tri (ou 1^e lecture), la lettre a été distribuée dans le bureau (7) de la section américaine.

La fermeture de l'enveloppe est faite par le bureau (8)



Fig. 65 PHILADELPHIA.PA (drapeau Pennsquare Station) // 22 09 16 >>> PARIS (s.d.)
Port étranger (5 cents U.S), via une liaison portuaire britannique (Southampton)

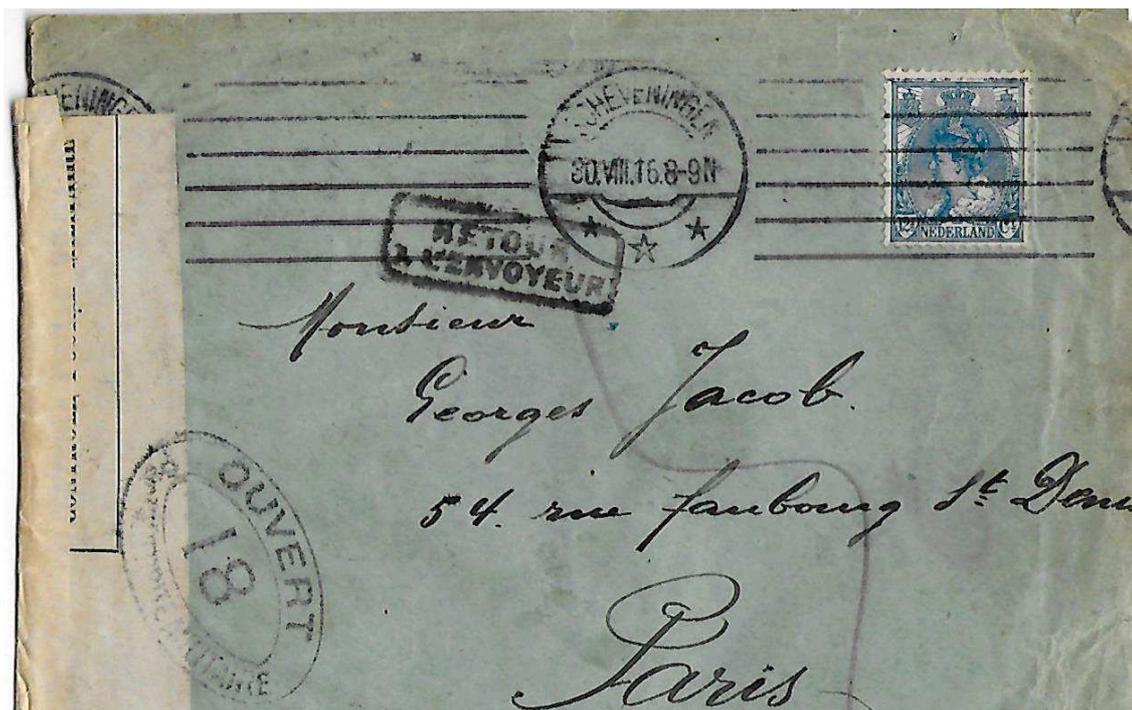
Le lecteur 24 de la Section hollandaise a rédigé la fiche pour l'officier de la Section d'Amérique chargé au Bureau (7) de soumettre le pli à un traitement chimique. Sur base des résultats, son dossier va permettre à ce responsable de donner l'autorisation de fermeture de la lettre dans un Bureau (8) annexe de sa Section.

A observer l'emploi de la 2^e série bricolée de quelques cachets lecteurs à la Section hollandaise :



La présence de la griffe L. 29 confirme qu'elle est bien frappée à la C.C.P. de Dieppe et pas aux Pays-Bas. Mais le sens possible de ce code L. 29 n'est pas révélé.

☒ III A 4) - Double application de la marque sur un " Retour à l'envoyeur "



Aller > Paris :
Réception au
Bureau (18)
Lecteur **8**

1^e frappe verso



L. 29

1^e fermeture :
2 x (18) sur
1^e bande CPM
de papier blanc

Griffe rectangle
RETOUR /
à L'ENVOYEUR

Retour >>
Scheveningen
Délai total :
(26 jours)

Réception au
Bureau (24)
en frappe verso

Lecteur **107**



L. 29

2^e fermeture
nouvelle bande
sur la première
sans présence
de cachets



Fig. 66 - SCHEVENINGEN // 30.8.16 >>> PARIS (s.d.) vers un destinataire parti
(voir annotations et 2 cachets circulaires de facteurs français) **Retour à l'envoyeur**

>>> **SCHEVENINGEN // 24.9.16 (en haut verso)** + cachet facteur hollandais

Depuis un mois, il n'y a plus de doute : le traitement aux vapeurs d'iode est pratiqué à Dieppe.
Le double passage de la lettre l'a transformée en pièce à conviction jusqu'au siècle prochain !

☒ III A 5) - Envoi rendu muet d'un courrier déposé en bureau civil par un militaire



Lecteur 30



(24.) =
Sous-section de
rang actuel le
plus élevé au
sein des équipes
de contrôle

Cachet facteur
hollandais

Fig. 67 - Pas d'indication de lieu de départ et de date susceptibles d'indiscrétion.

L'annulation de l'affranchissement en port belge : (2 x 10 c.) doit se faire par 2 traits au crayon. La poste hollandaise n'indique pas la date d'arrivée à **MAASTRICHT**, proche des 3 frontières. En particulier, destinataire et expéditeur sont des sous-officiers de l'armée belge. Le code postal **B 162** (*Grande prévôté du G.Q.G.*) de ce dernier est sur le point de changer. Le classement hiérarchique des Sous-Sections à la C.C.P. de DIEPPE indique le niveau le plus élevé de responsabilité dans la hauteur des numérotations et s'adapte lors du développement.

☒ III A 6) - Sur courrier clandestin d'un militaire belge dans un Camp d'Instruction

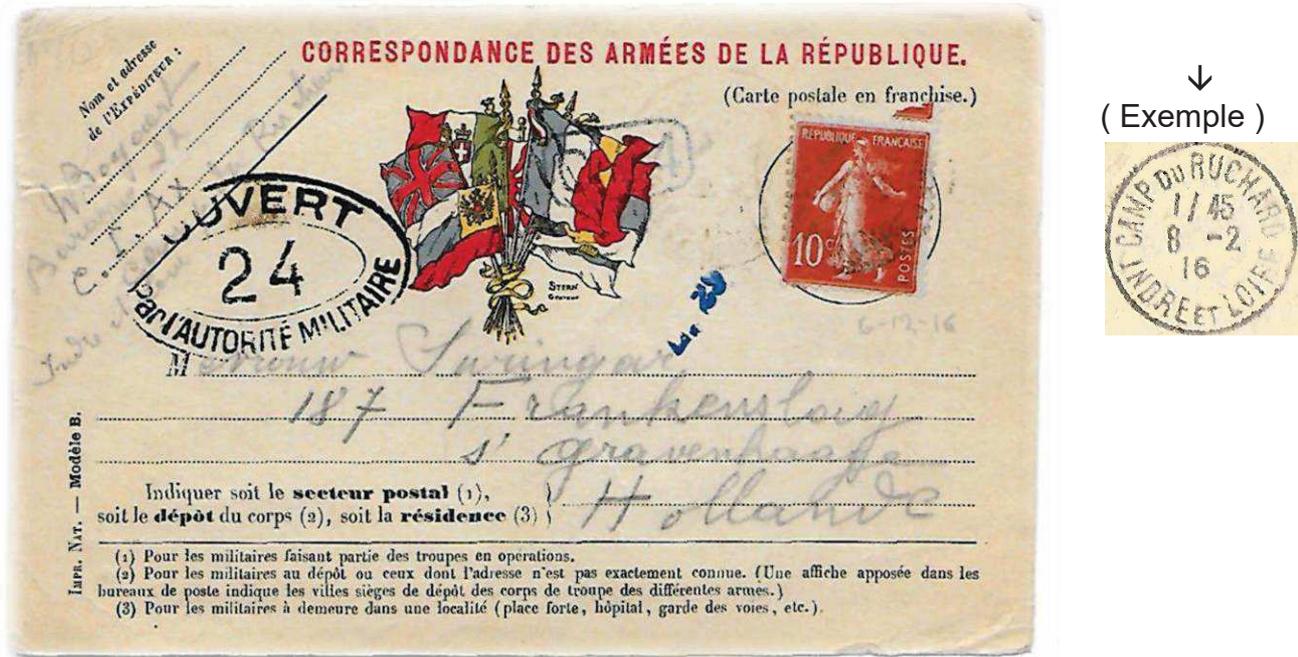


Fig. 68 - CAMP DU RUCHARD / INDRE ET LOIRE // 6.12.16

>>> 's GRAVENHAGE, NL (s.d.)

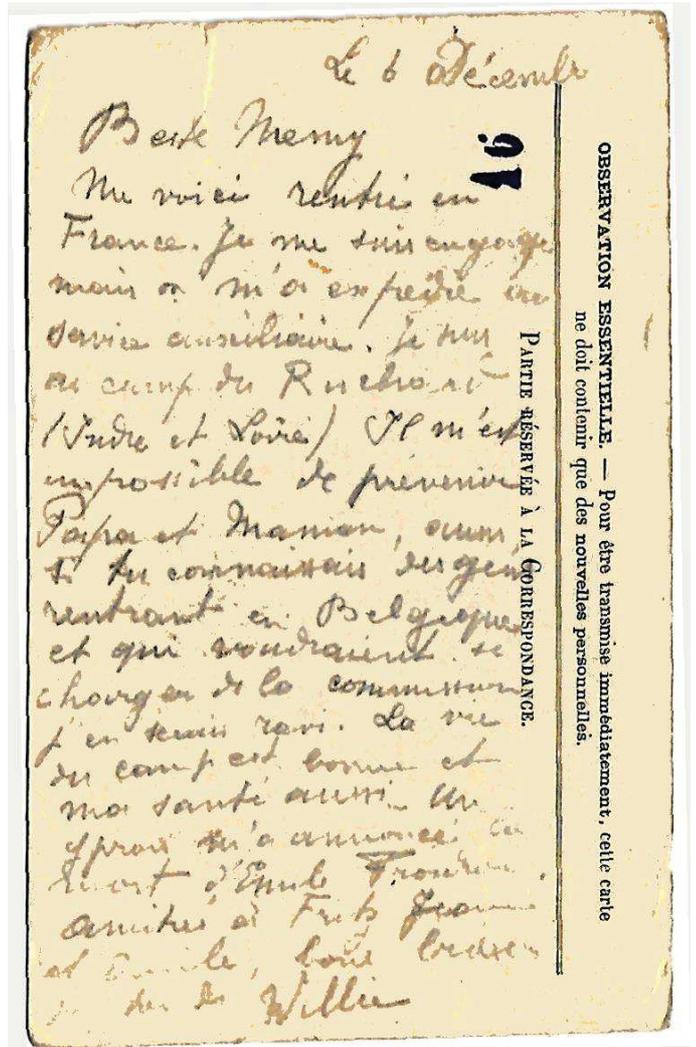
Port Fr (10 c.), Carte correspondance officielle,
8 drapeaux de modèle B pour les civils.

L'apparence civile de ce courrier lui a épargné le traitement par une CCP en Zone d'armée. Mais il n'échappe pas à au contrôle de sortie de la Zone intérieure vers l'étranger par la C.C.P. de Dieppe.

Sur analyse du lecteur 16, la Sous-section Hollandaise (24) soumet la carte du militaire belge à un contrôle chimique léger L. 29 nécessaire pour donner une suite favorable à l'envoi de ce malheureux courrier irrégulier.

Le message révèle les aspects vécus lors de la plupart des communications clandestines vers la Belgique envahie :

« Le 6 décembre Me voici rentré en France. Me suis engagé, mais on m'a expédié aux services auxiliaires / Suis au camp du Ruchard (Indre et Loire) Il m'est impossible de prévenir Papa et Maman, aussi si tu connaissais des gens rentrant en Belgique et qui se chargeraient de la commission, j'en serais ravi. [...]»

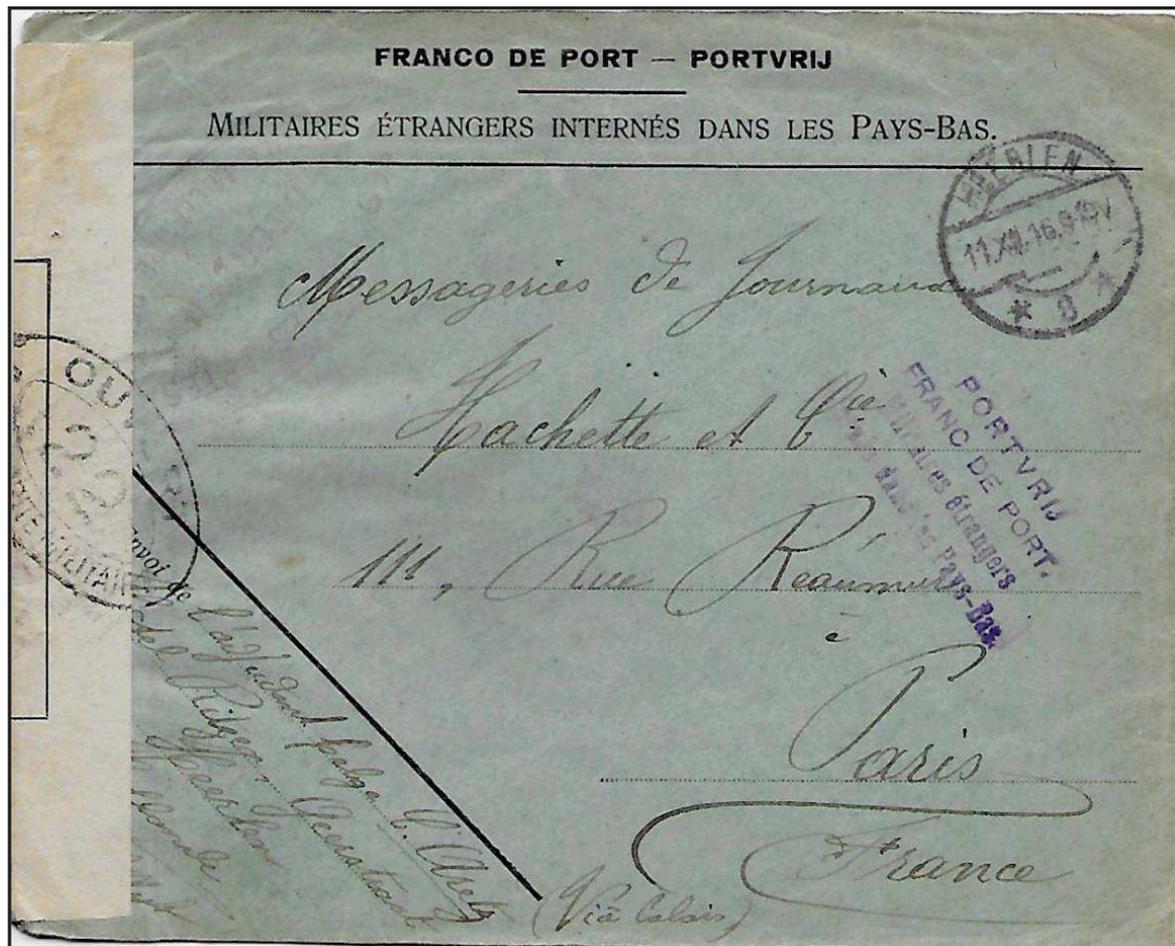


☒ III A 7) - Correspondance d'un militaire belge interné dans les Pays-Bas



Fig. 69 - LEGERPLAATS / BIJ ZEIST // 11.12.16 >>> PARIS (Imprimerie et Librairie) (s.d.)
 Au recto, griffe 4 lignes : **PORTVRIJ / FRANC DE PORT / Militaires étrangers / dans les Pays-Bas**
 Le Bureau (24) est spécialisé dans l'examen des courriers intermédiaires susceptibles d'infiltrer des nouvelles vers la Belgique envahie. L'ancien lecteur 16 l'oriente vers un test chimique L. 29.
 La relation avec un service de presse ajoute un complément de responsabilité qui nécessite l'avis du chef d'équipe également responsable dans l'autre Sous-Section (22) Elle est sans doute suppléante dans l'analyse de la diffusion des nouvelles à l'étranger resté neutre. Quatre officiers disposent ainsi de bureaux de réserve (17) et (23) dont l'activité sera nécessaire en 1917 et 1918.

☒ III A 8) - Correspondance d'un militaire belge interné dans une autre province



Enveloppe particulière avec en-tête expédiée le même jour (11.12.16)

Griffe 4 lignes de franchise de port pour militaire belge interné dans le Brabant septentrional

Le même Bureau (24) et le même lecteur 16. interviennent

Les marques coïncident : 1x (24) |

Lecteur 16

L. 29

Bdf CPM 2 x (22)



Fig.70 - HEERLEN /* 8 * // 11.12.16 >>> PARIS (Agence de presse) (s.d.)

Au recto, griffe 4 lignes PORT/FRANC DE PORT/ Militaires étrangers /dans les Pays-Bas.

Au verso, estampille ovale : COMITE DES FÊTES / CERCLE MILITAIRE BELGE // HEERLEN

☒ III A 9) - La clémence relative envers les recommandés limite le contrôle



Attribution
(26) =
pour l'officier
des Recos...



Aucune marque
de **laboratoire**
(L. 29) ne
peut figurer sur
l'enveloppe d'un
recommandé !

A part celle
du lecteur **36** et
celle du chef
d'équipe (**26**)

Délai malgré
tout plus
apparent ici :
(10 jours)

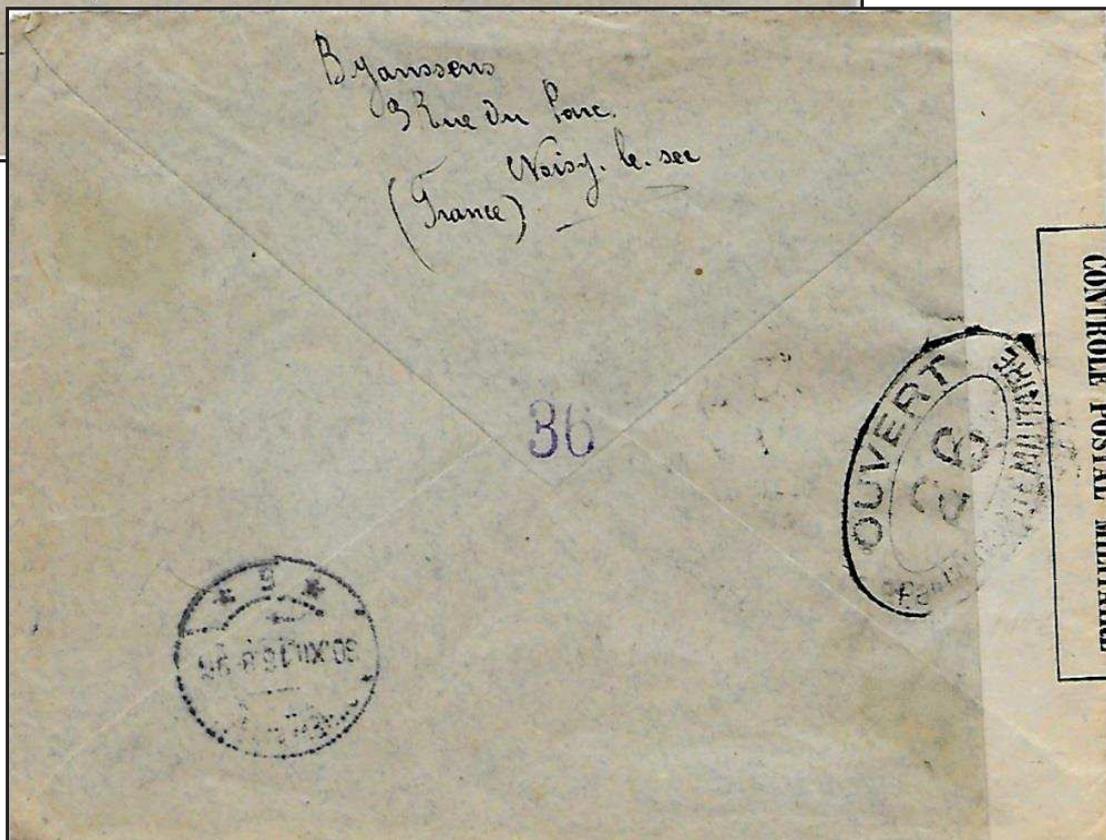


Fig. 71- Recommandé au port étranger (2x 25c. Fr) **ROMAINVILLE / SEINE // 21.12.16**
>>> **SCHEVENINGEN / * 5 * // 30.12.16.** > Nom familial de l'intermédiaire clandestin !
La prescription insistant sur la **discrétion** à respecter lors des **envois chargés et recommandés**
est bien respectée et gardera ses effets jusqu'en 1919. Toute trace d'intervention d'examen
chimique ou de passage en d'autres mains est interdite. L'absence de la petite griffe **L. 29** vient
étayer l'idée que la lettre L. désigne bien le Laboratoire de la CCP.

☒ III A 10) - Processus particulier observable sur les cartes postales au début 1917



Fig. 72 - ST LUNAIRE / ILLE et VILAINE // 5.1.17 >>> MAASTRICHT (s. d.)
 Carte-vue de DINARD expédiée affranchie (port étranger : 10c.Fr.) et déposée au bureau postal civil de St LUNAIRE par un docteur de l'hôpital militaire.

Au nom de 4 personnes présentes à l'Hôpital complémentaire N° 46, un docteur adresse des vœux à une famille réfugiée belge. Mais deux observations soulèvent la méfiance des contrôleurs : la note latérale « Avez-vous reçu mes lettres de septembre ? » et la destination jugée intermédiaire de la carte via MAASTRICHT, une ville enclavée entre l'Allemagne et la Belgique occupée.

Le **badigeonnage du recto** révèle le test de vapeurs d'iode à froid réservé aux cartes et témoigne de la faible pratique des opérateurs chimistes militaires recrutés ou plutôt de leur absence. La frappe répétée du Bureau (24) traduit l'aller / retour du traitement au laboratoire qui suggère un allongement du délai entre le traitement chimique du **L. 29** et la décision du « laisser-filer. »

☒ III A 11) - Surprise : contrôle d'une lettre belge postée au bureau de Ste Adresse



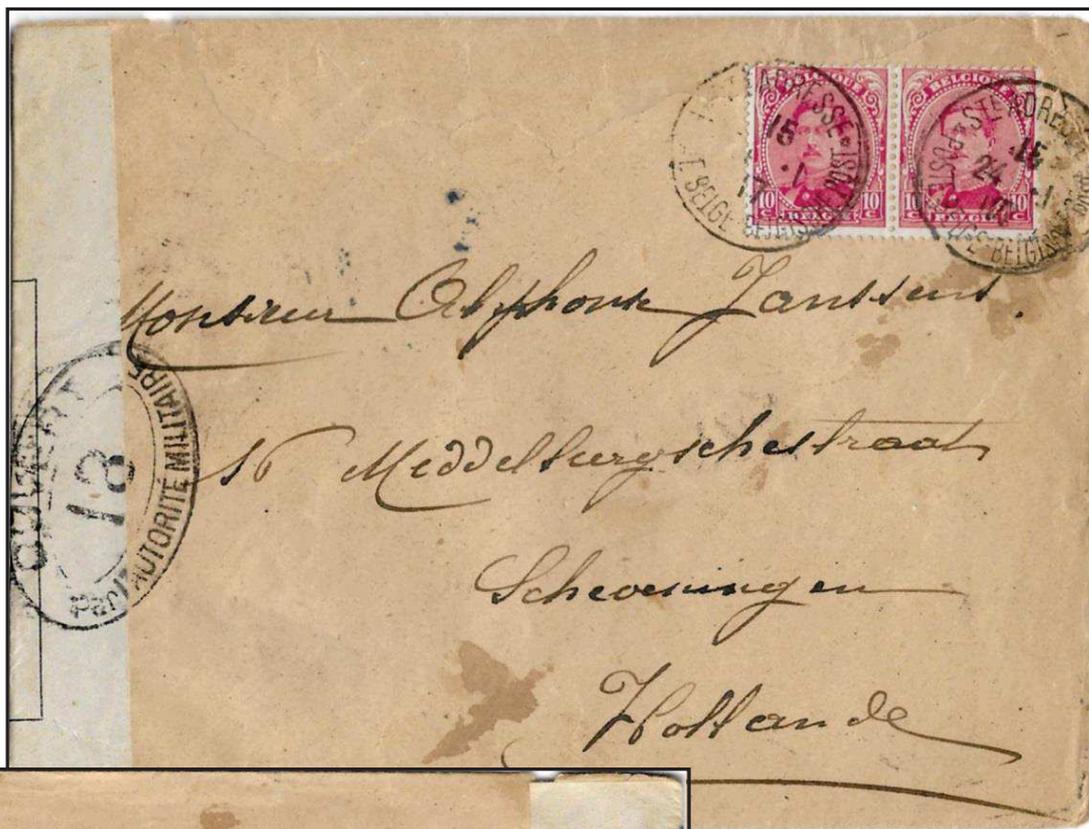
Fig. 73 - S^{TE} ADRESSE / POSTE BELGE -BELGISCHEPOST // 13.1.17 >>> LA HAYE (s.d.)

Affranchie au port belge (20c. B) par le Bureau accordé au Havre, la lettre est adressée à l'autre Bureau de correspondance belge créé en Hollande auprès du Consulat à La Haye. On constate que l'acheminement du sac postal aboutit à la C.C.P. de DIEPPE et pas à CALAIS ! Est-ce un contrôle inopiné ou bien l'application de la règle de sortie de France **en transit** d'un courrier vers un pays neutre. Considère-t-on le territoire accordé à Ste Adresse détaché du pays ? La recherche d'encre sympathique chimique s'est imposée dans les C.C.P. pour tout courrier de la Zone intérieure avec l'étranger neutre. Ici c'est dans le Bureau (18) qu'un lecteur 23 établit le rapport qui va permettre au chef de décider la fermeture sous couverture de l'avis positif du L. 29.

☒ III A 12) -
L'état de la lettre
traitée ne
nécessitait même
plus la présence
de la griffe...

Un des derniers
L. 29 utilisés
depuis août 1916
(ici caché sous le
cachet d'arrivée
12.2.17.)

Destinataire =
Le correspondant
intermédiaire



◀ (Verso réduit 0,9)

Délai alourdi :
(20 jours)

Les instructions prévues
début mars sont
nécessaires

Fig. 74 - S^{TE} ADRESSE / POSTE BELGE BELGISCHEPOST // 24.1.17 avec affranchissement port belge > étranger (2x 10c. B). >>> 's GRAVENHAGE / * * * // 12.2.17. 2-3N et dans l'heure suivante >>> SCHEVENINGEN / * 7 * // 12.2.17. 3-4 N
La réception de la lettre est actée au verso par la frappe du Bureau (18). Elle est examinée par le lecteur 8 qui dispose des listes des intermédiaires. Les 20 jours d'acheminement révèlent un contrôle appuyé sur un balayage à l'iode et sur un traitement plus élaboré vu la présence du **L. 29**. On remarque le réel besoin des instructions nouvelles annoncées pour début mars 1917 !

B - Réactions curieuses du contrôle lors d'envois critiques

☒ III B 1) – Envoi à la presse par bureau civil d'un courrier d'un interné belge



Fig. 75 – Du camp d'internement à GELDROP / + 1917 + // 3.2.(17) >>> PARIS (s.d.)

Envoi non taxé (présenté sans la griffe PORTVRIJ) vers une imprimerie de presse française
La Sous-Section hollandaise (17) s'en tient à l'avis du lecteur 47 sans contrôle chimique requis. ?

☒ III B 2) - Réception d'un courrier de Russie en crise grave sans contrôle français apparent



Retard local ??

Court délai
hors Russie:
(20 jours)



Fig. 76 - Vignette Recommandé de PETROGRAD / 6 20 6 // (15.2.17) = 28.2.17

>>> PARIS ETRANGER / CHARGEMENTS / 19.3.17. Port étranger (20 kop.)

Informations postales absentes. Les cachets postaux d'entrée & sortie de censure ont disparu au Département de censure de Petrograd 1 Exp. devenu exclusivement militaire.

Le régime impérial y est menacé d'insurrection. Les marques classiques font place à la simple griffe encadrée [58] utilisée lors du tri. En France, l'absence du moindre contrôle étonne, car la lettre arrive à Paris le 5^e jour de l'abdication du tsar ! (On est loin d'une situation insignifiante.)

☒ III B 3) - Une carte au départ peu censurée témoigne déjà d'une situation dégradée.



Un volontaire belge du Groupe des Autos-Canons en Russie y a perdu son 1^{er} congé...

La marque littérale en losange Ж= J utilisée durant la période de transition des régimes

La date manuscrite du message 6/19 février souligne déjà un ajout de 8 jours de censure

Fig. 76 b - PETROGRAD / α 15 α // (13.2.17) = 26.2.17 >>> PARIS (s.d.)

Dépôt anonyme affranchi hors S.M. dans un bureau urbain Port étranger (4x 1 kop.)

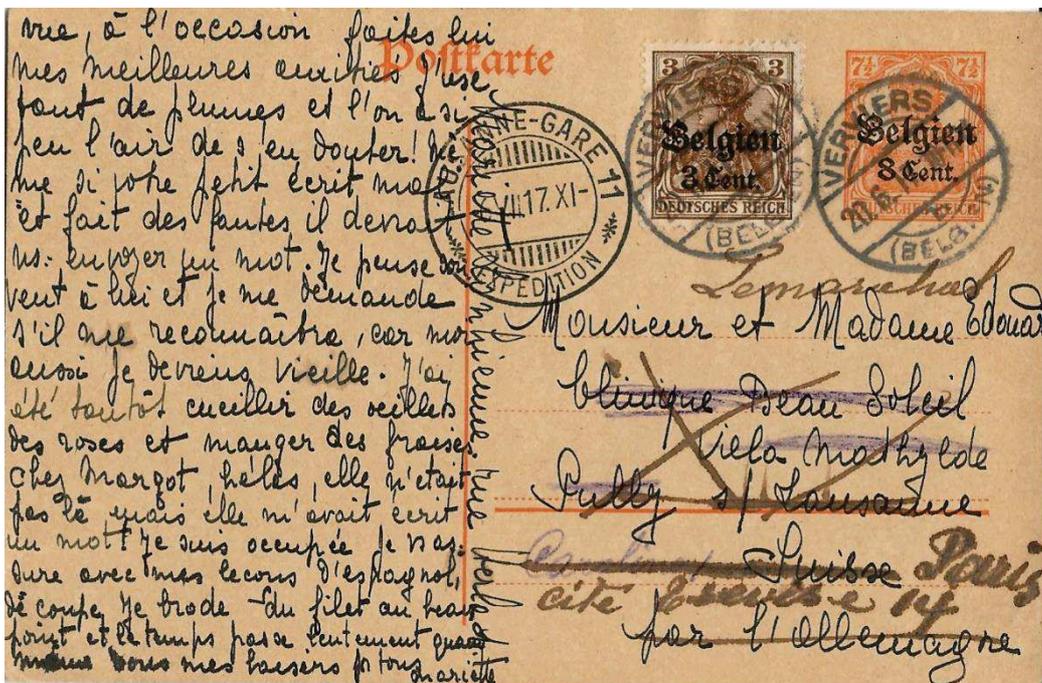
⊗ III B 4) - Envoi de 2 cartes de Belgique occupée jusqu'au front de l'Ouest et à Paris par un cheminement via l'Allemagne, la Suisse et une large traversée en France.

Curieusement, à partir de cette époque les services postaux allemands s'abstiennent de frapper leur marque de censure sur les cartes postales vers la Suisse.

Délai surprenant (14 j.) confirmé par date manuscrite du texte
Dimanche 25 février 1917



Fig. 77 - VERVIERS / (BELGIEN) // 25.2.17 >>> .LAUSANNE-GARE 11 / EXPEDITION // 4.3.17
Port étranger affranchi avec timbre (Belgien 10 Centimes) Pas de trace de censure allemande.
Adresse barrée de la clinique de Pully s/ Lausanne. Cet intermédiaire ajoute le nom **Lemarchal** au prénom **Edouard**) et révèle son statut **Capitaine** au **C.I. n° 6** à **Valognes, Armée Belgique, Destination confirmée** par chance sur le cachet postal civil **VALOGNES / MANCHE // 10.3.17.**
On croit rêver de trouver une carte transmise à un officier belge en un délai total de **14 jours** par des services postaux ennemis, neutres et alliés avec un seul contrôle à **Pontarlier (101) !**



L'absence de tout contrôle surprend surtout du côté français mais n'implique pas la CCP de Dieppe qui n'a pas à surveiller la voie d'entrée par la frontière Est. La carte ne va pas jusqu'au front, mais se limite au transfert de Lausanne à Paris (s.d.)

Fig. 78 – VERVIERS / (BELGIEN) // 20.6.17 >>> .LAUSANNE-GARE 11 / EXPEDITION // 6.7.17
Entier postal 7 1/2 p.+ (timbre **Belgien / 3 Cent.**) Aucune trace de censures allemande et française !
Même adresse à Pully s/Lausanne barrée et indication du nouveau logement de l'épouse à Paris.

C - Le renforcement du contrôle postal militaire dès mars 1917.

Les instructions déferlent dans les Commissions du Contrôle Postal français au sujet de la correspondance avec les pays neutres. Le livre de Mr Bourguignat dévoile cette progression ⁽¹⁹⁾

" 9 février 1917 : Une étude secrète de 70 pages fait un inventaire de l'état actuel des connaissances dans le domaine des encres sympathiques."

" 4 mars 1917 Un laboratoire central de recherches chimiques créé à Lyon donne des directives à toutes les Commissions."

" 23 mars 1917 : " Toute correspondance passée au laboratoire portera une petite étoile * apposée dans le cachet de contrôle."

☒ III C 1a) - Un premier document traité en strict respect des directives reçues pose un problème hiérarchique que la CCP de Dieppe sera seule à résoudre empiriquement...

Départ :
29.III 17



Fig.-79 a (recto) S^{TE} ADRESSE / POSTE BELGE BELGISCHEPOST // 29.3.17
>>> 's GRAVENHAGE // 24.4.17 Port belge > étranger (2x 10 c.) Total : **27 jours.**

Le manque de précision des Instructions émises le 20 mars à propos de la " petite étoile * " par le Ministère de la Guerre / Etat-Major de l'Armée / 2^e bureau / Section de Centralisation des Renseignements / N° 6718- S.C.R. -2 / II va engendrer des interprétations floues sur le choix du cachet de contrôle sur lequel on doit appliquer cette étoile.

Le Bureau de réception d'une Sous-Section chargé de la lecture des plis et de l'élaboration du bordereau d'orientation des recherches au laboratoire n'a aucune autorité pour reconnaître à l'**avance** que le traitement a réellement été fait dans les règles.

⁽¹⁹⁾ J. Bourguignat, *Le contrôle postal et télégraphique français en 1914-1921*, pp. 224-225, 247-249

☒ III C 1b) – Révélation fortuite du **choix de la griffe L.29** utilisée depuis 5 mois au laboratoire !



Fig. 79 b (verso) Ainsi ce document sensationnel livre les clés de plusieurs énigmes...

Un manipulateur de 1^e lecture a ouvert l'enveloppe de 3 côtés (hantise des écritures avec encres invisibles sur la face interne). Le chef d'équipe de la Sous-Section acte la réception de la lettre par une seule frappe du (18) au verso (*ici un peu couvert sous la bande.*). Il choisit le lecteur 23 qui rédigera la fiche d'examen pour guider en sa présence les recherches nécessaires au laboratoire. Sur base des résultats, l'officier (18) est aidé dans la rédaction du rapport d'issue du traitement qui est alors transmis au Président de la C.C.P. C'est le chef supérieur (29) responsable pour l'instant de la prévision du sort à donner, mais pas avant d'avoir reçu l'avis du S.C.R. où il doit envoyer copies des pièces quand elles sont jugées suspectes lors de la détection.



L'anomalie du procédé prévu par la directive du 23.3.1917 est de choisir un terme général : « le cachet de contrôle » comme endroit d'apposition d'une étoile car à l'arrivée dans le Bureau on ne frappe qu'un seul indice celui du chef d'équipe. En principe tous les courriers étrangers liés aux pays neutres sont contrôlés. Si le lecteur a signalé le besoin d'un traitement chimique, pratiquement toutes les CCP ont appliqué

l'étoile dans le cachet de réception présent pour être sûr de la récupérer parmi les centaines d'autres mises à disposition dans le laboratoire. et le chef d'équipe gère plusieurs sous-sections...

C'est le cas ici : l'étoile * a été prématurément frappée dans le cachet de la Sous-Section (18) avant d'avoir été soumise au jugement du Président avec le bordereau de sortie du labo. Un problème souligné par un délai de 27 jours est sans doute survenu avec le SCR ce qui a contraint le président de la CCP à fournir son cachet (29) pour faire sceller les bandes. Une situation qui n'a guère été appréciée, ni répétée, car le (29) n'est pas cité dans la liste du livre du Colonel Deloste.

☒ III C 2a & 2b) - Dieppe crée une controverse avec l'emploi d'un cachet ovale (0 ★)



Départ :
29.IV.17



Délai : (22 jours)

Fig. 80 a (recto) **S^{TE} ADRESSE / POSTE BELGE BELGISCHEPOST // 29.4.17**
>>> **Bureau du Consulat à 's GRAVENHAGE / *** // 21.5.17**

Port belge étranger : (2x 5c +10 c.), mais contrôlée par C.C.P. Dieppe
Ce cachet ovale de fortune est conçu au cours du mois d'avril 17 et utilisé jusqu'à la fin 1918, il sera le seul à multiplier l'insertion de l'étoile ★ parmi toutes les autres C.C.P. pour identifier les plis traités en laboratoire.

Le modèle proposé dans la directive l'a sans doute inspiré : ▶▶



L'astuce de Dieppe est d'avoir profité de sa position en tête de la liste de dotation attribuée aux commissions (*près de 1000 Nos. de Bureaux*) **pour ajouter l'étoile ★ à un N°0** mis en place devant sa **série reçue et numérotée de (1) à (50)**

Cet indice déjà imprimé trouve sa place sur le cachet de contrôle frappé sur la bande de fermeture des plis testés chimiquement issus des divers bureaux à la fin des opérations. Il transmet clairement l'accord entériné par le président et préserve la responsabilité du chef d'équipe de la Section qui a frappé le cachet de réception resté intact ainsi sans équivoque.

A observer la filiation des marques sujettes aux interrogations et contestations



Arrivée :
21.5.17

Délai :
(27 jours)

Lecteur : 23

Grande bande de
fermeture « C P M »
rarement utilisée à la
CCP de Dieppe



Fig. 80 b (verso) L'analyse et le positionnement des marques instruisent l'événement

Absence d'étoile ★ dans (18) et la frappe de fermeture utilise la nouvelle (0 ★)

Il est important de remarquer que c'est le 3^e courrier envoyé de **Ste Adresse au Havre** vers le même Bureau de renseignements pour réfugiés belges au **Consulat belge à La Haye**.

Il s'agit d'un service assuré par des intermédiaires car les expéditeurs sont différents.

En revanche, c'est le même lecteur 23 dans le même Bureau (18) qui doit disposer et tenir à jour les listes de ces utilisateurs et cela déjà depuis des mois. Mais, il ne sera plus question de frapper une étoile ★ dans le cachet du bureau sur cette surabondante correspondance vers la Belgique ! On doit attendre que les résultats des tests du laboratoire aient permis à l'officier (29), président de la C.C.P. de garantir toute décision. La recherche sans cesse accrue des encres sympathiques va entraîner le maintien du courrier traité pendant plusieurs semaines avant de le livrer à destination.

La responsabilité n'est donc pas reportée sur l'un ou l'autre cachet des bureaux engagés dans les examens et recherches. Elle est cette fois assurée par un seul cachet (0 ★) qui, au nom de la C.C.P., témoigne à la fois du passage au laboratoire. Cela permet de frapper la fermeture des lettres dans n'importe quel endroit de la commission sans devoir retrouver le bureau de départ ! Un atout pour affronter cette folle détection de 2000 lettres par jour espérée par les Autorités militaires.

Le processus d'ouverture / fermeture" des trois côtés des enveloppes recommandé par les instances administratives est lui aussi discuté et sera vite abandonné pour gagner du temps.

Les réserves de bandes classiques ont été aussi vite épuisées !

Enfin on remarquera à l'avenir la non-utilisation du cachet (**Ouvert / par / l'autorité militaire / 0 ★**) lors du contrôle des cartes postales. Non par défaut d'humour mais en vue d'un processus plus direct en l'absence de bandes pour lequel on choisira parfois l'emploi de la simple étoile ajoutée.

☒ III C 3) - Nouvelle initiative : l'identification des opérateurs chimistes

Délai : (32 jours)

J



Fig. 81- S^{TE} ADRESSE / POSTE BELGE BELGISCHEPOST // 1.5.17 Port belge (20c.)
>>> ▲▲(Intermédiaire privé)

On remarque l'abandon de l'ouverture des 3 côtés qui entraînait une perte de temps. Le volume croissant du courrier via les intermédiaires aux Pays-Bas entraîne un support permanent du labo. Dans la recherche, le seul responsable identifié était le lecteur (ici le 8 du Bureau (18) A la C.C.P. de Dieppe, on va élargir la connaissance de l'équipe du labo qu'on notait L. 29. Sur le modèle de sa liste numérique des 130 lecteurs actuels, Dieppe décide de créer un répertoire de petites lettres capitales pour identifier **les opérateurs chimistes**.

J

☒ III C 4) - Confirmation des identifications d'opérateurs chimistes

M. Bourguignat m'a adressé avec courtoisie la copie-couleurs de cette lettre et cela me désolé d'être amené à contester l'intitulé de sa légende descriptive à propos du cachet "N° 0 *". ⁽²⁰⁾

Figure 103 : lettre ouverte sur trois côtés pour inspecter l'enveloppe. Le cachet de lecteur numéro 0 de la CCP de Dieppe contient une étoile qui n'a rien à voir avec la recherche des encres sympathiques ; ce cachet est traditionnellement attribué à l'officier responsable de la CCP de Dieppe.



Fig. 82 - PARIS XVIII / B DE CLIGNANCOURT // 20.6.17 en franchise admise (?) aux Pays-Bas
 >>> militaire belge interné au Camp NL - **LEGERPLAATS / BIJ ZEIST // 17.7.17**
 . Noter l'identification renforcée de deux opérateurs chimistes **E** et **K**

⁽²⁰⁾ Collection J. Bourguignat, *Op.cit.* , p. 227

Le Bureau (22) transmet la lettre au laboratoire avec la fiche du lecteur 112.

La recherche d'encre invisible est très préoccupante ces derniers mois : un seul opérateur ne suffit pas. Ils sont ici identifiés par les petites lettres E et K. A l'issue de la détection chimique, l'officier supérieur autorise la frappe du cachet (0★) sur la bande de fermeture.

Jusqu'à la fin 1918, la C.C.P. de Dieppe sera la seule à identifier tous les participants au Contrôle. La régularité du processus semble se concentrer sur le courrier traité dans la Section "Pays-Bas" avec les Bureaux de (18) à (24) soucieuse d'examiner la communication postale intermédiaire des Belges vers leur pays occupé via les Pays-Bas neutres.



Fig. 83 - Un relevé de quelques marques, frappées en violet dans la section Pays-Bas à partir d'avril confirme leur apparition et l'évolution de leur taille (4,5, 7 & 4 mm)

☒ III C 5) Délai élevé pour un envoi recommandé (17 jours)

(Format réduit : 0,9)



Fig. 84 - PARIS / R.FONTAINE // 9.6.17 >>> SCHEVENINGEN / * 5 * // 25.6.1917

Recommandé (vignette et 50c.) Réception retardée vers l'intermédiaire 17 jours

Guidé par le lecteur 2 le laboratoire procède aux sondages spéciaux par touches de révélateurs.

Après vérification, le lecteur remet le document et son bordereau à l'officier de N° élevé à la Sous-Section (26) réservée au traitement des plis chargés et recommandés de la C.C.P. Les seules marques admises : l'indice du 1^{er} lecteur et le cachet réservé de ce bureau.

Aucune intervention au laboratoire ne doit être repérable.



D - Défiance accrue envers les intermédiaires avec les zones belges

⊗ III D 1) - Note du 22 juin 1917 / S.R.A. Section des Renseignements aux Armées : (21)

" Tout courrier à destination de la Belgique occupée par voie neutre subit un retard d'un mois. Si l'intermédiaire est suspect, le courrier est arrêté et archivé au Contrôle Postal."

⊗ III D 2) - Note du 29 juin 1917 / document du Service Historique de la Défense (22)

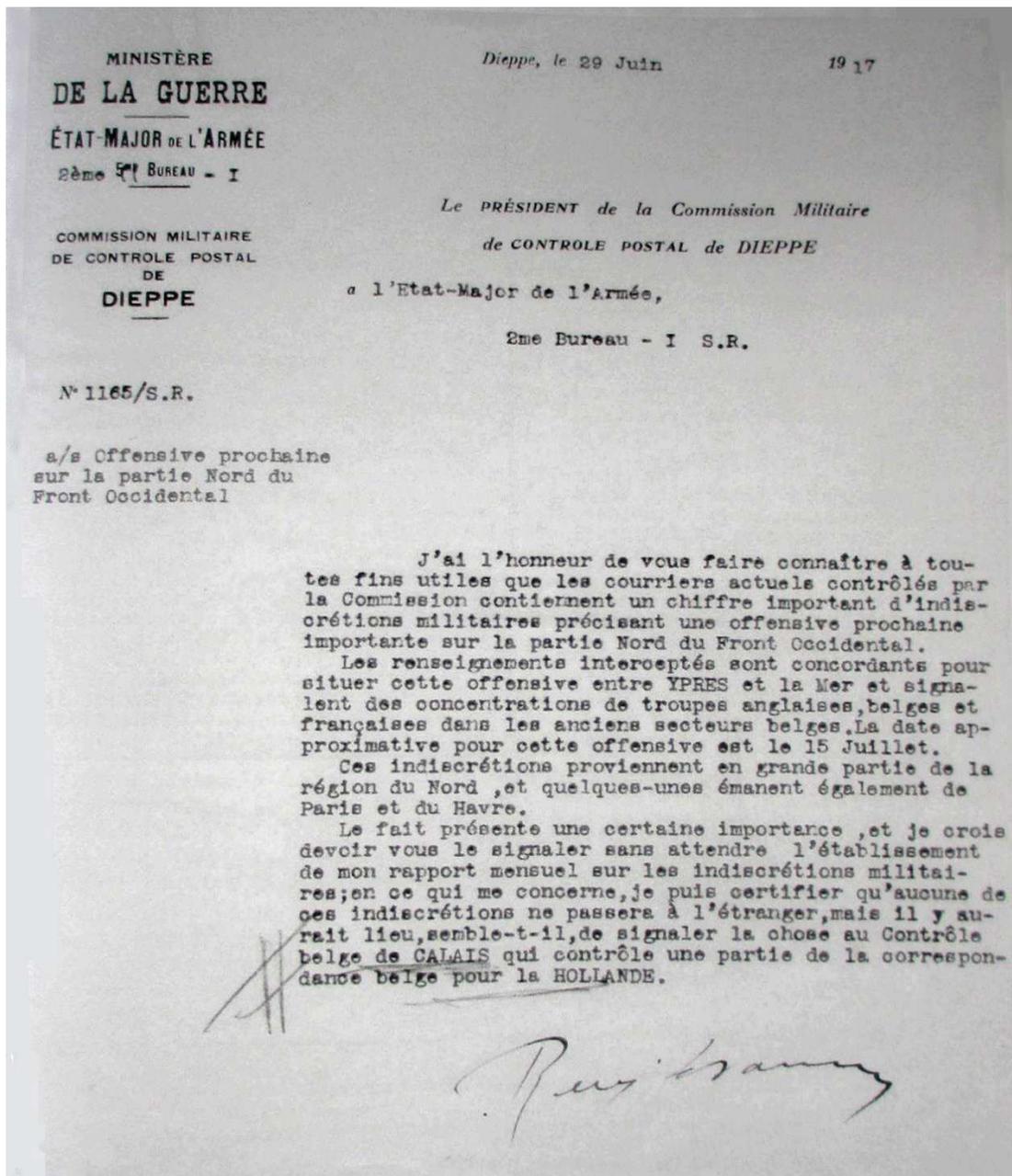


Fig. 85 - Suspicion d'indiscrétions - Contrôle belge de CALAIS évoqué

(21) Jérôme Bourguignat, *Op.cit.*, p. 264 : AN,F23/19 et SHD/DAT,16N1555

(22) Jérôme Bourguignat, *Op.cit.*, p. 205 : SHD/DAT, 16N 1554

☒ III D 3) – Les "vérifications spéciales" liées au 1^{er} recrutement d'un chimiste qualifié



La rigueur rappelée en juin 17 à l'égard du courrier avec la Belgique occupée par intermédiaire de pays neutre impose l'emploi de lourdes vérifications.

Le recrutement de chimistes de métier est très malaisé parmi les mobilisés. Dieppe révèle la présence du sien.

Nouvelle marque de distinction parmi les chimistes :

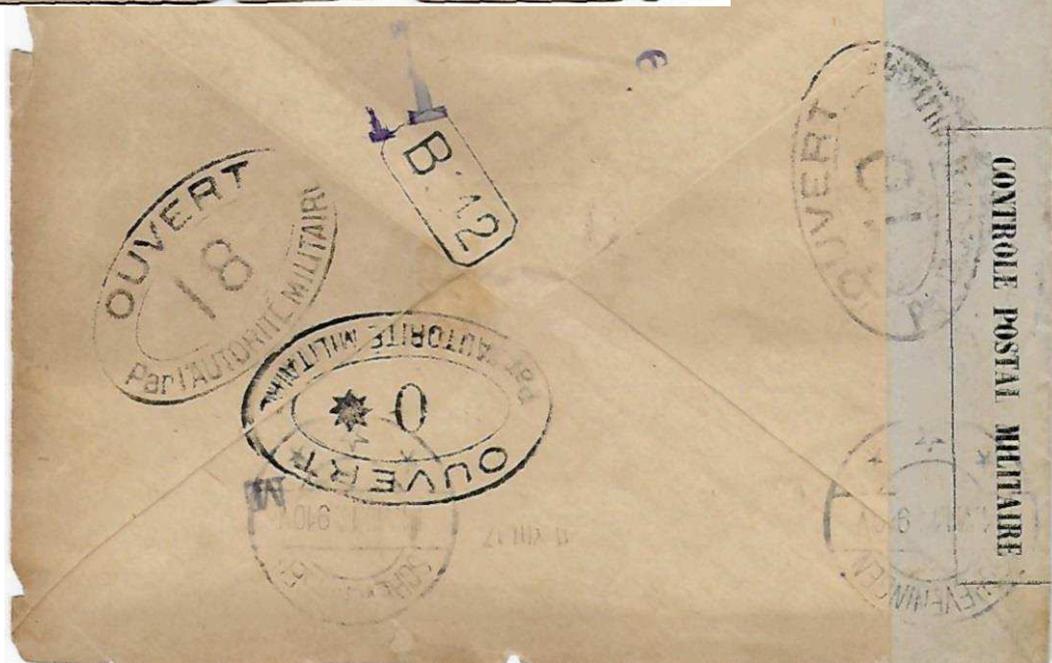
Le diplômé : par un grand format (14 mm)



Rappel : l'opérateur par une petite lettre (4,5 mm)



Délai : **(45 jours)**.
Rappel : p.85 - fig. 84
> Note du 22 juin



**Fig. 86 - S^{te} ADRESSE / POSTE BELGE BELGISCHE POST // 28.6.17 Avec port belge (2x10 c)
>>> SCHEVENINGEN / *** // 11.8.17**

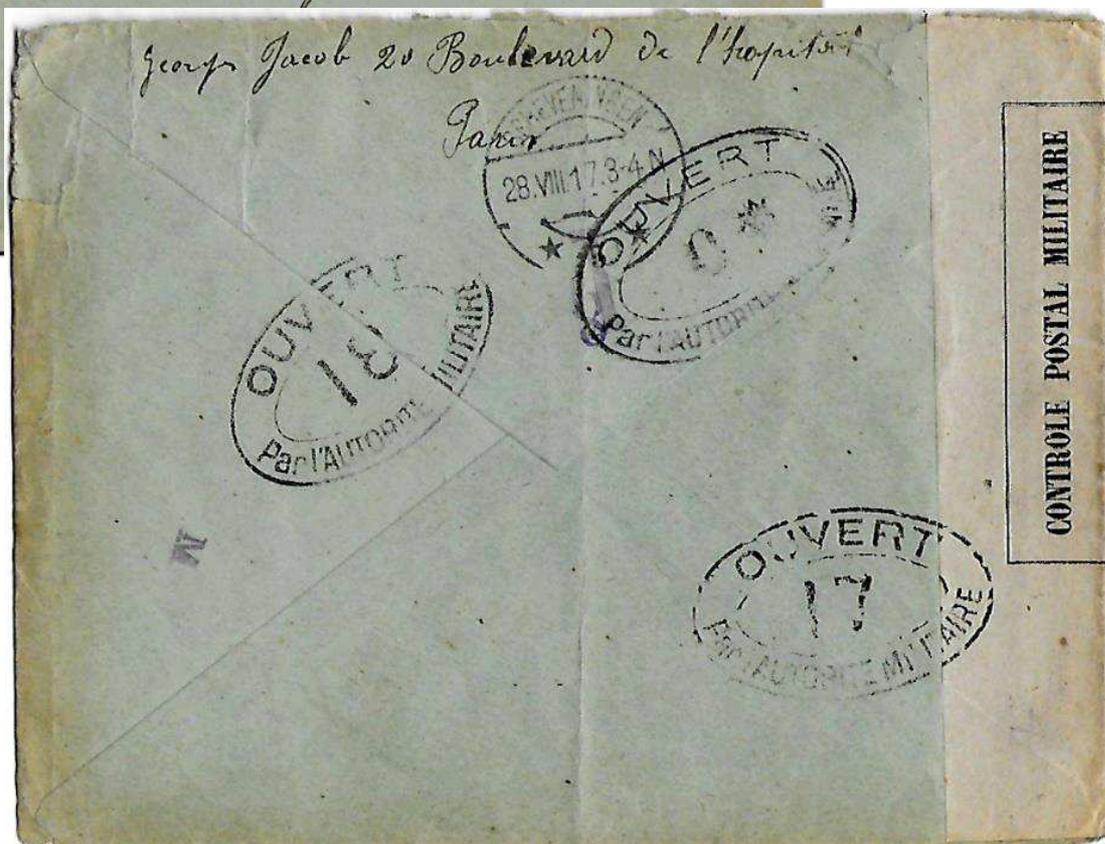
Le lecteur 6 de la Section hollandaise (18) guide la recherche d'encres sympathiques dans un laboratoire bien équipé. (Rappel L. 29). Ce bureau refermera l'enveloppe après décision du (0★)
Le volume de pièces à traiter ne cesse de croître et ce séjour au labo rend complexe la gestion des équipes dispersées. L'empirisme de la Commission de Dieppe se distingue à nouveau par une identification de tous ses participants engagés. Une initiative qu'elle sera seule à observer.
Au cours des mois suivants, l'équipe des chimistes bénéficiera de nouveaux recrutés.

☒ III D 4) - Une suspicion tranchante des envois via les intermédiaires se développe (8)



Fermeture confiée
au Bureau (17)

Suivant l'accord
du laisser-filer par
le (0*)



Délai : (46 jours)

Bureau d'accueil :
(18)

Lecteur 8 (voir à la
base du grand I)

Expert
chimiste :



:Opérateur :



Fig. 87 - Lettre arrivée à SCHEVENINGEN / * 5 * // 28.8.17, (= 17 jours après la lettre en fig.85)

Les 3 timbres français (2x 10c.+ 5 c.) portent une **annulation muette** (ni lieu, ni date).

Au verso figure l'adresse de l'expéditeur **PARIS, Bd de l'Hôpital**. Sur base du délai observé sur la lettre précédente et la suivante = +/- **46 jours**, le **départ de PARIS** peut être estimé // **12.6.17**.

En 1917, l'absence d'oblitération sur un courrier vers un pays neutre impose une annulation par un double trait en croix selon une nouvelle règle de sécurité contre l'espionnage (24).

(23) Jérôme Bourguignat, *Op.cit.*, p. 175

☒ III D 5) - Le traitement chimique s'impose dans le dispositif de contrôle et devient de plus en plus apparent dans l'aspect dégradé et la durée

Noter un paraphe au crayon dans le cachet de la Sous-Section (18)

Lecteur **93**

1^{er} opérateur :

L

et un 2^e :

S



Délai : **(48 jours)**

Fig. 88 - PARIS-82 / R.S^IFERDINAND // 7.9.17 >>> SCHEVENINGEN / * 7 * // 14.10.17
 Port Fr. étranger (25 c.) > ? S M. / Militaire belge 6^e ligne à Hôpital M. B. à Courbevoie

La fermeture avec le cachet (0*) officialise l'apposition de la bande avec gain de temps dans n'importe quel bureau libre de la Commission.

Mais cela ne diminue pas le délai imposé depuis le 22 juin (page 85.) car ici on a **48 jours**

Chapitre IV

Courrier avec l'étranger contrôlé en coordination des Zones

☒ IV A 1) Contrôle au Bureau-frontière du GQG-A1 d'un courrier F.M. vers un pays allié

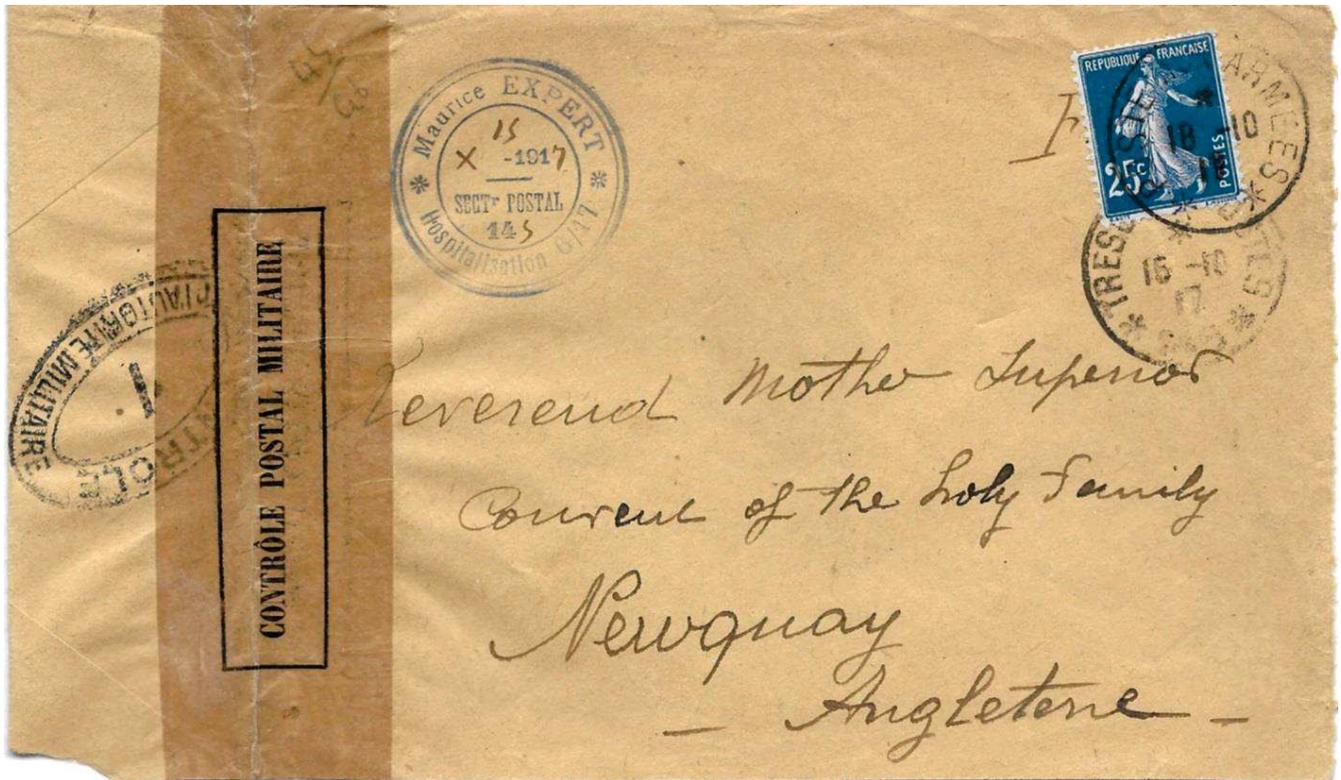
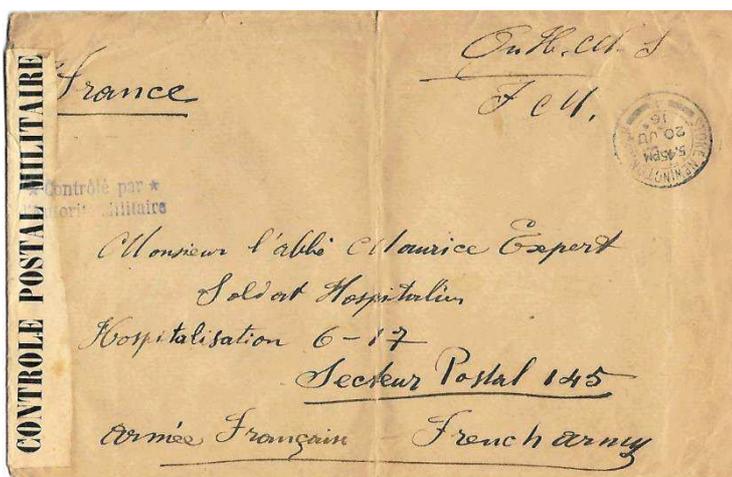


Fig. 89 - TRESOR ET POSTES / * 145 * // 15.10.17 >>> NEWQUAY (s.d.) GB
 Dépôt en F.M. au Secteur postal 145 .La lettre reçoit un **timbre gratuit** (port étranger 25 c.) collé au Bureau-frontière et oblitéré par un cachet muet **POSTE AUX ARMÉES / * * // 18.10.17**
 Contradiction : port non requis et contrôle sévère par officier du **G.Q.A. – A-1. (Contrôlé N°1) ?**



◀ Annexe : document réduit 50 %)
 Griffes 2 l. : Contrôlé par * / l'Autorité Militaire frappée sur grande bande C P M

Au verso : **BELGIAN CATHOLIC MISSION / * DE SCHEUT * (BRUSSELS) 63 STAMFORD HILL / LONDON**

100 % >

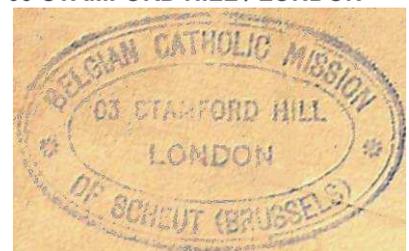


Fig. 90 – Référence en 1916 : STOKE NEWINGTON S.N. // 20.6.16 expédiée en franchise S.M. à ce même abbé par la Mère Supérieure du couvent en Angleterre (Mission Catholique Belge)

☒ IV A 2) – Réception tenue discrète devant un "envoi chargé" issu d'une zone critique



Délai jusqu'à
Londres
(21 jours)

Fig. 91 - Lettre chargée d'**HELSINGFORS** // 6.7.17 oblitération trilingue (Finlandaise, Suédoise, Russe.) Port russe (52 k. avec étiquette). Envoyée à **PARIS** via la voie ferrée scandinave >>> **STOCKHOLM** (S) // 11.7.17, **KONGSVINGERBORG** (N) // 12.7.17 (via **BERGEN**.) Le transit anglais via les Shetlands, **NEW-CASTLE** seul noté par **Registered LONDON 26.7.17**.

Seuls 3 des 5 sceaux frappés par l'expéditeur (AMP) subsistent. La censure a replié l'en-tête sur le verso pour assurer la bande par 2 nouveaux sceaux de cire trilingues armoriés.
Griffe cyrillique : "Ouvert par la Censure Militaire 1917 / censeur militaire d'Helsingfors n°12"
2 Sceaux trilingue de cire : "★HELSINKI ★HELSINGFORS★ ГЕЛЬСИНГФОРСЪ"
Bande trilingue (R, Fin, S) : "Ouvert par la censure militaire d'Helsingfors".

La chute du régime impérial russe est consommée depuis mars 1917 à Petrograd. La censure russe n'est plus appliquée au bureau frontalier Russie-Suède de **Tornea**, mais dorénavant à **Helsingfors** en cours de sécession.

En France, cette correspondance chargée en transit depuis la **Russie toujours réputée alliée** via la CCP de Dieppe bénéficie toujours de l'inspection discrète de l'officier de grade plus élevé sous la condition d'un contrôle effectué au départ. On remarque aussi l'absence de marques postales d'arrivée; seul le passage à Londres est noté, mais également sans contrôle apparent.

☒ IV A 3) - **Discrétion relative vis-à-vis d'une lointaine correspondance japonaise**

Lecteur 10 et
cachet de la
Sous-Section
russe (8) de
la CCP Dieppe



L'entrée en France par la voie Nord via contrôlée via Dieppe confirme le transit par le **Transsibérien**, la Scandinavie et l'Angleterre

Fig. 92 - Lettre commerciale de HAKONE, JAPAN // 20.8.1917 = an 6 Port : (3x 3 + 1 sen)
>>> Envoyée à **PARIS**, elle ne porte aucune marque de passage ou d'arrivée.

Venu d'un pays lointain rallié à l'entente, le pli est ouvert par un bureau illisible (*sur Monsieur*) et examiné par le lecteur 10 du Bureau (8) de la Section américaine qui se charge de la fermeture sans traitement chimique complémentaire. Les références imprimées en anglais sur l'enveloppe sont révélatrices de l'accueil « soft » Au verso et au recto sous bande, les annotations japonaises écrites à l'encre noire par l'expéditeur restent à traduire ?

⊗ IV A 4) – Etrange maintien du contrôle discret du courrier russe en Octobre 1917



Fig. 93 – Lettre expédiée en *F.M.* au G.Q.G., **TRESOR ET POSTES / * 1 * // 16.10.17**

>>> **KIEV // 24.12.17** (attestée par la censure avec date russe 11.XII 17.) Total : (**68 jours**)

Lors du contrôle de sortie de Zone des Armées, deux jours plus tard le Bureau-frontière méfiant rectifie le port étranger d'habitude non requis vers l'allié russe en ajoutant un **timbre gratuit** (25 c) oblitéré avec **POSTE AUX ARMEES * limé* / 18.10.17**. Un cachet ovale (**CONTRÔLE par.../ 3**) de la D.E.S. A .1 est appliqué sur la bande. *C'est la révolution bolchevique 15 jours plus tard !* La lettre s'adresse au **Corps expéditionnaire belge A.C.M.** en Russie, immobilisé sur la frontière austro-russe. La débâcle de l'armée russe et les pourparlers de paix l'entraînent en retraite vers son dépôt à KIEV après l'ordre de rappel du Roi Albert. Plus question *de franchise militaire* : le cachet rectangulaire de censure précise seulement "**Okroug...**" = **District militaire de KIEV** avec la date russe manuscrite (11.XII.17) d'un triste Noël. L'acheminement du pli qui va durer **68 jours** couvre la période révolutionnaire et précède d'1 mois l'affrontement entre Soviétiques et Ukrainiens.

☒ IV A 5) - Echanges d'informations entre C.C.P. complémentaires des frontières



Bureau de réception
(22) en Section
hollandaise à Dieppe

Identification privée
d'un contrôleur de la
Commission postale
de Boulogne
CONTRÔLE par...180

Lecteur 5 du (22) >

Fig. 94 - DUNKERQUE / NORD // 9.11.17 >>> TILBURG / NL (s.d.)
Dépôt boîte civile : Port Fr étranger (10 c.)

Seule une date manuscrite au recto et une signature côté vue

Le 7.11.1917, un laboratoire est créé à Dunkerque, mais l'ouverture est lente faute de chimistes qualifiés. Les pièces suspectes sont envoyées sur les laboratoires de Boulogne. (24) La carte-vue adressée en Hollande a été confisquée à la CCP de Dunkerque. L'absence de contenu dégage des espaces vides qui exigent une détection des encres invisibles. Le labo créé depuis 2 jours y renonce. Au laboratoire de Boulogne, tests chimiques se révèlent négatifs. Mais la sortie libérée vers les Pays-Bas nécessite l'accord militaire de la C.C.P. de Dieppe.



▲ Verso réduit 0,78

Ainsi après examen du rapport négatif chimique par le lecteur 5, le chef d'équipe du Bureau (.22) ne note pas les défauts sans cesse dénoncés, à savoir le dépôt interdit via une boîte civile et surtout l'envoi de cette vue à caractère stratégique expédiée à sa sœur réfugiée à Tilburg en Hollande à 10 km du territoire belge envahi.

◀ **Fig. 94 bis** Site actuel à Dunkerque



(24) J. Bourguignat, *Op.Cit.*, SHD/DAT 16N1381 p. 228 et p.165

☒ IV A 6) – Analyse du document qui a suscité ma reprise des recherches à propos du contrôle à Dieppe du courrier avec l'étranger impliquant particulièrement la Belgique

Ma collection de la C.C.P. de DIEPPE débutée au cours des années 1960 -70 auprès du Cercle La Marque postale de Verviers s'est ranimée en découvrant ce présent document publié dans le Tijdschrift Studiekring W O I & II, 21/1 /2017. Une quinzaine d'indices compliquait son analyse au point que Mr Tassin, l'auteur de la communication, lançait un appel à l'aide (*oproep*) déplorant la faiblesse d'informations relevées sur ce sujet. ⁽²⁵⁾ La recherche des marques avait été réalisée avec soin dans les publications de M. Deloste, Maley, Silverberg et d'autres philatélistes. Mais leur raison d'être, datation, mode et durée d'emploi imposaient la recherche continue de témoignages authentifiés d'utilisation. Le piège le plus dur était présent dans le thème même de la censure.

Jusqu'en 1916, les pièces de correspondances avaient été bien contrôlées. Le choix et la bonne conservation des pièces traitées privilégiaient ce type de collection. Mais dans les années suivantes, l'enlèvement dans une guerre de tranchées et la suspicion amplifiant les traitements chimiques du courrier avaient dégradé l'état du courrier. Les repères étaient dispersés ou bloqués secrètement dans les archives. Le piètre état des pièces éteignait tout intérêt de marcophilie. Le centenaire de cette horrible Grande guerre a exhumé les vestiges de son existence sur la base plus avisée de l'histoire postale. L'ouverture des Fonds militaires français offre l'opportunité d'une reprise de recherches encouragées par le somptueux ouvrage de M. Bourguinat. ⁽²⁶⁾

Exemple de cachet



numéroté d'officier chargé des contrôles inopinés auprès de C.C.P. auxiliaires en zone d'Armée (ici Boulogne)



Fig. 95 a - DUNKERQUE / NORD // 22.11.17 >>> ROTTERDAM / * // 24.12.17**
 Envoi par boîte civile et port sous-affranchi 15 c. Fr (T notée sans suite) Délai : (33 jours.)
 (L'expéditeur est responsable des voies ferrées belges) Collection / Collectie A. Tassin

⁽²⁵⁾ A. Tassin, Ouvert par l'autorité militaire 0 *, in *Studie Kring, Oorlog I en II*, 2016 & *Tijdschrift Wefis*, 2017

⁽²⁶⁾ J. Bourguinat, *Le contrôle postal et télégraphique français pendant la 1^e Guerre mondiale (1914-1921)*

Nouveau
chimiste
qualifié :
Voir **fig. 64**



Marque reprise
dans les censures
hollandaises. (27)

3 Bureaux à DIEPPE :
lecteur : **104**

3 Bureaux à DIEPPE :
1) Réception = (**24**) + *
avec lecteur : **104**
2) "Laisser-filer" = (**0***)
3) Fermeture = (**4**)

Délai : (**33 jours**)



Fig. 95 b verso

La sous-commission de Dunkerque a retenu ce pli civil lors du tri du sac postal vers les Pays-Bas. L'officier (**165**) ouvre la lettre. Devant l'importance révélée par l'intitulé de l'expéditeur, il renonce de poursuivre le contrôle avec l'équipement du laboratoire créé il y a deux semaines. Il referme la lettre avec la bande CPM devenue classique et la scelle avec son cachet **contrôlé** et encodé **165** dans la liste secrète des « censeurs » en zone des Armées. Le document est transféré en zone de l'Intérieur vers le laboratoire de la C.C.P. de Dieppe plus expérimentée et dotée d'archives.

La bande y est coupée et l'officier-lecteur **104** du **Bureau (24)** débute l'analyse. Sur base de son bordereau d'étude, il indique les vérifications spéciales à effectuer auprès de l'expert chimiste **R**, *marque visible sous cachet* (4). La récupération des pièces internes examinées parmi des dizaines d'autres va prendre plusieurs jours avant leur remise dans l'enveloppe traitée, lavée et reconstituée. Elle doit être rendue au Bureau (24) demandeur et responsable de la rédaction des données tirées de l'investigation chimique. Et le chef de ce Bureau numéroté doit obligatoirement présenter la lettre et son dossier au Président de la CCP qui n'a pas été heureux de revivre la controverse de fin mars en notant que le (24) a anticipé la décision du "laisser-filer" en frappant .l' * près du (24) Car c'est lui-même qui est tenu de soumettre copies de ces données au S.R.A. pour lui permettre de gérer l'avenir du pli en cas de découverte de points suspects. Il est utile de revoir le traitement appliqué pour la 1^e fois à Dieppe dans les **figures 79 et 80**. Mais cette fois grâce à son initiative prise il y a six mois de créer le cachet (**0***) il n'a pas dû dévoiler le sien ! La fraîcheur de ce dernier frappé met en évidence qu'il a échappé au traitement du labo ! Et la couleur du papier est aussi affectée. Un Bureau (**4**) disponible de la Section Roumanie a exécuté la fermeture sur une bande ajoutée à celle de Dunkerque. Il faut aussi ajouter que ce processus de recherche d'encres sympathiques affecte presque uniquement la correspondance des intermédiaires en transit par les Pays-Bas. Dès fin mars 1917, les Sous-sections (**24**) : **fig. 68, 69, 70, 72, et (18) : 73 et 74** illustrent ce fait très contraignant par l'extrême durée qu'on y ajoute. !

(27) René SILVERBERG, *Le courrier des militaires internés aux PAYS-BAS ...*, Ed. P. de Méyère, 1978, p.62

☒ IV A 7) - Processus de marquage distinct lors du traitement des cartes postales



Fig. 96 - PARIS / GARE S^t LAZARE // 29.9.17 >>> SCHEVENINGEN (s.d.) Port Fr (2x 5c).
Trois semaines après l'envoi de la lettre (Fig.88) qui a mis 48 jours pour arriver à La Haye, la carte-vue de Paris affranchie est expédiée vers un autre correspondant intermédiaire à Scheveningen. Son état badigeonné permet d'envisager un semblable retard...

Le Bureau (24) sur base de la fiche d'examen du lecteur **104**, a d'abord orienté les tests d'iode et de badigeonnage encore décelables appliqués par un opérateur Dans le cachet ovale (24) frappé à la réception, il confirme son action par son indice : Et on remarque qu'un nouvel expert chimiste identifié par un H a également pratiqué les "vérifications spéciales" requises aussi pour les cartes postales. Ces interventions ont sans doute alourdi le retard d'un mois imposé par la note du 22 juin 1917 (p.85). L'usage d'encres sympathique suscitent les craintes.

S

H



Le lecteur **57** de la Sous-Section (18) est aussi requis pour guider cette investigation chimique.



Fig. 96 b - Fragment d'une carte envoyée de S'GRAVENHAGE // 29.8.17 vers PARIS
La **C.C.P. de DIEPPE** s'est vraiment investie dans cette recherche et valorise au maximum la répartition des tâches au sein de ses équipes. L'opérateur P a été désigné parmi les soldats.

☒ IV A 8) – Rare récupération de l'étoile au lieu de la lettre du manipulateur chimiste



Fig. 97 - CALAIS / PAS DE CALAIS // 6.12.17 >>> WEERT (s.d.) NL

La méfiance du lecteur 121 du Bureau (22) engage la détection chimique du document qui doit être déclarée officiellement par application d'une étoile * dans le cachet du bureau. On a vu le reproche du Président (29) de Dieppe jugeant qu'il fallait éviter l'utilisation l'étoile *avant réalisation des tests chimiques* qui devaient lui permettre de définir la suite à donner en cas de présence d'éléments suspects. La fermeture par bande n'étant pas justifiée pour une carte dispensait l'emploi du cachet étoilé (0 *). Une étoile ou l'identification d'un opérateur suffisait . Le traitement des cartes était plus simple à la fin du traitement. Cela rendait possible cette action n'importe où et quand sans ce besoin de retour au Bureau de réception après lavage et séchage des pièces en vue d'identification et reconstitution d'enveloppe, puis fermeture à sécuriser... l'estampille d'entrée, sauf en cas de suspicion.



⊗ IV A 9) - Courrier civil transmis de Belgique occupée via l'Allemagne à un intermédiaire en Hollande neutre qui le transmet en France via l'Angleterre et la CCP Dieppe



Fig. 98 - Entier postal d'occupation **Belgien** (8 cent.+ t. 8 cent.) désigné pour la correspondance vers les Pays-Bas. Départ : **VERVIERS** / (BELGIEN) // **14.1.18** via Emmerich vers un intermédiaire à **BREDA** / * 11 * // **25.1.18** (facteur A.67) Carte réexpédiée en France à NEUILLY S/ SEINE à la merci de 3 censures

- Ce courrier clandestin triangulaire mobilise 3 censures : 2 belligérantes et 1 neutre
- Allemande de **Emmerich**: DC Auslandstelle Emmerich * IX * 21* / Frei gegeben
A observer qu'à Verviers, l'adresse vers Bréda est orientée: *Via Aachen*
 - Néerlandaise de **Breda** : « **S** » dans un cercle 26 mm + cachet de facteur A 67
après 12 jours de séjour en Allemagne
 - Française de **Dieppe** : lecteur **171** et son Bureau (**17**) avec l'odeur d'iode subsistante !
sans date d'arrivée à NEUILLY S/Seine

L'acheminement est détourné par le port de Flessingue en Zélande hollandaise envers l'Angleterre où la Belgique peut disposer d'une base postale et de censure à Folkestone en complément de celle de Calais en France. Finalement, il appartient à la Commission de Contrôle Postal de Dieppe d'examiner l'entrée de ce courrier civil dans la Zone intérieure.

On retrouve ici le contenu classique du message à consonnance féminine sur la santé et la famille. Mais la rédaction en français au lieu du néerlandais avertit le censeur allemand sur sa destination. Une récolte d'indiscrétions n'est sans doute pas étrangère à l'assouplissement observé.

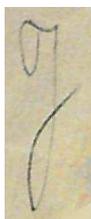
☒ IV A 10) - Le sort du courrier belge est sous la loupe de la Section hollandaise



A la fin de l'année 1917, on constate une dégradation grave de l'aspect des documents soumis à des tests chimiques variés.

Les vérifications spéciales des chimistes amplifient les stigmates

Paraphe ajouté



Le traitement à l'iode des opérateurs ne suffit plus



Délai de livraison :
(35 jours)



Fig. 99 - CHAMBERY / SAVOIE // 1.1.18 >>> SCHEVENINGEN / * // 4.2.18**

La lettre à livrer au correspondant intermédiaire privé listé n'a pas d'adresse d'expéditeur

☒ IV A 11) Détails et conséquences des traitements appliqués en laboratoire

" Vapeurs d'iode à chaud " ⁽²⁸⁾

Le lecteur 4 (*frappe au recto*) du Bureau (24) a remis la lettre à l'opérateur S en vue de son traitement aux vapeurs d'iode à chaud.



L'enveloppe et les feuilles dépliées sont renfermées dans une chemise, munies d'un signe particulier progressivement rapproché d'un paraphe. Un signe à l'encre sympathique est apposé sur chaque feuille pour permettre la reconstitution de la pièce traitée et la joindre aux divers lots en retour vers leurs bureaux responsables. A leur sortie en vue du nettoyage, les pièces imprégnées d'iode sont agrafées et placées dans des paniers à claire-voie que l'on plonge dans une cuve étanche remplie de SO².



Si la lettre et l'enveloppe sont écrites avec de l'encre insoluble, on les pourvoit d'un signe au crayon. (Sur la Fig. 98, c'est un J)
A la reconstitution des enveloppes, il est prévu d'effacer à la gomme les signes inscrits. (Les feuilles en sont débarrassées, rarement les enveloppes.)

" Vérifications chimiques spéciales " ⁽²⁸⁾

Intervention d'un chimiste identifié par la grande initiale H sous guidance du lecteur.



Le procédé des sondages par touches utilise des révélateurs très généreux. Après être passées dans des bains spéciaux, les pièces sont séchées au buvard, puis repassées au fer chaud.

La reconstitution complète reprend le processus décrit en haut de page



Fig. 100 – Exemples d'indices observés sur des lettres en 1917 et surtout en 1918 :

⁽²⁸⁾ Jérôme Bourguignat, *Op.cit.*, pp. 250-251.

CHAP. V – Ambiance alourdie du processus de contrôle en 1918

A - Prise de conscience cartographique de l'évolution du conflit. ⁽²⁹⁾

Le moral est bas depuis la fin d'été 1917 : échecs des offensives en France, Italie, Roumanie et Russie. Le lent ralliement américain laisse prévoir une réplique concentrée des Armées allemandes à l'Ouest. L'autorité militaire réclame le renforcement du contrôle à la suite des mutineries et de la propagande pacifiste. Une suspicion accablante plane sur le courrier vers la Belgique occupée.

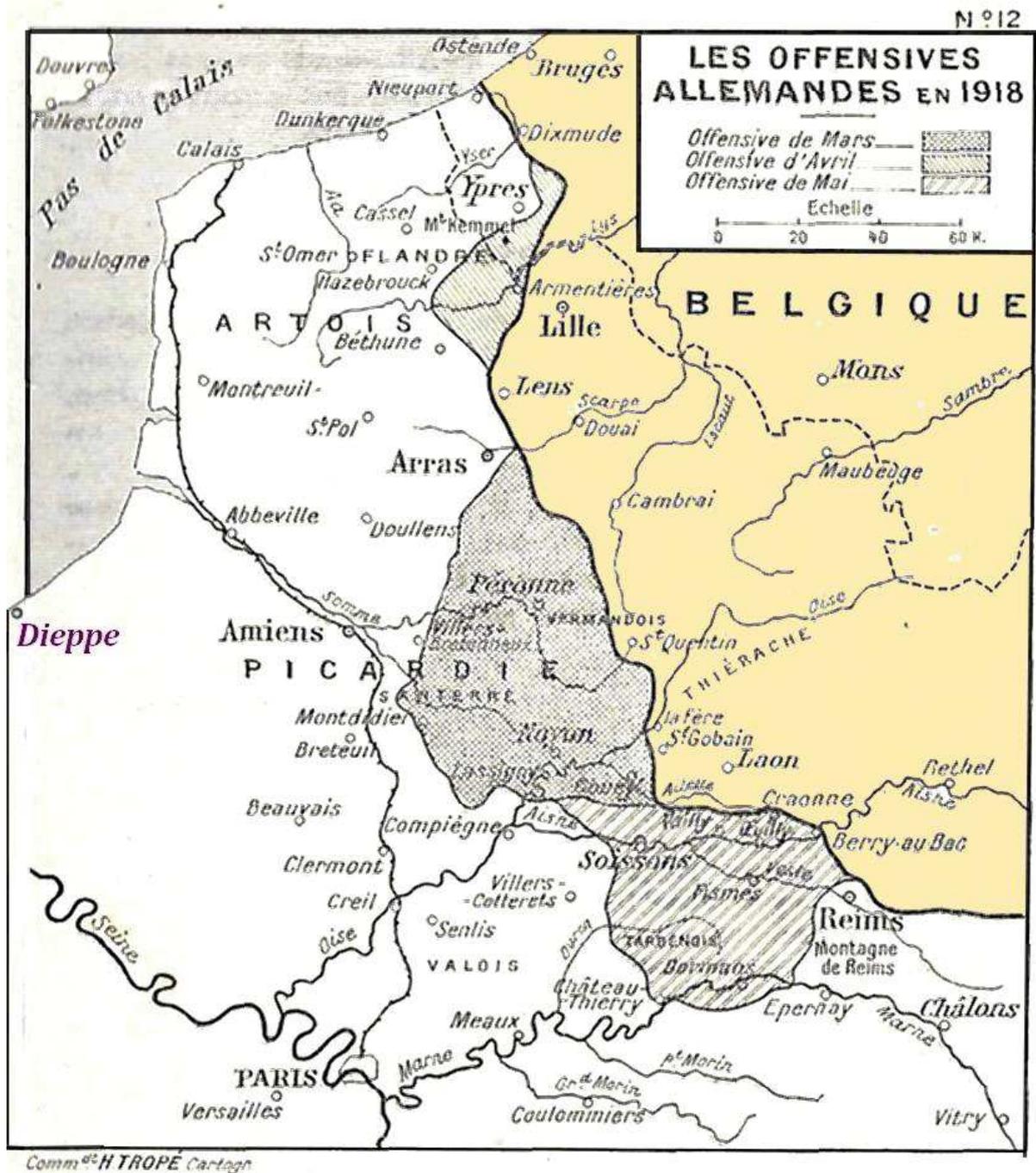


Fig. 101

⁽²⁹⁾ Général Niox, *La grande guerre 1914-1918*, Ed. J. De Gigord, Paris, p.10

☒ V A 1) - L'acheminement du pli vers la Russie interrompu par le Service postal anglais



Trois étiquettes imprimées << collées sur la bande française :

OFFICIALLY SEALED /in the / Returned Letter Section /London Postal Service L.P.S. (R.L.S.) -- N° 55.

C.C.P. de Dieppe
Voir trace de la 1^e bande appliquée par l'officier (28) de la Sous-Section

Lecteur 69



Fig. 102 – PARIS 71 / PI. VICTOR HUGO 15.1.18 >>> (KIEFF, Russie) (s.d.) ⁽³⁰⁾
Port recommandé Fr (25c.+25c.) avec étiquette (71) >>> Transit interrompu à LONDON
Au recto, 2 griffes encadrées anglaises précisent la saisie de la lettre jusqu'après l'Armistice : **SERVICE-SUSPENDED** et **UNDELIVERED FOR REASON.../ RETURN TO SENDER**. Délai : **367 jours**
Au verso, le cachet ovale du renvoi est visible: (**REGISTERED / 14 NOV 18 / RET'D LTR SECTION**.)
Trois étiquettes **Returned Letter Section** recouvrent la bande française témoin de sa réouverture.
Le cachet de **PARIS 71 / PI. VICTOR HUGO** est refrappé au verso avec date / **18.11.18**.

⁽³⁰⁾ J. Bourguignat, Op.cit., p.70 « En France, les relations postales avec la Russie n'ont été suspendues qu'après la signature d'une paix séparée entre l'Allemagne et la Russie au traité de Brest-Litovsk du 3 mars 1918. Mais à partir du 25 juillet 1918, seules les correspondances ordinaires et les cartes postales sont acceptées. »

☒ V A 2) - Correspondance du Corps belge en cours de rapatriement en Sibérie centrale

1

Censure bolchevique appliquée à Petrograd

3
35

+
paraphe
+ marque
de guichet
à Paris



Atamanskaya
Stanitsa
Akm.
12 3 18

(Bureau semi-
postal cosaque)
Volost
administratif
Akmolinsk District
= OMSK

Délai : + 5 mois

Fig.103 - OMSK / (SIBÉRIE) // 12.3.18 >>> PARIS R.P. / ETRANGER // 16.8.18
Réacheminement >>> LE HAVRE / SEINE INF^{RE} // 23.8.18.

Port inflationniste insuffisant de 10 kopecks ? (Le 10 mars est passé de 8 à 12 k.)

La date de l'oblitération est adaptée à notre calendrier grégorien depuis un mois : 12/ 3 /1918. L'acheminement ramène cette lettre à Petrograd qui censure discrètement avec la vieille griffe de tri portant le 1 encadré jamais vu auparavant. L'itinéraire suivi par ce courrier est inconnu :

Cela va prendre 5 mois ! Le Corps ACM lui-même est revenu par l'Amérique depuis 2 mois. Le retardement devenu inoffensif de ce courrier lui a épargné toute trace de contrôle officiel. Mais on doit tout de même observer la lenteur de livraison de 8 jours entre Paris et-Le Havre !

☒ V A 3) - Dernier courrier envoyé de Russie par le Corps A.C.M. et censuré à Dieppe



Fig. 104 - VLADIVOSTOK / ** 2 // 24.4.18 >>> PARIS (s.d.) >>> LE HAVRE (s.d.)

Carte illustrée postée lors de l'embarquement du Corps A.C.M. belge rapatrié via **San Francisco**. La Russie n'a plus son statut d'alliée et l'unité belge désengagée affranchit son courrier. Port d'inflation correctement appliqué de 12 kopecks.

Mais le courrier ne le suit pas en Amérique. L'instance bolchevique impose la même règle que le tsar : la seule porte de sortie de la correspondance est toujours à **Petrograd**. Postée à Vladivostok, la carte va refaire en sens rétrograde les milliers de km accomplis par le Corps rapatrié et cela durant des mois le long de la voie ferroviaire sibérienne totalement déstabilisée par l'effervescence des mouvements contradictoires des Tchèques, des prisonniers allemands, autrichiens ou turcs, des rapatriés civils, des factions rouges ou tsaristes, des infiltrations militaires alliées faces à la résistance locale... On vient de suivre le sort de la carte sibérienne de Omsk postée le 12.3.18 et arrivée à Paris **5 mois plus tard** !

A défaut de cachet postal d'arrivée en France, on dispose en échange de deux marques de censure fondamentale. La censure bolchevique révèle son action très discrète à Petrograd en frappant une ancienne griffe de trieurs **132** (devenue rectangulaire avec 3 chiffres.)

La CCP de Dieppe mentionne avec la marque ovale du bureau (**21**) le contrôle classique d'entrée en France dans la Zone Intérieure vers Paris. La marque du lecteur **82** est décelable entre le paraphe et le O de Ouvert sans engendrer d'examen chimique.

L'envoi reporté de Paris au Havre est souligné par les mêmes marques de guichet et (**3** / **35**) de paraphe déjà observées sur la carte de Omsk.

☒ V A 4) – Retard record pour un transit du Protectorat du Maroc vers la Hollande



Port : **Poste française**
(40c surchargé)

Délai total de
(**53 jours**)

Déjà contrôlé
= un seul traitement de sortie par transit Nord admis via la C.C.P. de **Dieppe**

Courrier bancaire

Bande supérieure +
Cachet ovale (A)°de
CASABLANCA

Bande CPM +C. ovale (16)
Sous-Section de **DIEPPE**

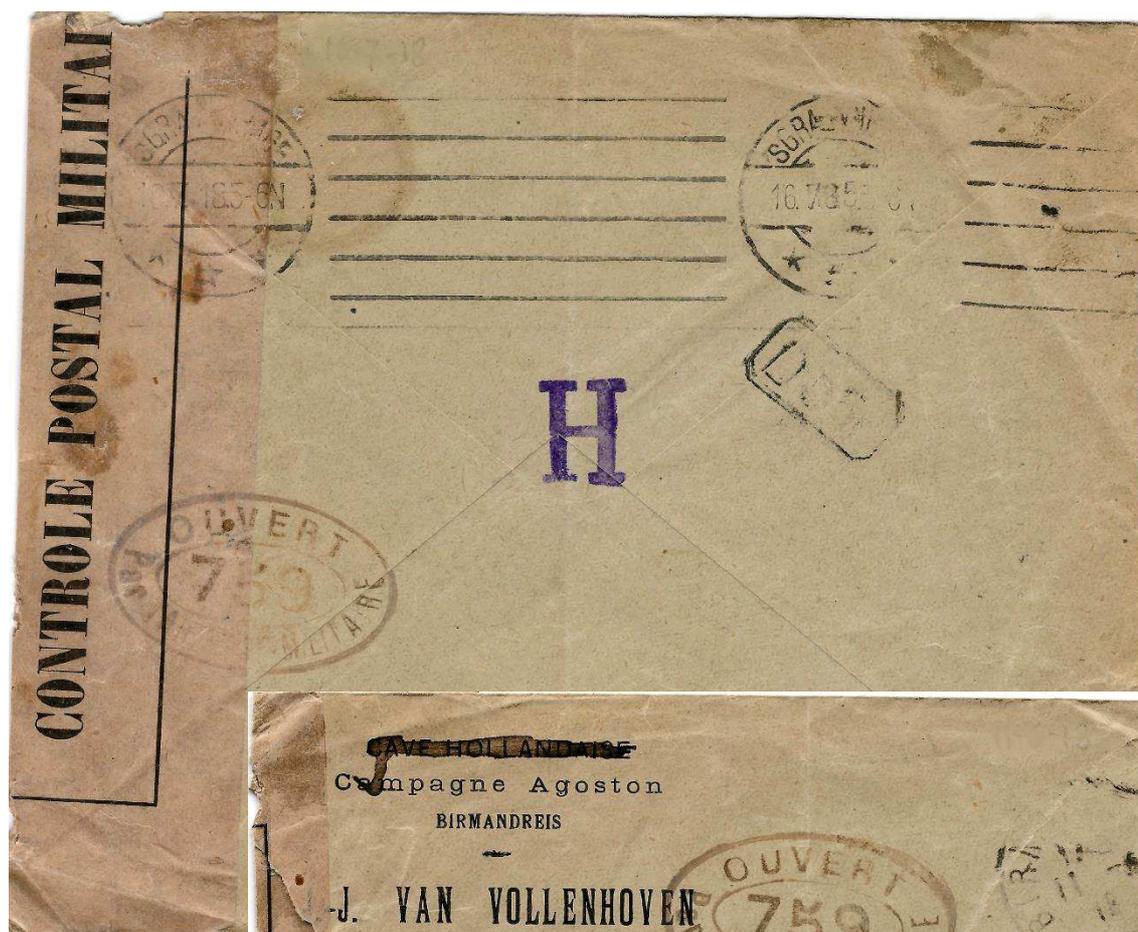
Lecteur : **28**

Chimiste :



Fig. 105 - CASABLANCA / MAROC // 19.3.18 >>> ROTTERDAM / * * * / 10.5.18

☒ V A 5) - S'agit-il d'un oubli, d'une pièce égarée ou victime d'une extrême suspicion?



Délai :
(80 jours)

Indice de
< chimiste
qualifié
au laboratoire
de DIEPPE



Le contrôle s'est effectué à la C.C. P. d'ALGER qui a frappé son cachet (759) sur une grande bande CPM

La lettre n'a pas été réouverte à DIEPPE lors de sa sortie de France vers les Pays-Bas

Fig. 106 - BIRMANDREIS / ALGER // 11.5.18 >>> 's GRAVENHAGE / 10.7.18
L'énorme retard repose sans doute ici sur le traitement chimique H discrètement signalé.

B - Processus de contrôle déstructuré devant la mobilité du front de l'Ouest

☒ V B 1) - La rigueur du traitement affecte également la formule « recommandée »



Le processus courriers recommandés : deux marques tolérées : Celle d'1 officier supérieur (26) et celle d'un lecteur 104

Le délai de: niveau délirant de (37 jours) pour un pli "recommandé"

La suspicion est extrême pour ce courrier soumis à l'intermédiaire identifié en NL (Rappel note fig.85 du 22 juin 1917)

Les touches du sondage au labo ont sans doute été menées avec délicatesse mais lessivage et séchage ont dérapés...



Fig.107 - Recommandé + étiquette FR NICE Q^{ER} DE LA GARE / ALPES M^{MES} // 6.3.18
>>> SCHEVENINGEN / * 7 * // 12.4.18 Port : (40c. et 10c FR)

☒ V B 2) Deux cartes d'origine et plaintes semblables expédiées avec 5 ½ mois d'intervalle de Lyon vers l'étroite zone frontalière de Maastricht en Hollande

Lyon, le 29 avril

Délai : (51 jours)

Depuis le 10 mars je suis sans nouvelles de vous et Julien m'écrit qu'il n'est pas plus favorisé ! C'est bien long savez-vous, je suis sûre que c'est encore la poste qui ne marche pas

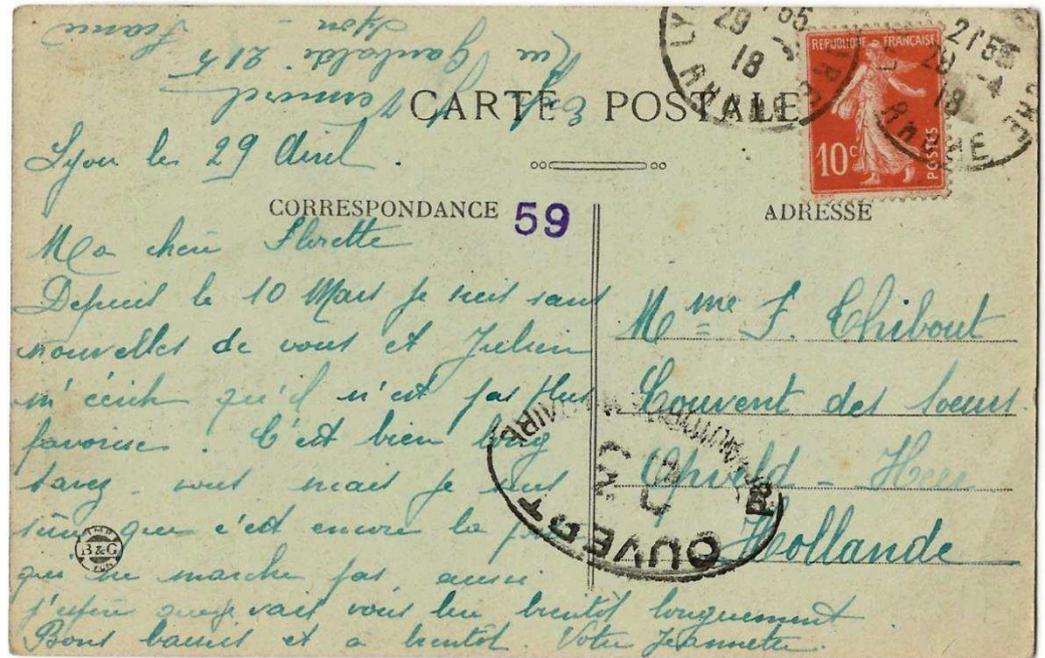


Fig. 108 - LYON PREFECTURE / RHONE // 29.4.18 >>> OPVELD - HEER , Hollande // s.d.

Le fichier de Maastricht fréquemment entretenu par le lecteur 59 le conforte dans l'idée que ce n'est pas une correspondance intermédiaire mais plutôt une menace exposée aux indiscrétions. Les 51 jours de retardement se justifient depuis la reprise turbulente des combats en 1918.

Le 17 octobre

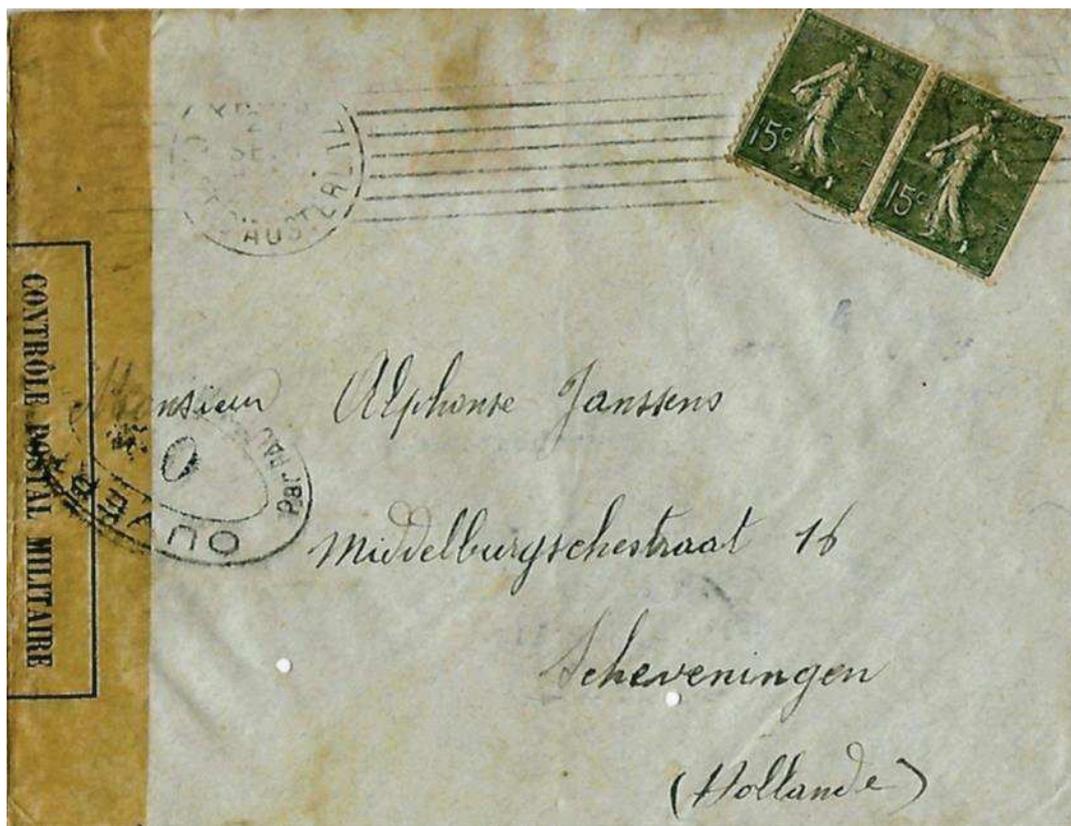
J'attends toujours avec impatience votre longue lettre promise. Je pense que cette fois ce n'est qu'un retard de la poste et que vous êtes complètement débarrassée de cette "grippe espagnole"



Fig. 108bis - LYON PREFECTURE / RHONE // 17.10.18 >>> OPVELD - HEER , NL (s.d.)

Le lecteur 59 (indice sur VE de OUVERT) s'est encore dispensé d'un passage au labo. A cette époque de l'offensive libératrice d'octobre 1918, on remarque un regain d'attention soumis à la carte par la présence du haut cachet (29) du président de la CCP (revoir L.29 et fig.79.)

☒ V B 3) - Séquelles du traitement renforcé sur le courrier intermédiaire hollandais



PARIS / 21 SEPT

< Lecteur 4

Bande de fermeture cristal avec ^ sur O du mot CONTRÔLE

< 2 perforations o de l'enveloppe

Paraphe crayon >

Lecteur 4 du Bureau (24)

2 chimistes I & H

Opérateur : ●

Délai : (30 jours)



Fig. 109 - PARIS / GARE D' AUSTERLITZ // 21.9.18 >>> SCHEVENINGEN // 20.10.18
 Nouveau port étranger : (30 c. Fr.) >> Correspondant intermédiaire belge en NL
 Une double perforation de l'enveloppe demande éclaircissement (traitement chimique ?)

⊗ V B 4) Triple (!) contrôle d'une lettre du Gouvernement belge au Havre vers la Suisse

(Réduction 0,9)

3^e bande de Beaune >>
sur 9/10 de la 1^e Dieppe



Fragment (410) éclairé
sous (22) à ½ caché
par 2^e bande de Dieppe
= cachet (410) de CCP
de Bourg en Bresse
isolé et inexplicable +
indice **bleu** d'un lecteur.

Le bureau (22) → 121
La 3^e bande de Dieppe
est transparente ► et
identifie l'expéditeur :
M. des Logis
Gendarmerie belge
Ministère de la Justice
Ste Adresse / France

Les 2 frappes (22) ►
au recto / verso gauche
couvrent les 3 bandes
de fermeture de Dieppe
de permettre les

Les cachets ovales
(122) couvrent les
3 bandes ajoutées
par la droite de haut
en bas sur celles de
Dieppe. Elles sont
traitées à **BEAUNE**
avec le lecteur 52

Délai : (53 jours)



Fig. 110 En franchise de **ST^E ADRESSE** / Poste bilingue // 6.10.18 >>> **GENEVE** // 28.11.18
Parcours achevé en Suisse 15 jours après l'Armistice et loin des opérations militaires en cours.
Anomalie d'un triple contrôle envers une lettre du Gouvernement belge. A noter aussi le transfert à
BEAUNE de la CCP de **Pontarlier** jugée trop proche de la frontière par le ministre de la Guerre.

☒ V B 5) - Lettre recommandée saisie en poste civile par un contrôleur militaire



Envoi R / N°370
Recommandé
avec vignette 71

Port : (15c + 25c)

Expéditeur belge
parent du militaire
Réfugié à Paris 16
Rue A .Magnard

Destinataire
Militaire :
ACMA Le Havre

Délai : (14 jours)

Recommandé



Fig. 111 PARIS 71 / PL. VICTOR- HUGO // 5.10.18 >>> SIE ADRESSE /Poste bilingue // 18.10.18
« Les CCP de la correspondance civile suivent l'évolution du front. Le 4 avril 1918, suite aux offensives allemandes, la CCP d'Amiens se replie et rejoint la CCP de Rouen. Mais dès lors que la Seine Inférieure est rattachée à la zone des armées, il y a trop de retard à Rouen. Et le 16 avril 18 est créée une **CCP au Havre** pour les correspondances de l'arrondissement. » ⁽³¹⁾
Ainsi le N° (166) du cachet contrôlé désigne un officier réaffecté du personnel d'Amiens.

⁽³¹⁾ Jérôme Bourguignat, *Op.cit.*, p. 134

☒ V B 6) Correspondance exemptée de contrôle

« A partir du printemps 1918, un cachet spécial (étoile rouge à 5 branches dans un cercle) est remis dans les CCP pour frapper les correspondances réquisitionnées et rendues sans avoir été ouvertes ou contrôlées.⁽³²⁾



Délai : (11 jours)



Fig.112 Bilingue 8 PMB / BLP 8 POSTES // 15.10.18 >>> PARIGNE-L'ÉVEQUE (Sarthe) 17^e Cie, CIAX (Courrier réadressé manuscrit : 22 9 18 / ACMA / Le Havre) >>> ❖ S^{IE} ADRESSE ❖ / Bilingue PB LGP // 25.10.18

L. en F.M. envoyée le **18.10.18** par la Poste Militaire Belge à Fécamp vers une autre unité à Parigné-l'Évêque. Le soldat muté au **Havre** reçoit seulement la lettre le **25.10.18**.

Une nuance est à relever : la lettre a transité postalement dans 3 localités abritant des unités militaires belges. Déposée au départ de **Fécamp** dans une boîte civile en Zone des armées contrôlée par la CCP de **Rouen**, la lettre y a été prélevée par cette commission et rendue sans avoir été ouverte. Elle est timbrée au départ à l'aide du cachet spécial (étoile rouge à 5 branches dans un cercle.)

Le GQG a décidé cette procédure de réquisition simplifiée dans les CCP civiles à partir de mars 1918.

⁽³²⁾ Jérôme Bourguignat, *Op.cit.*, p. 134, note de la SRA

☒ V B 7) Un premier courrier des régions libérées: « Lille reconquis »

Après la délivrance de Lille

L'affluence a été énorme hier encore au Comité des réfugiés du Nord, où l'on venait pour avoir des nouvelles des villes délivrées et s'enquérir des moyens pour communiquer avec les parents laissés là-bas.

Il n'est arrivé aucune nouvelle hier. On sait que le préfet, M. Naudin, est parti à Lille où l'a rejoint M. Vancauwenberghé, président du conseil général.

Les communications régulières ne sont pas encore rétablies, mais un certain nombre de correspondances ont été centralisées au comité du Nord et vont être dirigées aujourd'hui même vers Lille.

Le comité du Nord demande instamment que la poste soit rétablie le plus promptement possible, à l'aide de camions militaires pour commencer.

Les manifestat

Le 17 octobre 1918, le Groupe d'Armées des Flandres de Degoutte et de Plumer délivre la ville et le secteur de Lille.

<< Extrait du journal **Le Matin** en page 2
Dimanche 20 octobre 1918

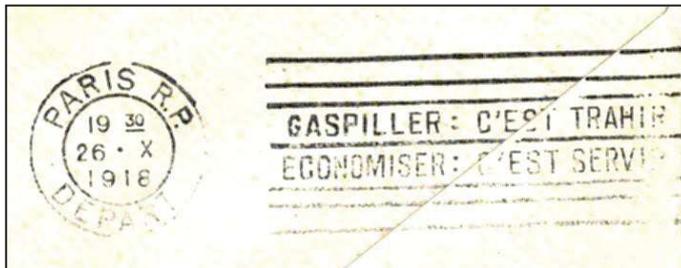


Fig. 113 Lettre affranchie au port intérieur du 1.1.17 : (2 timbres Semeuse (1907) 5 & 10 c). Oblitération de fortune sans date « **LILLE RECONQUIS ★NORD★ / P.T.T..** » concrétisant par un cachet en caoutchouc DC filet dédoublé frappé en violet les efforts de normalisation (timbres déjà disponibles 8 jours après la délivrance et défaut de cachets d'annulation à date)

Au verso, **PARIS R.P. / DEPART // 26.X.1918**, première marque mécanique depuis la guerre en 7 lignes avec un slogan : **GASPILLER : C'EST TRAHIR / ECONOMISER / C'EST SERVIR.**

On observe aussi l'absence de marques de contrôle, du moins leur apparence, car la lettre a circulé ouverte avec la gomme du rabat demeurée intacte. (

- ☒ V B 8) Correspondance en souffrance depuis 1914 en région envahie
Distribuée à Paris quatre ans plus tard, le 3.11.18.

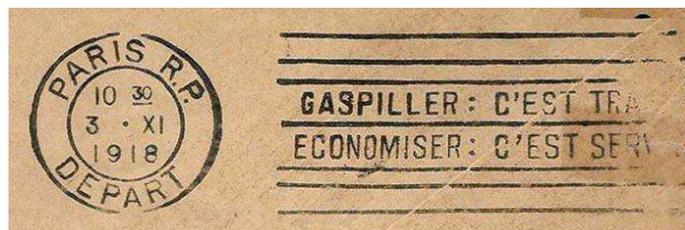


Fig. 114 TOURCOING / NORD // 9.10.14 <><><> [CIE d'Assurances à **PARIS...**]
L'affranchissement (10c à l'époque) est déjà oblitéré. Mais la ville de Tourcoing est encerclée par l'ennemi. La lettre reste précieusement **retenue à l'Agence durant les 4 années d'occupation.**

A Tourcoing libérée le 18.10.18, la réorganisation des services postaux prit encore deux semaines tant était lamentable l'état des équipements et des moyens de communications. Dépourvus de timbres et de dateurs, on utilisa comme à Roubaix une griffe de fortune de 2 lignes frappées en bleu sans date pour justifier le départ et la détaxation (*port intérieur devenu 15 c. le 1.1.17.*) :

à livrer sans TAXE
par ordre de l'Administration
*Retard : **1485 jours !***

Elle parvient à destination à **Paris le 3.11.1918** seule date frappée en arrivée au verso avec la marque mécanique à slogan.



Pas de marque apparente de contrôle sur cette lettre fermée depuis quatre ans, car à l'époque, aucune mesure n'était prise et les rabats avaient été collés !

☒ V B 9) Un des derniers contrôles de courrier belge via un intermédiaire hollandais...

Numéro de lecteur
exceptionnel **197**,

Délai plus réduit :
(24 jours)

Opérateur : **b**



Cachet (0 ★)
encore en usage
sur la bande de
fermeture d'un pli
traité au labo

Fig.115 PARIS / GARE S^t LAZARE // 7.11.18 >>> MAASTRICHT / 1918 // 30.XI

Port étranger : Lettre affranchie 25 c. Oblitération mécanique de Paris
apposée ici avec son slogan spécial en oblitération sur le timbre.

Arrivée à **Maastricht** (NL) le **30.11.18** avec un délai réduit cette fois.

Le lecteur de la Sous-Section hollandaise (**25**) est identifié ici par le plus haut numéro d'ordre observé : **197**. Précédemment le N° 25 désignait un officier de rang élevé de la Commission. L'analyse du contenu de ce courrier n'a pas entraîné de vérifications spéciales par un vrai chimiste. Au laboratoire, l'opérateur **b** a seulement appliqué le traitement de base aux vapeurs d'iode à chaud dont l'odeur imprègne toujours l'enveloppe un siècle plus tard !

Mais il est utile de remarquer que la CCP de Dieppe observe toujours la directive d'emploi de la petite étoile noire qu'elle a intégré dans le cachet de fermeture des lettres traitées avec le (0 ★)

☒ V B 10 **Etonnant chassé-croisé d'une lettre semi-militaire à la veille de l'armistice**

Pas moins de quatre Services Postaux alliés ont œuvré avec ténacité et conscience pour assurer la remise de ce message à un destinataire qu'on ne retrouvera pas dans le mouvement des armées libératrices d'octobre 1918. Le retour à l'expéditeur de cette frêle correspondance se développe en un parcours marginal du front sur plus de 2000 km débuté en aller Paris-Lac Léman et retour sur la Manche pour finir sa course à la frontière allemande à Verviers via Paris et la Lorraine !



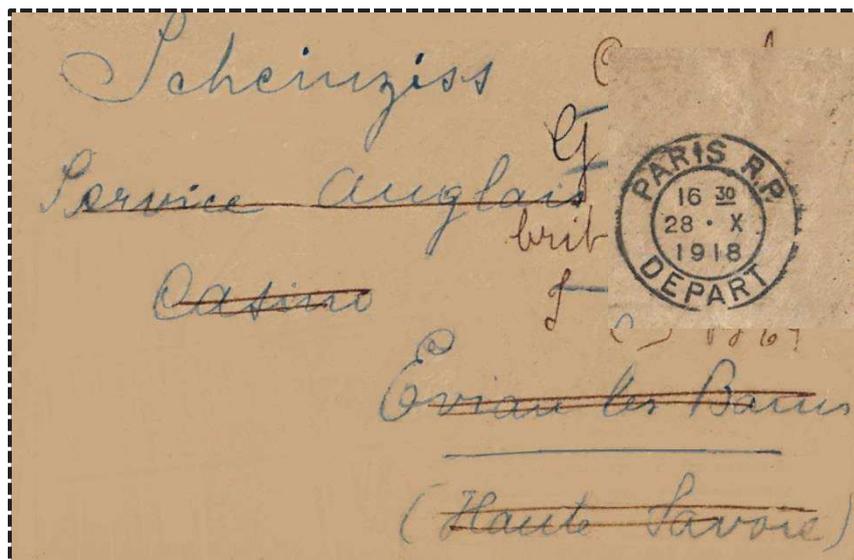
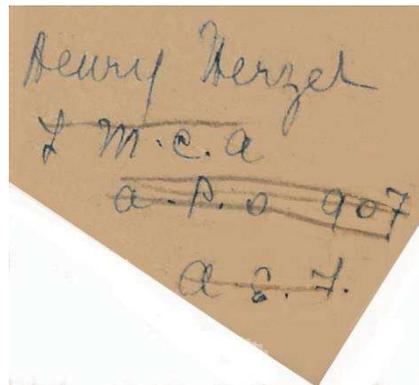
PARIS R.P. / DEPART // 20.10.18 >> EVIAN LES BAINS / H^{te} SAVOIE // 29 & 30.10.18
 >>> ARMY POST OFFICE / - S 15 - // 17 NO 18 (à ROUEN / Seine Inférieure) °>>>
 . (PARIS°) >>> (BAR-LE-DUC / Meuse) >>> (VERVIERS / Prov. Liège B)

Etape 1



Correspondance expédiée par un volontaire civil belge engagé bénévole de l'association caritative de l'YMCA auprès des **A..E. F (American Expeditionary Forces)**

La lettre affranchie avec la Semeuse lignée grisâtre sur papier de grande consommation, avec port élevé à 15 c en 1917, quitte **PARIS R.P.** le **28.10.1918** / 16 h 30 vers l'adresse du **Service anglais au Casino d' Evian les Bains (H^{te} Savoie)** reconverti en Centre pour convalescents.



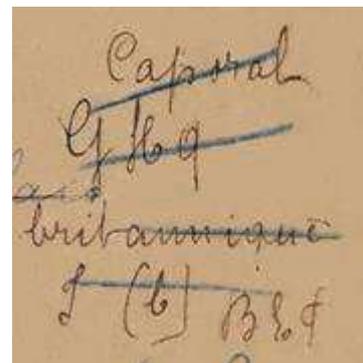
Au verso, le cachet d'arrivée précise l'heure **EVIAN LES BAINS / H^{te} Savoie // 29.10.18 / 21***

Le destinataire militaire n'y est plus : l'adresse à l'encre bleue est barrée à l'encre violette et remplacée par la nouvelle destination (non barrée...) : Caporal / GH9 / britannique / I (b) BEF.



On ne s'attarde pas pour ce changement. La lettre passe une courte nuit au casino attestée par le cachet de départ daté:

EVIAN LES BAINS / H^{te} Savoie du 30.10.18 / 7*.

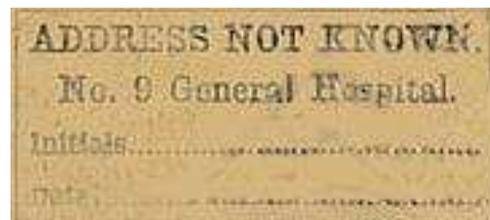


Etape 2



La nouvelle destination GH9 d'allure laconique se découvre dans une griffe encadrée du recto : le **N° 9 GENERAL HOSPITAL** qui ne la localise pas.

Une recherche WEB mentionne son existence dans la banlieue sud de **ROUEN** à St Etienne du Rouvray. En novembre 1914, l'Armée française a concédé cet accès marin favorable aux **B E F - British Expeditionary Forces**. Avec raison, la griffe confirme que le caporal n'y est plus présent.



L'entrée en guerre des U.S.A. en 1917 a amené les Britanniques à accueillir ces alliés atlantiques, les **A E F**- American Expeditionary Forces, dans ce vaste site doté de 1550 lits répartis dans des baraques en bois. Ce 1^{er} contingent américain venu de Cleveland (150 docteurs et 75 infirmières) y débarque le 29 mai 1917. Le Web nous apprend que 3 semaines plus tard, un nouveau détachement médical venu de St Louis s'installe à l'ouest de **ROUEN** au Base Hospital N°21 dans le Camp de Bruyères (*ex-hippodrome*) à Petit Quevilly. La formation stationnaire anglaise y dispose d'un Bureau postal S dont on voit le cachet sur l'enveloppe **ARMY POST OFFICE — S 15 —** daté du **17 NO 18**



Dans la brochure de Mr Deloste ⁽³³⁾, la liste des bureaux stationnaires anglais en France a longtemps retardé ma recherche de localisation du CH 9 et de la relation américaine par une coquille d'édition : l'office 15 était renseigné (Bruyères, Seine et Marne)

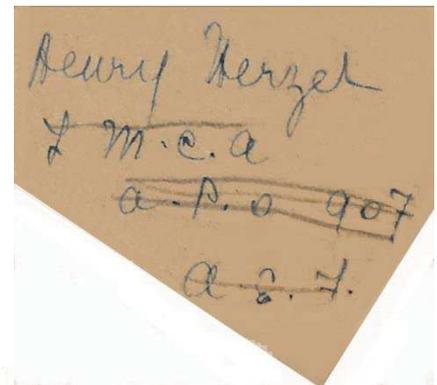


Cela court-circuitait l'épisode américain chargé de la tâche du **Retour du pli à l'expéditeur** au cœur même de nouvelles difficultés. L'armistice est signé depuis une semaine au moment où l'Office Stationnaire du Camp de Bruyères recherche l'adresse de l'**A.P.O. 907** après avoir barré au crayon bleu l'adresse si contraignante écrite à Evian : « *Caporal GH9 britannique BEF.* »

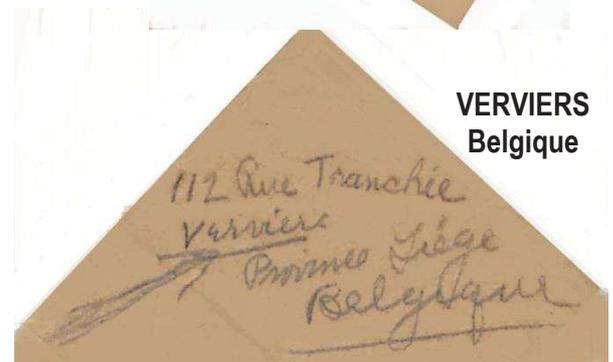
Etape 3 La Division 907 fait partie des dernières expédiées en France en 1918 où elles poursuivent leur formation parmi les Centres d'instruction des **AMERICAN EXPEDITIONARY FORCES**.



La livraison de la lettre est engagée au départ de ROUEN le 17.11.1918 en pleine effervescence de l'arrêt des armes, mais la guerre est loin d'être finie. La Division 907 vient de quitter son centre d'instruction. Affectée à **BAR LE DUC** en position sur la Meuse jusqu'en mai 1919, elle doit participer à la relève des troupes pour renforcer le front de la **Forêt d'Argonne**.



La nature militaire de la lettre l'amène à la Censure U.S. à **PARIS**, siège de la **Base A.E.F.** Les dossiers y retrouvent vite mention des très nombreux courriers de l'engagé volontaire **YMCA** originaire de Belgique occupée...



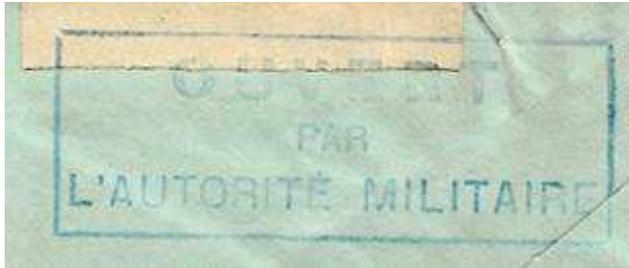
VERVIERS
Belgique

Etape 4 Impossible de dire où l'on a barré au crayon noir l'adresse de l'expéditeur YMCA inscrite coin inférieur après avoir écrit au coin supérieur son adresse belge en indiquée par une grande flèche : **Verviers** (1^e ville envahie et dernière libérée) !



La fin de cette petite **histoire postale** sortie d'une « **boîte blanche** » à chaussures résume l'état d'esprit de ce recueil chronologique de documents en vue de réouvrir sa connaissance avec le souci d'une complémentarité que je remercie à l'avance

⁽³³⁾ C. Deloste, *Histoire postale et militaire de la guerre de 1914-1918*, 1968, p. 86.



La 1^{re} série observée d'octobre à décembre 1915



a utilisé ce type bricolé de chiffres (7 mm)





L. 29



21

25

28

29

30



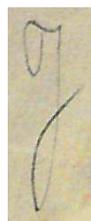
32

G	J	K	E	M	G	P	L	R	S	M	B	<?>
04.17	04.17	06.17	06.17	06.17	07.17	08.17	09.17	09.17	09.17	09.18	09.18	

I H R

195

197



Votre bimestriel gratuit de philatélie



Disponible en ligne et téléchargeable sur
<https://blog.delcampe.net/magazine>